

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTES: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente
 Mme MARIE BLONDEAU, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN BARRAGE
À LA DÉCHARGE DU LAC SERGENT
PAR LA VILLE DE LAC-SERGENT**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 10 décembre 2002, à 19 heures
Gymnase du Centre Plein-air éducatif 4 Saisons
1149, Tour-du-Lac Nord
Lac-Sergent

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2002

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

VILLE DE LAC-SERGEANT 4

M. GUY BEAUDOIN

VILLE DE SAINT-BASILE..... 17

M. LAURIER GAUTHIER

M. CLAUDE LEFEBVRE..... 28

REPRISE DE LA SÉANCE

M. ROLAND MARTEL 36

Mme DENISE MOREAULT 42

M. PIERRE DOLBEC..... 57

Mme GLORIA BILODEAU 62

REPRISE DE LA SÉANCE

Mme NICOLE LACASSE 65

M. ANDRÉ MÉTIVIER 72

Mme HÉLÈNE D. MICHAUD 76

M. PIERRE BEAULIEU 83

M. ANDRÉ BÉDARD 87

M. CLAUDE MORIN..... 95

M. RAYMOND LEBEL..... 99

DROIT DE RECTIFICATION 101

M. YVES ROCHON

MOT DE LA FIN 103

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2002

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Mesdames et messieurs bonsoir. Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet d'aménagement d'un barrage à la décharge du lac Sergent par la Ville de Lac-Sergent.

10

Mon nom est Claudette Journault, je préside cette Commission et je suis secondée par madame Marie Blondeau commissaire.

15

Nous avons la responsabilité de réaliser le mandat d'audience publique tel que cela a été confié au BAPE par le ministre d'État aux Affaires municipales, à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, monsieur André Boisclair.

20

Cette deuxième partie de l'audience publique a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre leurs commentaires, de faire leurs suggestions ou de proposer des modifications au projet.

25

La Commission ne tolérera aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes. La meilleure façon de favoriser les débats sereins est de respecter les règles de procédure du BAPE. Toutes les opinions sont permises mais pas les accusations. Respecter ces règles de procédure du BAPE constitue la meilleure façon d'éviter les poursuites en dommages.

30

D'ailleurs la Commission apprécie le respect mutuel qu'on a dans les audiences publiques. Le but d'une audience publique, c'est justement de tenter d'établir les zones de convergence dans une approche démocratique. Alors c'est un avantage que de se parler plutôt que de garder des questions, des interrogations ou des insatisfactions à l'intérieur de chacun et ça, ça aide pas la démocratie.

35

Alors on vous invite à continuer à travailler dans une approche d'écoute mutuelle, pour que chacun se sente respecté dans son opinion. Chacun a droit à son opinion puis la livre avec toute la franchise puis la générosité, alors on vous remercie, c'est un acte important pour la démocratie que de s'exprimer.

40

Nous avons reçu dix-neuf (19) mémoires à l'heure actuelle – ah, nous en sommes rendus à vingt et un (21) mémoires et huit (8) seront présentés ce soir. Il y a trois (3) présentations verbales aussi qui sont annoncées. Il est possible de présenter votre opinion, si on a le temps ce soir, si on finit pas trop trop tard, que les gens veulent encore présenter leur opinion, ce sera possible de le faire, inscrivez-vous au registre. Sinon, vous pourrez le faire par

45 écrit, à ce moment-là vous pourrez compléter vos mémoires dans les deux (2) semaines qui suivent, disons, on peut dire jusqu'à environ 10 janvier au maximum.

On donne ce délai-là parce qu'il y a des questions qui sont encore laissées en suspens, donc de façon à ce que vous ayez tout en main, l'information, pour bien vous prononcer, on vous
50 donne l'autorisation de compléter et de faire des ajouts au mémoire si vous jugez que ce serait utile de le faire.

Après chacune des présentations, la Commission discutera avec les gens qui auront présenté un mémoire, afin de préciser certains aspects ou développer davantage des éléments
55 contenus dans les mémoires.

Au cours de cette deuxième partie de l'audience, l'initiateur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont invités à assister à la séance et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

60 À la suite de la deuxième partie de l'audience publique, la Commission rédigera son rapport. Ce rapport fera état des constatations et de l'analyse de la Commission concernant le projet à l'étude. Je rappelle que le mandat qu'a reçu le Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement est d'une durée de quatre (4) mois et le rapport du BAPE devra être remis au
65 ministre d'État aux Affaires municipales, à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau au plus tard le 4 mars prochain.

Le ministre a soixante (60) jours pour le rendre public. Alors il se peut que ça se fasse avant, là, mais c'est un maximum de jours qu'il a pour le rendre public. C'est inscrit dans les
70 règlements.

La décision d'autoriser ou de refuser le projet appartient au Conseil des ministres sur recommandation du ministre d'État aux Affaires municipales, à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau. Alors le rapport du BAPE n'est pas un rapport décisionnel, c'est un avis que nous
75 soumettons au ministre pour éclairer la décision.

Il y a un autre rapport aussi qui est préparé en parallèle, c'est le rapport du ministère de l'Environnement qui, lui aussi, analyse le dossier sur les aspects davantage techniques.

80 Alors je vous mentionne que tout ce qui est dit en audience est enregistré, et les transcriptions dont le service est assuré par madame Denise Proulx seront disponibles dans les centres de consultation environ une semaine après la fin de la deuxième partie d'audience publique ainsi que sur le site Internet du BAPE.

85 Les membres de l'équipe présents sont monsieur Jean Roberge analyste, madame Marielle Jean qui est conseillère en information, madame Renée Poliquin qui est coordonnatrice du secrétariat, monsieur Jean Métivier technicien du son et monsieur Daniel Moisan, responsable de l'organisation technique.

90 Alors il y a un centre de consultation de tous les documents y compris les transcriptions, il est au Centre de Plein-Air 4 Saisons. Il est ouvert durant toute la durée du mandat.

 Il y a également deux (2) autres centres permanents, alors c'est le Bureau du BAPE à Québec au 575, rue Saint-Amable, deuxième étage, et à la Bibliothèque centrale de l'Université
95 du Québec à Montréal.

 Alors pour toute information concernant le mandat de la commission, nous vous prions de téléphoner au 1-800-463-4732, madame Renée Poliquin va se faire un plaisir de répondre à vos interrogations. Il y a un site Internet aussi de la Commission, alors elle pourra vous donner
100 l'adresse de ce site-là.

 Alors je répète que les gens qui voudraient donner leur opinion sur le projet sont les bienvenus. Ils doivent s'inscrire au registre situé à l'arrière de la salle, et dans toute la mesure du possible, nous allons les recevoir ce soir. Sinon on pourra recevoir leur opinion par écrit.
105

 Alors les gens inscrits au registre seront appelés dans l'ordre d'inscription à venir se présenter. De plus, je me dois de vous souligner que vous avez la possibilité de faire des rectifications. Nous vous invitons même à le faire. C'est un droit que vous avez, je dirais que c'est même un devoir.
110

 Une rectification, c'est uniquement concernant des faits qui auront été dits lors de la présentation d'un mémoire ou inscrits dans un mémoire, alors vous pourrez le faire séance tenante ou par écrit par la suite. On vous demande de ne pas commenter les opinions des autres. Comme on vous l'a dit, c'est une question de respect mutuel, chacun a droit à son
115 opinion.

 Cependant, s'il y a des faits qui sont faux, on vous demanderait de bien vouloir nous dire selon vous quelle est effectivement la situation et si vous avez des éléments d'information à nous fournir pour appuyer l'information que vous soutenez, bien, ce serait utile de l'avoir.
120

 Nous tenons à souligner également que le Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement s'est doté d'une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire que vous recevrez à l'entrée, là.
125

 Je vous informe également que dans le but de bien informer les citoyens, de bien comprendre le processus d'audience publique, nous sommes présentement, au Bureau d'audiences publiques, à préparer un cd-rom qui va nous aider à expliquer aux gens comment ils peuvent demander des audiences publiques, et qu'est-ce que ça signifie une audience publique.
130

135 Alors il y a un photographe dans la salle qui va prendre des photos dans ce sens-là, alors si vous avez des problèmes, si vous avez une objection, je vous demanderais d'aller derrière la salle le dire au secrétariat, on va prendre les arrangements qu'il faut pour que vous ne soyez pas incommodés.

140 **PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**
VILLE DE LAC-SERGENT

PAR LA PRÉSIDENTE:

145 Alors nous allons commencer la présentation des mémoires! Nous invitons monsieur Guy Beaudoin, maire de la Ville de Lac-Sergent, à présenter le mémoire au nom de la Ville.

Bienvenue chez vous!

150 **PAR M. GUY BEAUDOIN:**

Bienvenue chez nous comme vous dites. Merci. Bonsoir madame la Présidente, madame Journault, bonsoir madame Blondeau, mesdames et messieurs!

155 LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 3 début.

160 La raison pourquoi je vous fais une petite rétrospective, c'est parce qu'il est important de vivre un peu le passé pour réaliser le pourquoi nous sommes rendus à ce stade-ci.

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 3, premier paragraphe, fin.

165 L'objectif, dans le fond, c'est de baisser les inondations des crues printanières, baisser le niveau d'eau.

LECTURE DU MÉMOIRE.

170 Page 5, avant-dernier paragraphe, fin.

Je parle des quatre (4) objectifs que je viens de vous mentionner.

175 LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 5, fin.

Le surplus d'eau qui arrive au lac, disons l'eau.

180

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 6, troisième paragraphe, fin.

185

Quand on travaille ensemble, il y a moyen de travailler aussi à, je veux dire, avoir un protocole qui correspond, qui va s'occuper des préoccupations de tous et chacun.

LECTURE DU MÉMOIRE.

190

Page 7, premier paragraphe.

Quarante centimètres (40 cm) ou seize pouces (16 po). Quarante-cinq centimètres (45 cm) ou dix-huit pouces (18 po). Trente centimètres (30 cm) soit de douze pouces (12 po).

195

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 7, quatrième paragraphe, fin.

200

Vous retrouvez tous ces textes-là à même le mémoire. J'ai pris juste quelques paragraphes, il y a quelques paragraphes additionnels aussi que j'ai inclus dans le résumé.

LECTURE DU MÉMOIRE.

PAR LA PRÉSIDENTE:

205

Merci monsieur Beaudoin. Nous avons quelques questions pour votre mémoire.

D'abord vous présentez votre projet sous quatre (4) objectifs.

210

PAR M. GUY BEAUDOIN:

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

215

Il y a un objectif qui est quand même assez lié avec l'objectif 2 et l'objectif 4 qui est de maintenir un niveau d'eau de mai à novembre, et l'objectif d'accéder à la décharge avec de petites embarcations. Alors c'est lié, ça, ces deux (2) objectifs-là?

220

PAR M. GUY BEAUDOIN:

225 Bien tout simplement, c'est qu'étant donné, c'est lié, oui et non, c'est que le deuxième objectif, c'est parce qu'étant donné que nous allons creuser la décharge de trente centimètres (30 cm), et puis qu'on va avoir descendu le niveau du lac, bien à ce moment-là, il faut retenir le niveau du lac au niveau de référence tel que mentionné par le ministère voilà quelques années à cent cinquante-huit point zéro quatre (158,04 m).

PAR LA PRÉSIDENTE:

230 D'accord.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

235 Mais j'explique! C'est que le quatrième point, le quatrième objectif, c'est que le fait d'avoir creusé la décharge et puis le fait de garder l'eau, bien, ça permet à ces gens-là d'accéder au lac ainsi que les gens du lac d'aller à la décharge.

PAR LA PRÉSIDENTE:

240 D'accord. Maintenant, revenons, si vous voulez bien, au niveau de référence pour l'été que vous souhaitez maintenir.

245 Comment pourriez-vous vous y prendre, advenant que le projet se réalise, pour établir un niveau qui permet de répondre à la majorité des citoyens riverains du lac, un niveau qui finalement fait consensus chez les riverains?

PAR M. GUY BEAUDOIN:

250 Bien, tout simplement, c'est que, comme je vous ai présenté à la deuxième journée d'audience, à la deuxième soirée, une des premières photos, c'était de vous montrer que le niveau du lac se tenait, avec des barrages clandestins, à environ cent cinquante-huit point zéro (158,0 m) ou point zéro quatre (158,04 m). Je vous avais montré cette photo-là.

255 Puis nous, notre objectif, c'est de garder le niveau du lac au niveau de référence qui correspond à la majorité des barrages clandestins, au niveau maintenu par la majorité des barrages clandestins.

260 Ça fait que quand le niveau d'eau est maintenu à ce niveau-là, les gens semblent être bien satisfaits, ça fait que j'espère qu'ils vont l'être, parce que dans le fond, nous demandons de retenir l'eau à ce niveau-là qui est le niveau de référence d'ailleurs du ministère, du gouvernement du Québec, qu'ils nous ont indiqué.

PAR LA PRÉSIDENTE:

265 D'accord. Votre troisième objectif : éliminer les barrages clandestins! Dans certains
mémoires qu'on va voir tout à l'heure, il y a des gens qui craignent que le fait de construire un
barrage, justement, rendrait peut-être la tâche plus facile à certaines personnes pour aller
modifier l'ouvrage. Exemple la passe à poissons, boucher l'orifice de façon à empêcher l'eau de
couler et remonter le niveau d'eau, si jamais il y a un problème.

270

Comment vous pouvez répondre à cette préoccupation-là?

PAR M. GUY BEAUDOIN:

275

Bien, tout simplement, c'est que nous avons déjà un règlement qui va être modifié suite à
des recommandations, mais nous avons fait un règlement au début de notre demande
d'autorisation qui dit que toute personne qui va, disons, changer le niveau d'eau, qui va changer
le niveau d'eau, disons, est susceptible d'avoir une amende de mille piastres (1000 \$).

280

Puis aussi, on va indiquer que l'accès est défendu. Comme tous les autres barrages de
toutes les autres municipalités, le lac Sept-Îles et le lac Saint-Joseph, ainsi de suite.

285

Concernant le trou, bien, je vais vous dire, ce trou-là va être en dessous de ce qui va
s'écouler. C'est-à-dire qu'en temps normal, il va toujours y avoir beaucoup plus qu'on a vu
dernièrement, quatre-vingt-dix litres par seconde (90 l/s), quand le niveau d'eau va être à cent
cinquante huit (158 m), bien, il ne faut pas oublier que cette eau-là, ce trou-là est en dessous de
la chute qui va être créée par les poutrelles.

290

Ça fait que les gens, je veux dire, ils auront pas avantage d'aller jouer là. Malgré qu'il va
y avoir un suivi périodique très important pour s'assurer que disons ça demeure en place tel
quel.

295

Mais vous savez, madame, qu'en ayant notre contrôle de niveau d'eau, je pense que les
gens vont être sensibles, vont être satisfaits de ce niveau d'eau là qui va être créé, en tout cas, je
peux rien garantir, mais il reste toujours que la municipalité va suivre le projet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

300

Avant de passer à ma collègue, concernant la gestion de l'ouvrage, les gens, dans les
mémoires qu'on va avoir tout à l'heure puis dans d'autres qu'on a reçus, il y a une inquiétude
particulièrement concernant la gestion d'été, la gestion en période d'étiage. Les gens craignent
qu'il y ait des manœuvres qui soient faites et que ça fasse en sorte qu'en aval de l'ouvrage, bien,
il y a moins d'eau dans la rivière parce qu'on arrête à un moment donné l'écoulement.

305

Comme vous l'avez expliqué en première partie, si la gestion se fait uniquement au
printemps et que les poutrelles sont mises avant que le niveau d'eau du lac arrive à ce niveau de
poutrelles, à ce moment-là ça devient un ouvrage au fil de l'eau, et l'eau qui arrive dans le lac

310 sort comme s'il y avait rien, comme s'il y avait pas d'ouvrage. C'est uniquement le seuil qui est augmenté pour maintenir l'eau, d'accord!

PAR M. GUY BEAUDOIN:

C'est ça.

315 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

À ce moment-là, il y a un écoulement d'eau. Mais si on joue avec les poutrelles pendant l'été au moment où justement, l'eau se fait rare, les gens sont plus inquiets pour cette période-là. Étant donné que l'équipement que vous proposez justement pourrait jouer comme un ouvrage
320 au fil de l'eau pour maintenir un seuil, un certain niveau, comment vous voyez cette préoccupation-là, et est-ce que ce serait possible de ne pas intervenir en courant d'été?

PAR M. GUY BEAUDOIN:

325 Bien madame, comme je vous ai mentionné tantôt, j'ai fait un spécial pour vous additionner un paragraphe qui est très précis dans ça!

De par sa conception, l'exploitation du barrage avec sa partie contrôlable et son déversoir permettra l'écoulement de l'eau à la décharge avec un minimum d'opération.

330

Ce que je veux dire par là, c'est que ce n'est pas les surplus d'eau qui sont inquiétants, c'est le manque d'eau. Mais il reste que le manque d'eau, suite à une rencontre même que nous avons eue avec le Conseil municipal de Saint-Basile et les gens de la décharge, disons, ils ont réalisé, puis même ça s'est vu dans les dernières écritures, que quand l'eau est environ à cent
335 cinquante-huit (158 m), au niveau qu'on veut garder le niveau d'eau, cent cinquante-huit mètres (158 m), le trou va déverser en minimum tout le temps quatre-vingt-dix litres par seconde (90 l/s).

Maintenant, nous avons calculé que si jamais il pleut pas pendant une grande période de temps, bien, le temps que ça va prendre avant que ça l'atteigne le soixante litres par seconde
340 (60 l/s), ça peut prendre de l'ordre, on avait calculé environ cent vingt-cinq (125) jours, mais disons quatre-vingt-dix (90) jours. Ça fait que dans quatre-vingt-dix (90) jours, il va sûrement y avoir de la pluie qui va arriver.

Mais en dehors d'une période extrême, si je peux dire ça comme ça, puis là, la Ville de
345 Lac-Sergent accepte que le niveau du lac baisse, on ne jouera pas avec ces poutrelles-là. La Ville du Lac-Sergent accepte que dans une période de sécheresse qu'on continue à lancer notre débit réservé minimum, puis que le lac va descendre. Ce n'est pas une question de retenir à tout prix.

350 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. À ce moment-là, c'est important de bien comprendre quand est-ce que vous interviendriez en période d'étiage.

355 Parce qu'étant donné que vous nous dites que ce serait un minimum, vous viendriez un petit peu, pas beaucoup...

PAR M. GUY BEAUDOIN:

360 En période d'étiage, madame, nous allons laisser le barrage travailler tel quel. Puis l'eau du lac va descendre pour alimenter le minimum de débit réservé qui est là.

365 Puis quand on est à cent cinquante-huit (158 m), le débit réservé est autour de quatre-vingt-dix (90 l/s), ça fait que quand il descend, je veux dire, ça va prendre beaucoup de temps avant qu'il atteigne le soixante (60 l/s), comme je vous ai expliqué tantôt.

Mais je veux dire par là, l'ouvrage est fait avec le trou qui est là pour le débit réservé, pour assurer un minimum d'eau, et puis ce débit-là va toujours être maintenu minimum.

370 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

À ce moment-là, l'été, est-ce qu'il y a une période où vous n'interviendriez pas, où vous laisseriez ça filer comme la nature le laisserait aller?

375 **PAR M. GUY BEAUDOIN:**

Moi, en tout cas, je vous dis, à moins qu'il y ait d'autres recommandations, tel que c'est là, l'ouvrage, nous allons installer les poutrelles lors de la baisse de la crue printanière et nous allons désinstaller les poutrelles à l'automne.

380

Durant l'été, moi, je dis qu'on laisse l'ouvrage faire son travail.

PAR LA PRÉSIDENTE:

385 Ça, ce sera un engagement que vous seriez prêt à prendre?

PAR M. GUY BEAUDOIN:

390 Ah, définitif. On ne touche pas, d'ailleurs pour remonter les poutrelles, ça va prendre, tel que le règlement qu'on a présentement, puis il va être probablement modifié, mais tel que c'est là, ça prend une résolution du conseil municipal pour relever les poutrelles.

Puis une autre affaire aussi, probablement qu'on ne pourra jamais relever les poutrelles sans avoir l'assentiment du ministère de l'Environnement.

395

Il y a une autre affaire aussi que je tiens à vous dire, c'est qu'on ne touchera pas à ça sans être avec notre partenaire aussi qui est la Ville de Saint-Basile. On travaille avec eux dans ce projet-là.

400 Je veux dire par là, nous, quand j'ai dit tantôt qu'on demeure responsable de l'ouvrage, qu'on demeure responsable de l'opération, je vous dis qu'un coup que tout va être attaché, tout notre protocole va être revu puis entériné par le ministère avec ses recommandations, d'ailleurs c'est un projet de protocole, je dis bien que c'est un projet, quand c'est un projet, on écoute les recommandations des gens puis on va le travailler afin de l'améliorer.

405 Mais un coup qu'il va être tout attaché, un coup qu'il va être tout fait, notre protocole, on va le suivre.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

410 Bonsoir.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

415 Bonsoir madame.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

420 Alors dans toutes les études d'impacts que vous nous avez fournies, on voit évidemment que vous avez quatre (4) objectifs avec la construction du barrage.

Moi, ce que j'aimerais savoir, c'est en termes de priorité, si vous aviez à nous dire qu'est-ce que c'est pour vous l'élément prioritaire que vous espérez avoir du barrage?

425 Alors disons de les mettre dans l'ordre les quatre (4) objectifs, ça, c'est ma première question.

430 Et toujours dans cette même veine là, j'aimerais savoir, pour que vous considériez le projet comme étant un projet mettons à succès, qu'est-ce que vous attendez comme résultat minimal?

PAR M. GUY BEAUDOIN:

435 Bon, pour répondre à votre première demande, ils sont dans l'ordre. Le premier objectif qui compte, selon moi, quatre-vingts pour cent (80 %) de l'ouvrage, c'est de diminuer les crues printanières. Parce que si ça serait les trois (3) autres, barrages clandestins, le deuxième, maintenir le niveau d'eau, on n'a pas vraiment besoin d'un contrôle de niveau d'eau. Actuellement, les barrages clandestins le font.

440 Mais on n'est pas encourageant vis-à-vis de ça, là, mais le premier but de construire un ouvrage, c'est de baisser le niveau d'eau l'automne pour baisser le niveau des crues printanières. Ça, c'est notre premier objectif qui compte à peu près pour quatre-vingts pour cent (80 %) de notre ouvrage.

445 **PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:**

Donc ce que vous êtes en train de me dire, que si le barrage arrivait pas à faire ça, ça vaudrait pas la peine d'avoir un barrage?

450 **PAR M. GUY BEAUDOIN:**

Ce qui arrive, ce que je tiens à vous dire, c'est que le premier objectif qu'on s'est donné à la construction de ce barrage, c'est de diminuer la hauteur du niveau d'eau lors des crues printanières.

455

Puis c'est pour ça que je mets une note, parce qu'il y a comme une inquiétude qui nous a été lancée de la part du Centre hydrique, il y a des questions qui se posent, puis on va travailler avec eux, puis on espère qu'ensemble, on va trouver une solution de façon à pouvoir baisser les crues printanières. Ça, c'est la première raison.

460

La deuxième raison, bien, c'est certain qu'étant donné qu'on le baisse, étant donné qu'on va baisser le niveau d'eau en creusant la décharge, bien, ça nous prend un ouvrage pour contrôler notre niveau d'eau l'été, pour maintenir le niveau d'eau quand les crues vont baisser.

465 **PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:**

Si je reviens au premier point, ce que vous me dites, vous discutez avec le Centre d'expertise hydrique donc sur ce point-là, donc c'est pas tout à fait finalisé à ce niveau-là?

470 **PAR M. GUY BEAUDOIN:**

Bien madame, ce qu'on vous a mentionné, il reste deux (2) autres décrets à obtenir. Le décret qui s'appelle la structure du barrage et puis le décret sur la sécurité du barrage. Moi, ce que j'ai compris, là.

475

Et puis quand on va parler de la structure du barrage, il est évident qu'on va continuer à travailler, c'est le secteur hydrique avec qui on va travailler, puis même là, j'ai appelé quelques personnes dernièrement sur cette préoccupation-là, puis il est évident, je ne veux pas dire qu'on va baisser de trente-cinq centimètres (35 cm), de trente-deux centimètres (32 cm) ou de trente centimètres (30 cm), mais on veut baisser les crues printanières. De combien on va pouvoir le faire, je ne sais pas présentement, mais il faut travailler pour les baisser.

480

C'est ça qu'est le but de l'ouvrage, le premier but.

485 **PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:**

OK. Mais est-ce qu'on peut comprendre que vous êtes à discuter encore avec le ministère pour établir donc...

490 **PAR M. GUY BEAUDOIN:**

Oui madame, bien oui.

495 **PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:**

D'accord. Donc c'est pas finalisé au niveau donc, je dirais des devis, donc vous êtes encore à vous entendre sur ce point-là?

500 **PAR M. GUY BEAUDOIN:**

On est encore à regarder des possibilités de modifications de devis, ce qui sera nécessaire pour s'assurer de pouvoir baisser notre niveau d'eau le printemps.

505 **PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:**

Donc ça, c'est le point le plus important, puis vous êtes à le travailler, c'est ça?

PAR M. GUY BEAUDOIN:

510 C'est ça, exactement, madame.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

515 D'accord. Le deuxième point, excusez, on revient à ce qu'on disait, pouvez-vous élaborer un petit peu plus votre deuxième point?

PAR M. GUY BEAUDOIN:

La deuxième question, je m'excuse madame...

520

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

Deuxième priorité, pardon!

525 **PAR M. GUY BEAUDOIN:**

Ah, la deuxième priorité, c'est d'éviter les barrages clandestins. Il y a aucun doute avec ça, c'est d'éliminer les barrages clandestins.

530 Par contre, je donne en deuxième priorité qu'il faut s'établir un contrôle de niveau d'eau, étant donné qu'on va avoir baissé le niveau de la décharge, bien, il faut toujours bien se garder un minimum de niveau d'eau au niveau de référence qui nous a été indiqué, le niveau du lac. C'est pour ça que le met en deuxième priorité.

535 Puis le troisième, bien, c'est pour ça que je vous parle, le troisième et quatrième viennent par défaut.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

540 OK.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

Bien le but, c'est certain que le but de l'ouvrage, c'est de diminuer les crues printanières.

545

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

D'accord, merci. J'ai une autre question.

550 Il y avait dans un des mémoires qui nous a été présenté et qui sera présenté ce soir, il y avait une personne qui avait certaines préoccupations au niveau des coûts. Parce que dans le projet, on présente un projet qui coûterait peut-être cinquante (50 000 \$) ou soixante mille dollars (60 000 \$), et la personne en question dit, oui mais construire un ouvrage c'est une chose, mais gérer un ouvrage après c'est autre chose.

555

Est-ce que vous avez envisagé les coûts, à savoir l'après-construction, ça pourrait coûter combien?

PAR M. GUY BEAUDOIN:

560

L'après-construction, ce que ça va coûter, c'est le suivi, le suivi périodique de l'ouvrage. Je veux dire, il ne faut pas oublier que l'ouvrage, c'est une digue de roches, il ne faut pas l'oublier, avec de la toile qui empêche l'eau de passer à travers le barrage. C'est un barrage tout simple. C'est une structure toute simple avec un tuyau galvanisé.

565

Les coûts, il va y avoir sûrement à tous les cinq (5) ans de faire une vérification avec un ingénieur de structure de barrage, mais il ne faut jamais oublier que l'ouvrage, le déversoir se situe à seize pouces (16 po) de hauteur avec de l'enrochement pratiquement puis des blocs de ciment.

570

575

Puis la partie du tuyau galvanisé ainsi que de la structure qui va être galvanisée, ainsi que la poutrelle qui va être faite avec du deux par dix (2 x 10) à plat, je veux dire, les coûts ne seront pas – je ne peux pas vous dire combien ça va coûter par année, je sais pas, moi, un mille (1000 \$) deux mille (2000 \$), quelque chose comme ça, mais c'est pas ça qui va coûter le plus cher.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

580

Donc actuellement, vous avez pas envisagé qu'est-ce qui pourrait coûter des sous additionnels, là?

PAR M. GUY BEAUDOIN:

585

Bien, je vais vous dire, c'est le temps pris par la personne qui va être mandatée pour s'occuper de faire le suivi de l'ouvrage.

Mais étant donné qu'on ne jouera pas avec les poutrelles, je veux dire, le travail va se faire par lui-même.

590

Je veux dire, le prix, on a déjà pensé combien ça pourrait coûter, mais étant donné qu'on figure que ça va faire partie du rôle de l'inspecteur, un exemple, bien à ce moment-là, ça va faire partie de son travail.

595

Ça va être minime, madame.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

600

J'ai une autre question aussi. Je regarde ce que vous venez de nous lire tout à l'heure, vous nous parlez donc, je lis ici le paragraphe en fait, vous nous parlez du protocole d'opération de la Ville de Lac-Sergent :

"Permettra un suivi en partenariat avec la Ville de Saint-Basile."

605

On parlait tout à l'heure d'une cogestion. On décrit ici, bon :

"Un représentant de la Ville de Saint-Basile aura accès aux installations et pourra suivre en accompagnant le responsable de la Ville de Lac-Sergent l'opération du contrôle de niveau d'eau."

610

Je voudrais comprendre un peu de la façon que c'est écrit ici, le rôle que vous aimeriez assigner donc aux gens de Saint-Basile, est-ce que c'est un rôle d'observateur ou de preneur de décision, en tant que cogestionnaire d'un barrage potentiellement avec vous?

PAR M. GUY BEAUDOIN:

615

Bien madame, le protocole, je vous ai dit une affaire tantôt que le protocole d'opération va être conjointement avec les recommandations du ministère et des gens du Conseil municipal de Saint-Basile si je peux dire ça de même, là.

620

Le protocole va être écrit puis va être vraiment déterminé. Maintenant, étant donné qu'on est responsable de l'ouvrage, c'est nous qui payons pour l'ouvrage, c'est nous autres qui est responsable de l'ouvrage, je veux dire, si jamais il manque d'eau à la décharge ou des choses comme ça, comme on laisse sous-entendre bien souvent, bien nous, il va falloir s'assurer qu'il y ait toujours un minimum, puis c'est nous autres qui est responsable.

625

Par contre, étant donné que Saint-Basile – on peut pas demander à la personne de Saint-Basile, au représentant de Saint-Basile de venir travailler sur notre ouvrage. Par contre, on peut lui dire, viens voir qu'est-ce qu'on fait, suis-nous pas à pas, puis si en travaillant ensemble il a une recommandation ou des choses comme ça, on va travailler ça, puis on va remodeler le protocole s'il y a lieu.

630

Je n'écris pas ça, mais il reste quand même que quand on travaille en partenariat, un partenaire pour moi, ce n'est pas juste quelqu'un qui est assis à côté.

635

Par contre, bien, je dois dire que le suivi du représentant de Saint-Basile, c'est un suivi d'accompagnement, parce que lui qui est responsable, c'est la Ville de Lac-Sergent. En tout cas, je vois ça de même, madame.

PAR LA PRÉSIDENTE:

640

Je reviens sur un élément qui est dans votre mémoire. En page 6, l'avant-dernier paragraphe, vous nous dites que :

645

"La Ville de Lac-Sergent est responsable de la décharge du lac Sergent situé sur son territoire, soit environ trois cents mètres (300 m)."

PAR M. GUY BEAUDOIN:

Oui.

650

PAR LA PRÉSIDENTE:

Puis elle n'a pas la responsabilité de toute la longueur de la décharge du lac Sergent qui est d'environ cinq kilomètres (5 km), d'accord!

655

PAR M. GUY BEAUDOIN:

Oui.

660 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous nous dites aussi que les municipalités situées en aval doivent s'assurer qu'il n'y aura pas de barrages clandestins construits par des humains ou des castors qui pourraient affecter la décharge du lac Sergent à Saint-Basile.

665

Comment vous voyez un ouvrage qui serait situé en aval du trois cents mètres (300 m) de la décharge du lac, est-ce que ça serait possible d'affecter le niveau d'eau de la décharge?

PAR M. GUY BEAUDOIN:

670

Bien, il est évident que n'importe qui dans le parcours du quatre point sept kilomètres (4,7 km), n'importe qui pourrait se décider, pourrait décider de faire un petit lac ou des choses comme ça, puis de restreindre l'écoulement des eaux à la décharge.

675

Ce que je veux vous mentionner par là, nous, on a une responsabilité de toujours assurer un minimum de débit réservé, on en parle, puis on va travailler notre ouvrage de façon à s'assurer de cela.

680

Par contre, si après le pont du chemin Tour-du-Lac Sud qui est en réalité dans Saint-Raymond puis après ça à Saint-Basile, si un arbre tombe dans la décharge, on n'a pas la responsabilité de s'assurer d'enlever cet arbre-là à la décharge. Ce n'est pas sur notre territoire.

685

C'est pour ça que je tenais à vous apporter cette précision-là. C'est en dehors de notre trois cents mètres (300 m).

690

On ne peut être responsable de ce qui se passe sur le reste de la décharge du lac Sergent. C'est pour ça que même si quelqu'un se préoccupe beaucoup pour nous dire, vous devriez avoir une réglementation sur votre territoire, je l'admets, je l'accepte; par contre, aussi il doit y avoir quelque chose dans ces secteurs-là qui est indépendant de nous.

PAR LA PRÉSIDENTE:

695

D'accord. C'est que comme est inscrit le libellé, ce qu'on comprenait, c'est que vous craignez qu'il y ait des ouvrages dans la rivière en aval du trois cents mètres (300 m) qui influencent le niveau de votre lac?

PAR M. GUY BEAUDOIN:

700

Non, non, ça n'influence pas le niveau du lac.

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est ça qu'on comprenait pas, parce que c'était "affecter la décharge du lac Sergent à Saint-Basile".

705

PAR M. GUY BEAUDOIN:

Oui, bien là, je dis qui pourrait affecter la décharge du lac Sergent à Saint-Basile, en réalité qui est beaucoup plus loin que notre lac.

710

PAR LA PRÉSIDENTE:

OK. Donc c'est des lacs qui pourraient être construits à un moment donné, des barrages pour rehausser un certain niveau et puis...

715

PAR M. GUY BEAUDOIN:

Dans une rivière ou dans une décharge d'un lac, dans un ruisseau ou dans une rivière, quelqu'un peut se faire un barrage clandestin.

720

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, on comprend ça.

725

PAR M. GUY BEAUDOIN:

C'est à ça que je veux faire référence, madame.

PAR LA PRÉSIDENTE:

730

D'accord. Alors on vous remercie beaucoup de votre présentation.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

735

Bienvenue madame.

PAR LA PRÉSIDENTE:

740

Alors je pense que l'audience publique fait avancer le dossier en tout cas, il y a beaucoup d'informations qui sont sorties jusqu'à présent, et on va continuer de s'assurer que l'information est bien livrée pour que le ministre ait tout en main pour prendre sa décision.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

745

Merci madame.

VILLE DE SAINT-BASILE

750

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors nous invitons maintenant le maire de la municipalité de Saint-Basile!

755

PAR M. LAURIER GAUTHIER:

Madame Journault, madame Blondeau, mesdames et messieurs.

760

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bonsoir.

PAR M. LAURIER GAUTHIER:

765

Bonsoir. Ça me fait plaisir de venir vous présenter l'opinion de la Ville de Saint-Basile concernant le barrage de la Ville de Lac-Sergent.

Je vais d'abord vous lire notre document, notre mémoire, ensuite je pourrai commenter ou répondre à vos questions!

770

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 4, milieu.

775

Est-ce que les périodes d'étiage seront prolongées artificiellement?

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 6, premier paragraphe, fin.

780

En effet, à l'usine de pâtes et papiers Ford, depuis vingt-huit (28) ans on prend les précipitations journalières et le débit d'eau des rivières.

LECTURE DU MÉMOIRE.

785

Page 7, fin.

On dépose aussi un projet de protocole d'opération du barrage à la Ville de Lac-Sergent en partenariat avec la Ville de Saint-Basile!

790

En automne, afin de minimiser l'écoulement de l'eau à la décharge, la baisse du niveau d'eau du lac Sergent se fera en enlevant une partie des poutrelles à la fois pour ainsi partager le quarante centimètres (40 cm) de hauteur en quelques étapes.

795 Vers le 1^{er} novembre de chaque année, un premier dix centimètres (10 cm) de hauteur de poutrelles sera enlevé et lorsque le niveau du lac sera abaissé au niveau de la deuxième étape, un autre dix centimètres (10 cm) sera enlevé et ainsi de suite. Une période d'environ un mois et demi sera requise pour abaisser le niveau de l'eau du lac.

800 Au printemps, lorsque la crue printanière commence à se résorber, les poutrelles seront toutes installées avant que le niveau d'eau du lac soit descendu à la hauteur de cent cinquante-huit mètres (158 m), soit le niveau du dessus des poutrelles.

805 Le niveau d'eau du lac continuera à descendre en passant par-dessus les poutrelles et le déversoir. Cette façon de faire permettra de ne jamais arrêter l'écoulement de l'eau à la décharge, et ce sera toujours supérieur au débit réservé de soixante litres-seconde (60 l/s).

810 Période de sécheresse! Advenant une période de sécheresse, le minimum d'eau que la décharge va recevoir sera toujours de soixante litres-seconde (60 l/s) et plus. La réserve d'eau du lac, toute l'eau au-dessus du trou du débit réservé permet d'alimenter toujours ce minimum et plus, environ cent vingt-cinq (125) jours.

815 Tel que mentionné, il est certain qu'advenant une sécheresse de plusieurs jours, le niveau du lac va descendre plus bas que le haut des poutrelles, et la Ville de Lac-Sergent a reconnu et accepté cette possibilité depuis le début de notre demande d'autorisation pour aménager le barrage.

820 Un représentant de la Ville de Saint-Basile aura accès et suivra avec le responsable de la Ville de Lac-Sergent l'opération du contrôle de niveau d'eau, l'entretien et le registre des activités reliées au barrage aménagé à la décharge du lac Sergent.

825 Alors c'est l'essentiel de nos préoccupations. Ce qu'on a convenu en tout cas verbalement avec la Ville pour le moment, c'est que la Ville de Saint-Basile serait associée par résolution de conseil ou règlement pour gérer le barrage, pour qu'en tout temps, on ait un droit de regard sur cette gestion-là et la gestion devra respecter l'entente initiale indéfiniment.

PAR LA PRÉSIDENTE:

830 Merci monsieur le Maire. Selon le protocole que vous proposez, il y aurait pas d'opération en cours d'été, ce serait une gestion d'un barrage au fil de l'eau comme on appelle en termes techniques, c'est laisser la nature faire suivre son cours?

PAR M. LAURIER GAUTHIER:

835 Exactement. Pour rencontrer les objectifs de Lac-Sergent, c'est que justement les crues printanières soient contrôlées pour pas qu'elles déversent dans les éléments épurateurs.

Cependant, à l'été, c'est l'opération normale. Sauf que s'il arrivait une sécheresse prolongée, on veut se garantir que le soixante litres-seconde (60 l/s) d'eau soit assuré par la
840 passe à poissons et qu'en aucun moment, ce trou-là pourrait être obstrué ou affecté par quelconque ouvrage.

PAR LA PRÉSIDENTE:

845 Merci. Ma collègue a des questions pour vous.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

Bonsoir.

850

PAR M. LAURIER GAUTHIER:

Bonsoir.

855 **PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:**

J'aimerais avoir un petit peu plus d'explications quand vous mentionnez ici la borne-fontaine municipale qui est située sur la décharge du lac Sergent, pourriez-vous nous expliquer un petit peu plus vos préoccupations concernant la borne-fontaine?

860

PAR M. LAURIER GAUTHIER:

Oui. C'est qu'il y a un groupe de citoyens dans le secteur du rang Sainte-Madeleine et de la route de l'Infini qui sont pas desservis par un service d'aqueduc et de bornes-fontaines municipales. Donc on a installé là ce qu'on appelle une borne-fontaine sèche dont la base est
865 dans l'eau de la rivière, mais que le haut reste une opération d'aspiration pour la charger, comme on dit.

Alors il faut être au moins sûr que le niveau de l'eau descendra pas plus bas que la base
870 de notre borne fontaine.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

Si on regarde avec ce qui est arrivé l'année dernière en 2002 quand on a eu des
875 conditions de sécheresse, qu'est-ce qui s'est passé dans votre cas de borne-fontaine, est-ce que vous avez eu des problèmes?

PAR M. LAURIER GAUTHIER:

880 J'ai pas pris information auprès du chef de pompier s'ils ont été vérifier à ce moment-là.
Il est évident qu'on n'a pas eu d'incendie, parce que là, on l'aurait su.

Mais on n'a pas vérifié à ce moment-là.

885 **PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:**

Donc vous savez pas, je veux dire, à savoir si on a moins d'eau, si on est capable encore de fournir de l'eau?

890 **PAR M. LAURIER GAUTHIER:**

À ce moment-ci, je peux pas répondre à cette question-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

895

Pourriez-vous demander à votre chef de pompier justement quelle est la situation critique qu'il a pu déjà observer dans le passé? S'il y a déjà eu à un moment donné des conditions...

PAR M. LAURIER GAUTHIER:

900

Bien, l'installation de cette borne-fontaine là, c'est assez récent, je dirais que ça remonte à une couple d'années. On peut me corriger si quelqu'un a d'autres informations.

905 Ça fait qu'à ce moment-là, je ne crois pas que même le chef de pompier pourrait actuellement répondre à la question. C'est sûr qu'on va leur demander d'aller vérifier dans l'avenir, mais pour le moment, j'ai pas l'information.

PAR LA PRÉSIDENTE:

910 D'accord. Alors si jamais il a une information complémentaire, ce serait intéressant de la recevoir.

PAR M. LAURIER GAUTHIER:

915 Oui. Demain je m'informe auprès de lui s'il a quelque chose là-dessus.

PAR LA PRÉSIDENTE:

920 Vous contacterez le secrétariat de la Commission pour donner l'information.

PAR M. LAURIER GAUTHIER:

Certainement.

925 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, merci.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

930

Vous mentionnez ici qu'il y avait des conséquences néfastes qui étaient dues aux barrages clandestins. J'apprécierais si vous pouviez peut-être un peu décrire qu'est-ce qui s'est passé?

935 **PAR M. LAURIER GAUTHIER:**

Bien, c'est qu'à l'été, le barrage clandestin a fait en sorte qu'en période d'étiage qui s'est prolongée beaucoup, c'est que le lit de la rivière a été presque asséché. À ce moment-là, il y a des gens qui pratiquaient des activités de baignade, etc., qui ont été privés de la jouissance de la rivière évidemment, mais aussi la faune dont l'omble de fontaine s'est ramassée dans des très petites marmites, et on peut pas évaluer les conséquences. Mais on sait que ça a été en bas du niveau d'un étiage normal.

940

Donc les conséquences, on peut les évaluer de toute nature, là.

945

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

Ce que vous me décrivez là en ce moment, c'est quelque chose qui vous a été rapporté par vos citoyens ou que vous-même vous avez vécu et que vous avez vu devant chez vous, je

950

sais pas si vous habitez près de la rivière?

PAR M. LAURIER GAUTHIER:

Non, la rivière est pas devant chez moi, elle est tout près de chez moi. Mais ça a été rapporté par les citoyens riverains de la rivière dans leur quatre (4 km) ou cinq kilomètres (5 km) qui sont sur notre territoire.

955

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

Est-ce que c'était la première fois que vous expérimentiez ça, que des citoyens vous ont rapporté un événement comme celui-là?

960

PAR M. LAURIER GAUTHIER:

Oui.

965

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

Donc ça s'est jamais passé dans le passé?

970

PAR M. LAURIER GAUTHIER:

Bien, peut-être que ça s'est passé, mais est-ce que les citoyens l'ont rapporté ou est-ce qu'il y avait une préoccupation, je le sais pas. Mais à ma connaissance, c'est la première fois.

975

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

D'accord. Vous parlez de la rivière Chaude, vous mentionnez, vous parlez en fait de la rivière Chaude, vous êtes en train de revitaliser, etc., est-ce que ça a rapport avec un barrage qui aurait été construit? Pouvez-vous nous donner le contexte?

980

PAR M. LAURIER GAUTHIER:

Bien, le contexte, ce sont des travaux qui ont été faits il y a plusieurs années, surtout par le ministère de l'Agriculture, qui étaient encadrés, mais sans trop de préoccupations pour l'environnement, et le drainage et le creusage de certaines branches de la rivière Chaude ont amené une modification du lit de la rivière, et ça l'a détruit la faune aquatique, en tout cas l'omble de fontaine qui était en abondance dans cette rivière-là.

985

Actuellement, la municipalité travaille de concert avec l'Environnement et Pro-Faune pour recréer des habitats fauniques, recréer des frayères et réparer ce qu'on peut appeler certains dégâts qui ont été faits dans le temps.

990

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

D'accord.

995

PAR M. LAURIER GAUTHIER:

Une somme d'environ je dirais tout près de vingt mille piastres (20 000 \$) a été investie à date depuis quelques années.

1000

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

On aimerait aussi avoir quelques précisions. À la page 6 de votre mémoire, vous nous parlez au niveau de la gestion fine du barrage, vous nous donnez des chiffres, bon, au niveau du soixante litres-seconde (60 l/s), on fait des comparaisons avec la rivière Portneuf.

1005

Pourriez-vous nous expliquer un peu plus la provenance de ces chiffres-là?

1010

PAR M. LAURIER GAUTHIER:

1015 Oui. Le long de la rivière Portneuf à Saint-Basile, il y a un ancien moulin à farine qui
démantèlement de ce moulin-là pour la farine, le type a voulu convertir en barrage
hydroélectrique. À ce moment-là, il a fait venir les documents de l'endroit pour avoir toutes les
données sur la rivière Portneuf.

1020 Et en plus, on avait les données du moulin J. Ford à Portneuf qui, eux, depuis vingt-huit
(28) ans mesurent les précipitations journalières et le débit à leur barrage.

1025 Alors on a fait une extrapolation. Si la rivière Portneuf couvre trois cent soixante
quelques kilomètres carrés, son bassin versant, et que le lac Sergent, lui, couvre vingt-six
kilomètres carrés (26 km²), son bassin versant, bien, on a fait des chiffres avec ça, puis on a
établi au meilleur de nos connaissances que le lac Sergent représentait environ sept point cinq
pour cent (7,5 %) du bassin total de la rivière Portneuf.

En prenant les chiffres qui sont précis sur la rivière Portneuf, on a fait des calculs.

1030 **PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:**

Est-ce qu'on pourrait vous demander de nous fournir les calculs puis de justifier ce que
vous présentez ici?

1035 Je sais que vous avez dans votre mémoire une batterie de chiffres qui a été donnée, est-
ce qu'on pourrait avoir un petit peu plus de détail puis avoir tout le rationnel, je dirais derrière vos
calculs puis les résultats que vous présentez, s'il vous plaît?

Peut-être pas aujourd'hui, vous pourriez nous les faire parvenir.

1040

PAR M. LAURIER GAUTHIER:

1045 Oui, vous avez les chiffres ici, puis la méthodologie de calcul. On va se faire un devoir
de recommuniquer avec vous autres pour expliquer la méthode.

Mais le principe est assez simple, je crois. Vous saisissez?

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

1050 Oui. J'ai encore quelques questions.

Toujours à la page 6, vous mentionnez, bon, en ce qui concerne l'inquiétude sur la
gestion d'opération du barrage, le conseil municipal a regardé les avenues exposées par les
représentants du ministère de l'Environnement, telles que, et vous soulevez trois (3) points ici.

1055

Est-ce qu'on peut en conclure que c'est des demandes que vous faites, vous aimeriez que ces choses-là soient, par exemple, inscrites dans un décret ou soient des conditions advenant qu'il y ait la construction du barrage?

1060

J'essaie de comprendre les points que vous avez formulés ici, le contexte. Vous les soulevez, mais est-ce que c'est des demandes que vous faites?

PAR M. LAURIER GAUTHIER:

1065

C'est des demandes qu'on fait.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

1070

OK. Donc c'est des choses que vous voulez voir réalisées – bien, réalisées! - inscrites par exemple dans un décret, c'est ça que vous me dites?

PAR M. LAURIER GAUTHIER:

1075

Oui.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

1080

D'accord. J'ai encore autre chose pour vous! Juste pour comprendre un peu votre opinion sur le barrage ou la construction potentielle du barrage, je remarque, bon, d'une part, à la fin de votre mémoire, on voit évidemment ici qu'il y a le protocole d'opération du barrage qui est évidemment représenté par monsieur Beaudoin, j'assume que si vous le mettez dans votre document, c'est que vous êtes d'accord avec ce que monsieur Beaudoin présente, est-ce que c'est ça?

1085

PAR M. LAURIER GAUTHIER:

1090

Oui. C'est que l'esprit en tout cas sur lequel on s'est entendu, c'est que le soixante litres-seconde (60 l/s) soit un minimum en tout temps. À partir de ce moment-là, si les précipitations ou si l'eau du lac ne nous donnent pas notre soixante litres-seconde (60 l/s) garanti, il va falloir qu'ils consentissent à ce que le niveau d'eau du lac baisse, pour que le passe à poissons soit toujours à pleine charge.

1095

Par contre, on sait que dès que l'eau commence à monter en haut du trou, là, la pression augmente, puis on va avoir soixante-cinq-soixante-dix-soixante-quinze litres-seconde (65 l/s-70 l/s-75 l/s). Mais le minimum soixante litres (60 l/s). À partir de ça, ils devront consentir à baisser le niveau d'eau du lac.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

1100 Est-ce qu'on peut comprendre, si on regarde dans l'ensemble le document que vous nous avez présenté, est-ce qu'on peut comprendre que vous êtes pour la construction de l'ouvrage moyennant les conditions par exemple de cogestion du barrage, moyennant certaines conditions présentes au décret?

1105 J'essaie de comprendre un peu si vous êtes pour ou si vous êtes contre le projet?

PAR M. LAURIER GAUTHIER:

1110 La Ville de Saint-Basile est ni pour ni contre, parce que ça se passe pas sur notre territoire. En autant que nous, notre rivière ne sera pas affectée outre mesure en période critique, on n'y voit pas de problème.

1115 Nous, ce qui nous intéresse, c'est la rivière sur notre territoire, et on veut s'assurer qu'on n'ait pas d'étiage pire que ceux que la nature nous a donnés en aucun moment.

Et là-dessus, question de bon voisinage avec la Ville de Lac-Sergent, si eux peuvent régler certains problèmes avec leur barrage, bien, tant mieux pour eux, mais nous, on n'a pas à en subir les conséquences. Et c'est dans cet esprit-là qu'on travaille le document.

1120 **PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:**

Donc si on comprend bien, c'est un peu des garanties minimales que vous allez avoir...

PAR M. LAURIER GAUTHIER:

1125 Exact.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

1130 ... donc vous voulez vous prémunir d'une certaine façon contre des effets indésirables?

PAR M. LAURIER GAUTHIER:

1135 C'est surtout des garanties écrites à long terme. Parce que je pense qu'on peut dire qu'on a entièrement confiance aux gens qui sont présentement là, mais dans cinq (5) ans ou dans dix (10) ans, les conseils municipaux auront passé, mais les écrits devront rester et la gestion du barrage devra rester telle quelle, sinon ça demandera d'autres audiences ou l'avis de la Ville de Saint-Basile.

1140 On veut s'assurer par écrit que ce qu'on s'entend va demeurer.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

1145 Et puis j'imagine qu'on peut comprendre, je regarde ici vos demandes qui sont faites dans votre conclusion, on peut comprendre que vous tenez beaucoup à être cogestionnaire du barrage, donc à participer activement aux décisions qui seraient prises pour assurer disons la gestion optimale de l'ouvrage, c'est bien ça?

1150 **PAR M. LAURIER GAUTHIER:**

Bien, je pense que les décisions vont être prises une fois, une méthodologie de travail, et ensuite, c'est celle-là qui va se répéter année après année.

1155 Nous, ce qu'on demande, c'est que quelqu'un de notre personnel soit associé à la gestion pour vérifier. Moi, je pense qu'avec les années, il y a un rapport de confiance qui va s'établir, et s'il n'y a pas de problème, on n'aura pas le nez là-dedans à tous les jours.

Mais à partir du moment que notre rivière coule bien, tout va bien, bien on va opérer.

1160 **PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:**

1165 Mais vous comprenez que peut-être des fois, les premières années qu'on établit par exemple un ouvrage ou un projet, il y a souvent des ajustements à faire, il y a des choses à discuter, etc. Donc vous demandez de pouvoir être présents s'il y a des modifications, qu'il y ait une approche consensuelle disons entre les deux (2) municipalités?

PAR M. LAURIER GAUTHIER:

Absolument, absolument.

1170

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

D'accord.

1175 **PAR M. LAURIER GAUTHIER:**

1180 D'ailleurs en pratique, nous, on se dit que notre contremaître municipal va tout près de Lac-Sergent au mois deux (2) fois par semaine faire son inspection quotidienne. Et puis à ce moment-là, il pourrait avoir une rencontre avec le responsable à Lac-Sergent pour voir si la gestion du barrage est bien faite, etc.

1185 Maintenant, nous, on veut bannir de notre vocabulaire tout ce qu'on appelle barrages clandestins, que ce soit sur la partie Saint-Basile ou Lac-Sergent, parce que quand on parle de choses clandestines, bien, c'est la police, ce sont les règlements.

Et comme sur tous les cours d'eau au Québec, il est défendu actuellement d'intervenir, ça peut aller jusqu'au criminel. Ça, c'est la police à ce moment-là.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

1190

Je pense qu'on sait que ce qui est clandestin, c'est clandestin.

PAR M. LAURIER GAUTHIER:

1195

Oui.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

1200

C'est pas, entre guillemets, légal, donc il y a personne qui peut se prémunir de ce qui est clandestin.

PAR M. LAURIER GAUTHIER:

1205

Vous avez tout à fait raison. Mais des fois qu'on ferme les yeux sur le clandestin et ça devient une certaine complicité.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

1210

Excusez, est-ce que ça a déjà été fait dans le passé?

PAR M. LAURIER GAUTHIER:

Ah, j'ai aucune idée. J'espère que non.

1215

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

Je vous remercie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1220

Merci monsieur le Maire.

CLAUDE LEFEBVRE

1225

PAR LA PRÉSIDENTE:

Nous invitons maintenant monsieur Claude Lefebvre, s'il vous plaît.

1230 **PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:**

Bonsoir.

1235 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bonsoir.

1240 **PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:**

Donc je vais commencer par la lecture du mémoire.

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 2, fin.

1245

Je crois qu'on se répète un peu, mais c'est les mêmes préoccupations qui reviennent.

LECTURE DU MÉMOIRE.

1250

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1255 Merci monsieur Lefebvre. Monsieur Lefebvre, vous connaissez la rivière, la décharge depuis longtemps, on nous dit que le lac Sergent, il y a eu des barrages clandestins qui ont été érigés et à ce moment-là, bien, ça a modifié l'écoulement de l'eau.

1260 Pouvez-vous nous décrire comment vous avez vécu ça? Est-ce que vous vous en aperceviez, vous autres, en aval, qu'il y avait effectivement quelque chose qui se passait en amont, puis qu'à un moment donné, il y avait moins d'écoulement de l'eau dans la rivière?

PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:

1265 Le niveau de l'eau varie de façon spontanée, je vous dirais.

Il arrive une pluie, la rivière va monter de façon considérable pour une période peut-être de douze (12) heures, vingt-quatre (24) heures, trente-six (36) heures, dépendant, puis elle rebaisse de façon considérable. Ça fait que les niveaux varient beaucoup.

1270 M'a vous dire, dans mon esprit, avant cet été, j'ai jamais pensé qu'il y avait des barrages qui s'effectuaient plus haut, donc j'ai toujours cru que c'était une question de pluie qu'il y avait eue.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1275

La réaction est rapide de la rivière?

PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:

1280

Au niveau d'une pluie, oui. Parce qu'imaginez toute l'eau qui arrive dans un bassin versant comme le lac, quand ça sort dans la petite décharge, bien, ça peut varier de quelques pieds de façon assez soudaine.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1285

Alors si le protocole d'entente prévoit qu'il n'y a pas d'intervention qui se fait l'été, que l'ouvrage agit comme seuil sans qu'on essaie de retenir l'eau, est-ce que ça, ça vous satisferait?

1290

On comprend que vous craignez que ça rende l'ouvrage plus vulnérable à des interventions pour colmater le trou de la passe à poissons qui servirait pour entre autres garantir un certain débit réservé, mais le fait qu'il y ait pas d'intervention humaine pour rajouter des poutrelles, à ce moment-là, pendant la période d'étiage, est-ce que ça, ça serait de nature à répondre à vos préoccupations?

1295

PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:

À une préoccupation, oui. Celle de la gestion du débit en période d'étiage. C'est sûr que si on touche pas à ça, ça règle en partie, parce qu'il reste que ça me dit pas si soixante litres-seconde (60 l/s) c'est convenable.

1300

C'est quoi qu'on a présentement en période d'étiage?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1305

C'est ça que vous savez pas.

Puis le lac, finalement, comme vous l'expliquez dans votre mémoire, si le lac baissait, c'est qu'il était en mesure de fournir comme une sorte de banque à la rivière pendant une certaine période de temps. Alors c'est ça que vous souhaitez finalement avoir?

1310

PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:

1315

Exactement. Parce que là, c'est ça, on va vivre des périodes d'étiage, bien, ce que je crois, là, je vous dis, je suis pas un expert, mais moi, je crois qu'on va vivre des périodes d'étiage prolongées, le fait que le lac ne baissera plus. Aussitôt qu'il arrête de mouiller, le lac se mettrait à descendre, puis on avait toujours un débit, un certain débit. Là, le lac descendra pas, donc cette eau-là, on l'aura pas.

1320 Ça fait qu'on va se ramasser dans une période d'étiage prolongée en été, c'est mon point de vue.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1325 C'est votre compréhension du projet.

Mais si le lac agissait encore comme réservoir pendant l'été, et puis il pouvait laisser écouler les eaux qui arrivent naturellement, puis que vous ayez cette eau-là aussi pendant l'été, que justement l'ouvrage agisse uniquement comme un seuil, sans qu'il y ait de changement au niveau de l'écoulement de l'eau, qu'il n'y ait pas de retenue supérieure à ce que ferait une masse rocheuse, ça, est-ce que ça vous conviendrait?

1330

PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:

1335 Oui, mais le seuil, ça dépend à quel niveau qu'on met le seuil, ça dépend.

Je me dis, si on met un seuil, exagérons les choses, si on met un seuil à cent pieds (100 pi), puis on met un seuil à un pied (1 pi), je suis pas assez professionnel, je suis pas assez connaissant pour vous dire...

1340 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais votre question est très bonne, là, parce que c'est des choses qui ont évolué.

On a vu que le projet, comme il avait été conçu, est présenté dans l'étude d'impact, bien, il répondait, en tout cas il avait des difficultés sérieuses à répondre à certaines questions de gestion de débit.

1345

Il y a une proposition nouvelle qui a été faite, puis justement, on voit que ça évolue, ça prend des calculs. On fait pas ça juste avec un crayon, là, on n'imagine pas un barrage que ça doit répondre à un écoulement d'eau. Il faut des calculs qui sont précis.

1350

PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:

1355 Exactement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors on comprend votre interrogation.

1360 **PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:**

Bonsoir. J'ai une question pour vous, monsieur Lefebvre.

1365 Vous avez assisté à la première partie des audiences publiques, est-ce que d'après vous, c'était simple à comprendre, comment ça fonctionne un barrage?

Vous avez vu les discussions qu'on a eues durant la soirée, qu'est-ce que c'est votre opinion sur ça?

1370 **PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:**

1375 Simple à comprendre! C'était, en partie, simple à comprendre. C'est sûr qu'il y a des interventions, lorsqu'on parlait avec les gens du milieu hydrique et ces choses-là, où ce qu'ils arrivaient avec des chiffres, en tout cas il y a des parties qui étaient plus difficiles à comprendre, c'est certain.

Mais en grande partie, je pense que c'est un langage populaire.

1380 **PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:**

1385 Je vous pose la question, parce qu'après avoir lu les mémoires des citoyens, on sent des craintes d'accord, mais les gens n'ont pas eu la même perception de comment le barrage allait agir, comment ça fonctionne au niveau des débits, qu'est-ce qui se passe en été. On peut pas dire qu'il y a unanimité au niveau de la compréhension je dirais.

1390 Si par exemple, on arrive avec des éléments je dirais plus précis, par exemple dans le futur je dirais, dans un rapport par exemple, est-ce que vous pensez que c'est des choses qui sécuriseraient beaucoup les gens d'avoir des chiffres à traiter, des chiffres précis : voilà ce qu'on pense qui va se passer!

Est-ce que c'est des choses qui vous sécuriseraient par exemple?

1395 **PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:**

Bien, oui, effectivement. C'est un peu ce que je demande dans mon mémoire.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

1400 D'accord. Parce que vous demandez des précisions, par exemple, au niveau des débits, c'est ça?

PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:

Oui.

1405

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

1410 Je me pose la question parce qu'effectivement, ce que vous soulevez est soulevé aussi par d'autres personnes, et on sent que les gens, au niveau de la compréhension, de comment un ouvrage pourrait fonctionner par exemple si on se place, par exemple, dans le cadre d'un ouvrage qui serait optimal, qui répondrait aux normes, etc., alors c'est ça, je vous pose la question à savoir comment nous, on pourrait présenter des données ou des éléments de réponses qui pourraient sécuriser les gens à certains égards.

1415 Donc vous me confirmez que vous aimeriez avoir donc, je dirais des assises plus solides pour comprendre un peu plus comment un barrage fonctionne, c'est bien ça?

PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:

1420 Moi, m'a vous dire, c'est beaucoup au niveau des débits. Ce que je me demande, puis qu'on n'a jamais vraiment su, je pense, c'est quoi le débit qu'on a présentement en période d'étiage par rapport à soixante litres (60 l/s)?

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

1425 OK. Donc c'est ça, d'avoir des chiffres à traiter plus précis que vous avez pas eus?

PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:

1430 Comparaison de qu'est-ce qu'on vit par rapport à qu'est-ce qu'on va vivre, là.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

1435 D'accord. Est-ce que vous avez consulté les devis qui avaient été présentés, qui vous montrent une photographie, je dirais, vous savez, des devis d'ingénieurs avec le barrage a l'air de quoi, ces choses-là?

PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:

1440 Oui.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

1445 Vous avez vu ça?

PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:

Oui.

1450 **PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:**

Est-ce que ça vous semblait facile à comprendre ou si c'était quelque chose de difficile?

1455 **PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:**

Oui, je travaille en dessin technique, donc j'ai pas de misère à comprendre.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

1460 Donc ce qui vous manquait plus précisément, vous, c'est au niveau des débits, c'est ça?

PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:

Oui.

1465

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

1470 Surtout en période d'étiage je pense, d'accord. Sinon, c'est important de le mentionner, parce que ça nous donne des pistes au niveau du travail et de la façon de présenter des informations.

1475 Autre question! Évidemment, ici, bon, vous avez certaines préoccupations au niveau de la gestion du barrage, est-ce que dans votre cas à vous par exemple et des concitoyens, est-ce que vous pensez que les gens aimeraient être impliqués avec la municipalité de Saint-Basile, avec la municipalité de Lac-Sergent, avoir un certain droit de regard, des comités de citoyens, par rapport à la gestion du barrage?

1480 Est-ce que vous, vous aimeriez être informé, est-ce que vous avez certaines attentes par exemple?

PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:

1485 Moi personnellement, bien, je fais partie du Conseil municipal aussi de Saint-Basile, donc je vais avoir accès, en tout cas pour les prochaines années, directement au suivi, à établir le protocole d'opération.

Les citoyens, m'a vous dire, il y en a qui sont très préoccupés par ça; de là, à s'impliquer, je leur ai pas demandé s'ils avaient le goût de s'impliquer au niveau de la gestion.

1490 On leur a proposé que la municipalité soit un peu, ait un protocole ou un cogestionnaire du barrage, je crois que ça avait l'air à les satisfaire.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

1495 D'accord, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1500 Comment entendez-vous informer les citoyens de votre municipalité des discussions que vous auriez à ce moment-là et des décisions que vous prendriez, advenant qu'il y ait une approche de cogestion qui soit retenue?

PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:

1505 OK. C'est pas une grosse quantité de personnes à informer, on est environ sept-huit (7-8) propriétaires, je crois, riverains, à Saint-Basile. Donc je peux m'en faire personnellement la charge de les informer.

1510 Puis ces décisions-là sont toujours ratifiées par une résolution municipale qui est une assemblée publique, que ces gens-là sont, je vous dirais, qui font partie, ils assistent régulièrement à ces assemblées-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1515 D'accord. Alors comme on en a parlé tout à l'heure, il est possible qu'advenant qu'il y ait un projet qui se réalise, on dit pas la forme, mais s'il y a un projet qui se réalise et qu'il y a une approche de gestion conjointe qui est retenue, il est possible qu'au cours des premières années justement qu'il y ait un raffinement dans la gestion, pour s'assurer qu'il y a pas de problème ni en amont ni en aval, que les gens soient satisfaits de la gestion.

1520 À ce moment-là, comment la municipalité irait chercher l'opinion des citoyens particulièrement concernés à ce moment-là?

1525 Est-ce que vous feriez comme des séances spéciales sur cette question-là et vous aviseriez les citoyens du sujet à l'ordre du jour?

PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:

1530 Je suis citoyen moi-même riverain, donc je vais le vivre moi-même, puis dans mon quotidien, lors de mes vacances, de mes fins de semaine, je côtoie la rivière, donc je côtoie mes voisins aussi par le fait même. Puis on va le vivre.

1535 En fait, je vais être un peu l'intermédiaire qui va emmener ces réflexions-là au conseil municipal. C'est un petit monde, on n'est pas en grande ville, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1540 C'est juste qu'on cherche justement, les gens cherchent à avoir un protocole d'entente pour qu'il y ait pas de problème par la suite, on est là pour trouver ces solutions-là ensemble, pour que les gens soient satisfaits et que les gens portent pas sur leurs épaules les responsabilités puis que par la suite, les gens en blâment d'autres et que ça crée des chicanes, si vous voulez, dans les localités. Alors on essaie de trouver les compromis les plus acceptables pour tous.

1545 Bon, on est heureux de vous entendre, on est heureux que l'audience ait permis aux gens de Saint-Basile de s'exprimer, parce que justement, il y avait un besoin de discuter puis de vous faire entendre sur la question.

1550 Ça va! Merci beaucoup de votre témoignage.

PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:

Merci.

1555 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

1560 Nous allons prendre une courte pause, environ quinze minutes (15 min), et je vous indique que le registre est ouvert, à la fois pour les rectifications et aussi pour des gens qui souhaiteraient s'exprimer. Cependant, ils devront le faire après que les gens déjà inscrits auront présenté leur position.

On revient dans quinze (15) minutes, merci.

1565

REPRISE DE LA SÉANCE
RONALD MARTEL

PAR LA PRÉSIDENTE:

1570

Nous invitons monsieur Ronald Martel, s'il vous plaît.

PAR M. RONALD MARTEL:

Madame la Présidente, madame la Commissaire, mesdames, messieurs.

1575

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bonsoir.

1580

PAR M. RONALD MARTEL:

Je me présente, comme vous l'avez dit, mon nom, c'est Ronald Martel. Je suis résident saisonnier depuis trente-trois (33) ans sur la décharge entre le pont du chemin Tour-du-Lac Sud et le pont de la Piste linéaire. J'ai également un chalet à cet endroit-là; moi, mon utilisation, c'est plus l'été, du lac Sergent.

1585

Dans ma présentation, je veux vous entretenir sur mon vécu sur la décharge et de vous exposer certains avantages que je vois à la présence d'un barrage sur la décharge du lac.

1590

Je veux souligner aussi l'importance du plan de gestion du barrage et sa mise à jour dans les années qui viendront.

1595

Je voudrais confirmer ce que notre maire nous a dit tout à l'heure, depuis le temps que je vais au lac, j'ai toujours vu, moi, ce que j'appelle, un enrochement près du pont du chemin Tour-du-Lac Sud, un enrochement qui parfois est devenu un barrage, dépendant des années, qui a été plus ou moins accentué.

1600

C'était fait par des gens, soit de la décharge, par d'autres personnes qui provenaient je ne sais trop d'où, et qui voulaient tout simplement pouvoir profiter de la décharge, pour accéder au lac. Ils voulaient augmenter le niveau, ou pour se baigner tout simplement.

1605

Alors ils ajoutaient des roches et c'était plus ou moins considérable. Ça n'empêchait jamais la circulation de l'eau, c'est pour ça probablement que les gens de Saint-Basile ne s'en apercevaient pas.

Mais le problème arrive lors des sécheresses ou de la période d'étiage. À ce moment-là, l'enrochement qui se trouve près du pont du chemin Tour-du-Lac Sud n'est pas suffisant pour maintenir un niveau d'eau assez haut sur le lac. Or les gens vont faire un barrage près du pont

1610 de la Piste linéaire, parce que c'est un endroit qui est plus restreint, c'est en dessous du tracé des chemins de fer.

1615 Alors les gens vont prendre les roches qu'il y a là, font un barrage; à chaque fois qu'ils s'aperçoivent que le lac est trop bas à leur goût, soit pour pratiquer une activité ou en tout cas, et durant les trente-trois (33) ans que je suis venu au lac Sergent, j'ai vu des barrages plus ou moins prononcés.

1620 Dans certains cas, j'ai vu même l'arrêt total des eaux qui a causé beaucoup de dommages, à mon avis, à l'environnement à ce moment-là, parce que comme l'eau ne pouvait plus passer pendant une certaine période, c'est sûr que ça aurait à un moment donné passé par-dessus le barrage, mais pendant cette période-là, bien, les poissons qui se trouvaient là, bien, ils essayaient de se trouver un trou, pour dire, alors certains en ont trouvé mais qui se sont asséchés un petit peu, à un moment donné les poissons mouraient.

1625 Ensuite, comme les gens à la décharge, on n'est pas tellement nombreux, mais on s'approvisionne en eau pour la toilette et puis certaines commodités, à même la rivière, bien, on craignait que les tuyaux soient pas assez profonds où on doit les descendre trop pour pomper de la vase ou toutes sortes de cochonneries dans ces occasions-là.

1630 Donc c'est des situations qui ont pas toujours été aussi prononcées que cette fois-là entre autres dont je me souviens, mais à chaque année, il y a toujours eu des barrages au pont de la Piste linéaire. Et je dis des barrages, parce que c'était un barrage, bon, naturellement quand on voyait que l'eau ne passait pas suffisamment ou qu'on pouvait pas accéder au lac, on tassait les cailloux pour pouvoir monter.

1635 Quelque temps après, un autre faisait le barrage, et comme j'ai expliqué dans mon mémoire, bien, c'est pas parce qu'on n'a pas de vision de l'endroit où se fait ce barrage-là, donc le barrage clandestin, on peut pas intervenir au moment où les gens, pour essayer de leur expliquer que nous aussi, on a accès au lac, on peut pas voir qu'est-ce qui se passe, donc c'est plus par les effets.

1640 Les effets, c'est le manque d'eau, l'eau qui baisse, la difficulté de pouvoir se baigner, dire, bien, est-ce qu'on aura assez d'eau pour faire fonctionner les pompes à certaines occasions quand les barrages sont plus étanches!

1645 Ou on s'en aperçoit aussi quand on n'a pas de visiteurs. Parce qu'il y a beaucoup de gens qui aiment se promener sur la décharge avec des petites embarcations, c'est plus calme sûrement que sur le lac, c'est dans un environnement aussi plus sauvage qui a été maintenu dans son état plus naturel, donc qui plaît à une certaine clientèle, donc quand on voit plus venir ces gens-là, on se dit, il doit y avoir un barrage.

1650 Le fait d'avoir des barrages clandestins, en plus de tous ces inconvénients-là, bien, personnellement, ça me stressait en certaines occasions, parce que je me disais, lorsque

1655 j'arriverai au lac en fin de semaine, est-ce que j'aurai de l'eau, est-ce qu'il y aura de l'eau encore dans la rivière, est-ce que je pourrai me baigner, est-ce que ma pompe fonctionnera normalement? Parce que peut-être dans la semaine, quelqu'un a senti le besoin de faire monter l'eau pour faire du ski nautique ou faire d'autres activités.

1660 Il est arrivé dans certaines occasions qu'on a dû intervenir auprès de la municipalité. Durant ces trente-trois (33) ans-là, on n'a pas toujours eu les mêmes dirigeants à la municipalité, et parfois on nous disait, bon, c'est le pont du CN, nous, on s'occupe pas de ça. Ou d'autres nous disaient, bien, la Régie des eaux, c'est une question fédérale. Probablement que c'était des Péquistes en herbe! On nous disait, on peut pas intervenir.

1665 À ce moment-là, quand on voyait que les dommages étaient trop considérables ou arrivaient trop souvent, on appelait au ministère de l'Environnement puis là-dessus, le ministère de l'Environnement a toujours donné une assez bonne réponse, sauf que c'est une réponse qui est plus lourde et les gens peuvent pas intervenir à la minute près et venir constater les dégâts. Ils appellent à la municipalité, la municipalité vient ou venait c'est-à-dire et était plus ou moins convaincue dépendant des gens en place, peut-être qu'ils étaient aussi impliqués plus ou moins
1670 directement dans la confection de ces barrages-là à l'époque.

Or donc tout ce phénomène-là des barrages clandestins, je pense qu'on en a vu même des gens qui étaient très agressifs face à la destruction des barrages, je vous dirai pas les menaces qu'on a eues, des menaces qui sont dignes de gens de la FTQ, et qui allaient jusqu'à
1675 faire des menaces de brûler le chalet ou de nous casser les jambes, en tout cas!

En tout cas, où il fallait manœuvre de façon plus calme pour en arriver à pouvoir avoir d'autres moyens de faire enlever ces barrages-là pour pouvoir accéder, ou tout au moins pour avoir un débit d'eau qui était suffisant pour la consommation ou au moins la baignade pour les
1680 enfants à ces périodes-là.

Alors pour moi, et là, à ce moment-là, il fallait que nous, on détruise le barrage, parce que le ministère de l'Environnement, même s'il nous disait, demandez à la municipalité de le détruire, ne le faisait pas; or il fallait enlever les roches. Quelque temps, les gens mettaient des roches.
1685

Alors vous voyez l'impact que ça a de faire varier constamment le niveau de la rivière ou de la quantité d'eau qui circule dans la rivière pour tous les inconvénients que ça cause à la fois à la faune, à la flore, parce qu'à un moment donné, quand il manque beaucoup d'eau, bien, les plantes poussent constamment beaucoup plus.
1690

En tout cas, pour moi, pour éviter tous ces phénomènes-là, je pense que le barrage au pont du chemin Tour-du-Lac Sud m'apparaît une très bonne solution. Et s'il est accompagné aussi du dragage comme prévu de la décharge. Il est très important de pouvoir creuser la décharge sous le pont de la Piste linéaire, parce qu'en creusant à cet endroit-là, c'est l'endroit au
1695 fond, où en période d'étiage se faisait le barrage qui était à mon avis le plus dommageable,

autant pour nous résidents du Lac-Sergent que pour probablement les gens de Saint-Basile, même s'il semble qu'ils s'en apercevaient pas beaucoup, là.

1700 J'ai l'impression que si on fait ce barrage-là, on creuse aussi sous le pont de la décharge, ce sera très difficile pour les gens d'aller placer des cailloux. Quand il y avait à peu près quinze centimètres (15 cm) ou dix centimètres (10 cm) d'eau qui passaient, c'est facile de trouver des cailloux et de boucher et de faire un barrage rapidement, tandis que si on a au moins trente centimètres (30 cm) et qu'on a pris la précaution d'envoyer un petit peu plus loin les cailloux et tout le matériel qui permettrait de faire des barrages, bien, à ce moment-là, on s'assure que les gens ne pourront pas refaire de barrage clandestin et on s'assure que le débit sera celui que le barrage contrôlera et le niveau aussi sera plus constant.

1705
1710 Maintenant pour la gestion du barrage, je considère que la gestion du barrage est très importante. C'est sûr que ce sera bien structuré en période, à mon avis, de printemps et d'automne, et si c'est coordonné avec les gens de Saint-Basile, ça devrait très bien fonctionner.

1715 C'est important aussi qu'on sache dans ce plan-là qui avertir si on trouve des anomalies. Pour le moment, tant qu'on est dans cette municipalité-là qui est légèrement petite, on voit bien, les gens s'informent, puis on sait qui rejoindre quand on a des difficultés, c'est assez facile. Mais on peut penser que dans les prochaines dix (10) années, on sera peut-être fusionné à une autre municipalité, et les problèmes qu'on a avec notre barrage ou l'importance qu'on voit à notre barrage ne sera peut-être plus la même à l'intérieur d'une autre municipalité.

1720 Or il serait important que notre plan de gestion soit mis à jour. Il sera aussi important à mon avis que le ministère de l'Environnement voit à ce que les gens s'occupent adéquatement de la gestion future du barrage.

1725 En conclusion, je veux dire que pour moi, le barrage est très important et que c'est, à mon avis, seulement par ce barrage-là ou en tout cas, c'est au moins par ce barrage-là qu'on pourra régulariser le flot, la sortie de l'eau du lac et aussi la quantité d'eau qui continuera dans la rivière sur la décharge du lac Sergent.

1730 Et j'insiste à nouveau sur la nécessité de constamment mettre à jour notre plan de gestion et d'en informer les citoyens adéquatement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Martel pour votre témoignage.

1735 On voulait justement vous demander des précisions sur les barrages clandestins, vous avez devancé notre question. Ça a été fait avec beaucoup de précision.

Pourriez-vous nous dire justement, lorsque les gens faisaient ces barrages-là, ça se faisait manuellement, ils sont capables de déplacer ces grosses roches là?

1740

PAR M. RONALD MARTEL:

Bien, comme je vous dis, moi, je voyais pas, je voyais plus le résultat.

1745

Mais je me souviens que lors du barrage qui a été plus étanche, je pense qu'on avait utilisé à ce moment-là, on n'était pas sur la piste cyclable, on était plus sur la voie ferrée. Je pense qu'on avait utilisé des quatre (4) roues pour tirer certaines roches et pour pouvoir les laisser. D'ailleurs probablement qu'elles sont encore là parce qu'elles étaient pas déplaçables par la suite, là.

1750

Et par la suite, on trouvait des cailloux de grosseur, de bonne grosseur, mais quelqu'un qui est normalement constitué est capable de les lever.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1755

Merci.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

1760

Moi, j'aimerais savoir, dans le cadre actuellement du projet, pour vous, la construction d'un barrage en termes d'impacts, parce que vous, vous habitez finalement entre ce que vous appelez le chemin linéaire et puis le chemin Tour-du-Lac, la construction d'un barrage au niveau des impacts positifs dans votre cas, est-ce que c'est principalement donc en été?

1765

PAR M. RONALD MARTEL:

Pour moi, c'est principalement en été. Pour ce qui est de la période de crue des eaux au printemps, les terrains sont suffisamment hauts pour ne pas avoir de difficulté. On a peut-être une dénivellation, le chalet, de peut-être sept (7 pi) à huit pieds (8 pi) dans la plupart des cas, donc on n'a pas d'inondation néfaste.

1770

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

Est-ce qu'on peut dire, les gens qui sont dans la décharge ne subissent pas les inondations, est-ce que c'est ça que vous me dites?

1775

PAR M. RONALD MARTEL:

Oui. Je parle des gens qui ont des chalets.

1780

C'est sûr que du côté nord de la décharge, on a un terrain qui est plus de la "swamp", mais il y a aucune construction. Mais à ce moment-là, même si l'eau monte, disons, ça va bien, il y a pas de difficulté.

1785 Mais du côté sud de la décharge, les terrains, bon, on a nos bornes au point des hautes eaux, puis normalement ça monte pas beaucoup plus que ça, peut-être dans les grosses grosses périodes un petit peu, mais ça endommage vraiment pas, parce que c'est un milieu qui a beaucoup d'arbres.

1790 **PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:**

Donc dans votre cas à vous, un barrage vous permettrait par exemple d'avoir accès au lac avec une embarcation?

1795 **PAR M. RONALD MARTEL:**

Oui. Normalement, c'est pour ça qu'on avait un enrochement près du pont, pour pouvoir accéder au lac avec des petites embarcations, mais là, ça me le permettrait de façon beaucoup plus facile. En creusant, ça me permettrait aussi probablement d'utiliser quelque chose de motorisé aussi, là, c'est pas nécessairement mon objectif, là.

Et ça me permettrait aussi de pouvoir me baigner à certains endroits dans la rivière alors que là, bien, en période d'étiage, c'est plus ou moins intéressant, là.

1805 **PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:**

Quand vous avez décrit tout à l'heure les barrages clandestins au niveau de ce que moi j'appelle le chemin linéaire, on se comprend?

1810 **PAR M. RONALD MARTEL:**

Oui.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

1815

Ça, en fait, ça asséchait beaucoup devant chez vous, en fait, la partie de la décharge qui passe devant votre résidence?

PAR M. RONALD MARTEL:

1820

Oui, parce qu'on a un endroit justement où il y aura sûrement du creusage, où il y a de l'ensablement, et puis, bien, à ce moment-là, dès qu'on manque d'eau, bien, cette partie-là va sortir, là.

1825 **PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:**

Donc c'était très significatif, quand il y avait un barrage clandestin, vous le voyiez vraiment?

1830 **PAR M. RONALD MARTEL:**

Oui.

1835 **PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:**

D'accord, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1840 Merci pour votre témoignage.

DENISE MOREAULT

1845

PAR LA PRÉSIDENTE:

Nous invitons maintenant madame Denise Moreault s'il vous plaît.

1850 **PAR Mme DENISE MOREAULT:**

Bonsoir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1855

Bonsoir.

PAR Mme DENISE MOREAULT:

1860

Je pense que vous avez constaté que mon document était assez volumineux pour un petit mémoire! Il y a plusieurs photos aussi qui sont après le texte, que j'aimerais avoir l'occasion de commenter.

1865

D'abord celle qui est sur la page couverture, elle a été prise au mois de mai dernier. C'est vraiment la section des cascades de la rivière de la décharge du lac Sergent, puis celle qui est en deuxième page a été prise le 3 novembre dernier, à peu près à mi-chemin dans la section des cascades qui ont à peu près trois cents mètres (300 m) de long.

1870

Je vais commencer avec mon texte!

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 3, premier paragraphe, fin.

1875 Seulement la partie presque à l'embouchure.

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 3, troisième paragraphe, fin.

1880 J'étais contente d'apprendre tout à l'heure qu'on pouvait peut-être avoir des réponses ce soir.

LECTURE DU MÉMOIRE.

1885 Page 3, dernier paragraphe, troisième ligne.

 Avec ce qu'on nous présente en ce moment.

1890 LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 4, début.

1895 J'ai lu tous les documents qu'il y avait sur le site, puis j'avoue que je me perds un peu, il y a tellement d'exclusions puis de cas spécial, tout ça. Mais en tout cas, ce que j'ai compris, c'est que ça devait pas être en dessous de l'eau, ces affaires-là, bon.

LECTURE DU MÉMOIRE.

1900 Page 4, premier paragraphe, milieu.

 Il y a une montagne qui est sur la rive sud qui est très importante au niveau de la rivière, c'est pas au niveau du lac, même le long de la rivière il y a une montagne là.

1905 LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 4, fin.

 Il y a une photo d'ailleurs que j'ai jointe, là.

1910

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 5, dernier paragraphe, milieu.

1915 Ça, je veux dire par là, c'est qu'étant donné que la population du lac va comme quadrupler, va passer de deux cent cinquante (250) à sept cents (750) habitants durant l'été, donc l'eau que les gens prélèvent dans le lac, c'est beaucoup plus important, là, durant la période estivale.

1920 Il y a des prises d'eau directes dans le lac, il y a des puits, tout ça, donc il y a beaucoup d'eau qui part par là aussi. Et il y a aussi beaucoup moins de pluie, donc la nappe phréatique est moins superficielle, beaucoup plus profonde.

LECTURE DU MÉMOIRE.

1925

Page 5, fin.

C'est vraiment exceptionnel, là.

1930

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 6, premier paragraphe, neuvième ligne.

Je réfère au document DA1.

1935

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 6, premier paragraphe, fin.

1940

Ça, on l'a vu cet été.

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 6, deuxième paragraphe, fin.

1945

Quand c'est naturel, on peut le prévoir, parce que quand c'est naturel, ça vient de la pluie, il fait pas beau, on n'est pas dans la rivière. Si c'est pas naturel, bien là, on peut être dans la rivière.

1950

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 9, fin.

Un peu comme sur la photo en couverture.

1955

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 10, deuxième paragraphe, milieu.

1960 On pensait que les variations, c'était naturel; on en a vu des variations, mais on pensait que c'était naturel, nous autres.

LECTURE DU MÉMOIRE.

1965 Page 11, premier paragraphe, deuxième ligne.

Je suis pas sûre d'avoir tout compris, mais au moins, je l'ai lu.

LECTURE DU MÉMOIRE.

1970 Page 12, suggestions et commentaires!

J'ai par contre des suggestions à faire, des suggestions vraiment peut-être naïves pour certains, mais je tiens à les faire.

1975 LECTURE DU MÉMOIRE.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1980 Merci madame. Vous avez fait un gros travail. On a quelques questions pour vous.

PAR Mme DENISE MOREAULT:

1985 Est-ce que je peux commenter les photos, ça va peut-être répondre à certaines de vos questions?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce qu'on a ces photos-là pour les projeter?

1990 **PAR Mme DENISE MOREAULT:**

On m'a pas demandé de les emmener pour ça. Bien, j'ai les originaux, mais je pense pas que ça marche là-dessus, là.

1995 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, alors vous pouvez les présenter.

2000 **PAR Mme DENISE MOREAULT:**

Je vais faire rapidement!

2005 Bon, dans l'annexe 1, je parle des débits de la décharge. Donc il y a deux (2) photos qui ont été prises en septembre 2002, c'est le 5 ou le 6 septembre. Ici, en dessous du pont, en aval, Tour-du-Lac Sud, au plus bas de la saison. Selon le promoteur, à ce moment-là il y avait environ cent litres par seconde (100 l/s) de débit dans la rivière. Ça, c'est vraiment le plus bas. Après ça, il a plu deux-trois (2-3) jours après.

2010 La deuxième photo montre les cascades la même journée, le débit qu'on a. C'est un filet d'à peu près six-sept pouces (6 po-7 po), entre les deux grosses pierres qu'on voit là. Est-ce que c'est ça qui va devenir la norme au cours des années futures, si on compare avec la page suivante, la page 17, les trois (3) photos qui sont prises soit à la fin juillet ou au mois d'août où on voit le débit dans ces cascades-là? C'est tout pris au même endroit.

2015 Là, il y a de l'eau dans les cascades. Ça, c'est le débit normal qu'on a dans cette rivière-là, c'est pas le débit réservé, c'est le débit naturel. Ça a l'air de ça, on peut se baigner.

2020 Je peux vous dire que sur la première photo qu'on voit qui a été prise en septembre, on se baignait pas, il y avait trop de roches, là. Ces trois (3) photos-là vont être disponibles, j'imagine, sur votre site Internet, les gens vont pouvoir le voir. C'est tout pris au même endroit. Toutes au mois d'août ou à la fin du mois de juillet, il y a de l'eau.

2025 Bon, j'ai les originaux, si vous voulez les avoir, je pourrai vous les laisser après, c'est peut-être plus clair que sur mon impression.

2030 Ensuite à l'annexe 2, je parle des activités récréatives. J'ai voulu montrer que vraiment, on vivait dans la rivière aussi. Bon, vous voyez, dans la première photo qui est prise en août 98, on peut jouer avec des canots pneumatiques, on fait même du canot aussi dans certaines sections. C'est des descentes en tripe qui se font ou en tube si vous préférez.

2035 Et la troisième photo sur la page 18, c'est une très grande fosse qu'il y a à peu près à trente mètres (30 m) en bas de la section des cascades, c'est tout près. La petite fille au milieu est sur une grosse pierre qui a à peu près trois pieds (3 pi) de haut, donc c'est creux, cette fosse-là. Ça l'a à peu près quatre pieds (4 pi), des fois cinq pieds (5 pi) de creux quand l'eau monte. Donc c'est vraiment une grosse fosse à truites. On peut se baigner là, on peut vraiment nager, tout ça.

2040 Et cet été, quand il y a eu le barrage clandestin, bon bien là, il restait à peu près un pied (1 pi) d'eau là-dedans.

2045 Donc il y a l'autre page qui montre vraiment les activités de baignade, toujours dans le secteur des cascades. On voit que ça, c'est des photos qui ont été prises au mois d'août 99.

2045 Si on continue à la page 20 les activités récréatives, donc c'est des activités de pêche qui sont faites vraiment par les enfants, puis aussi même par les adultes. On voit sur une photo les

prises qui ont été faites, ces truites-là ont été prises dans la rivière en juin 92. C'est pas des petites truites, c'est vraiment des belles truites, là. Il y a du poisson là-dedans.

2050 On voit aussi une photo de la tortue serpentine qui a été vue dans le milieu, là, pour montrer que ça a vraiment été pris près de la rivière.

2055 Bon, j'avais mentionné durant la période de questions aussi qu'il y avait un site récréatif. Donc juste aux pieds des cascades, à côté de la grande fosse, il y a un îlot sur lequel nous, on a aménagé vraiment une aire de restauration quasiment; on a des tables à pique-nique, des bancs. Assis sur l'île, on voit les cascades, donc c'est vraiment un site pour aller se reposer, une place pour aller lire. C'est aussi un endroit de réunions familiales comme on le voit sur la dernière photo, pour des amis aussi. C'est là qu'on se regroupe.

2060 À l'annexe 3, bien, j'ai voulu montrer qu'il y a des milieux différents sur le long de la rivière. Dans la section 22 qui est vraiment une des dernières sections près de l'embouchure, là, le fond est très différent. Là, c'est un fond qui est limoneux, argileux, qui change d'une année à l'autre, ça varie beaucoup, le fond. Les enfants nous disent en se baignant, bon bien, c'est plus creux à la même place, ça change beaucoup. Puis quand le débit de la rivière augmente, ce
2065 coin-là ça vient tout comme embrouillé, les sédiments, le limon, ça lève, là.

Donc c'est ce que j'exprimais tout à l'heure comme crainte dans mon mémoire, que ces zones-là soient affectées beaucoup, là.

2070 La deuxième photo montre les herbiers qui sont très prolifiques. Ça, c'est inondé au printemps, ces herbiers-là, c'est le secteur où ce qu'il y a plein de grenouilles et tout ça. On a peur que ça, ce soit plus inondé.

2075 Et la dernière photo montre justement la borne-fontaine municipale dont on a parlé tout à l'heure qui est tout près du chemin, tout près du Rang Sainte-Madeleine. On la voit en passant sur le chemin, là.

Ça fait que c'est les commentaires que j'avais à faire. Je suis prête à répondre à vos questions.

2080

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous êtes propriétaire de quelle partie de la rivière?

2085

PAR Mme DENISE MOREAULT:

Je dirais, je sais pas si vous avez le document avec le dessin, là, je pense que c'est la section 16, 17, 18, 19, une partie de la section 20, une partie de la section 21 et 22.

2090 Disons, on a quand même – la rivière fait exactement, je l'ai compté d'après les mesures qui étaient dans le document, mille trois cent cinquante mètres (1350 m) chez nous, plus qu'un kilomètre (1 km), là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2095

Très bien, merci.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

2100

Bonsoir madame Moreault. Oui, je regardais les photographies, je suis à la page actuellement 16. Bon, d'abord je voudrais savoir, si je me fie à ce que vous avez marqué ici, vous dites que le barrage clandestin, c'était au mois de juillet, je crois?

PAR Mme DENISE MOREAULT:

2105

Ça, c'est pas les photos du barrage clandestin...

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

2110

Excusez, oubliez la photo, je reviens en arrière! Je veux juste retourner à votre document écrit pour comprendre quelque chose. Vous allez comprendre un peu ce que je veux comprendre.

2115

Allons dans le document, vous mentionnez qu'il y avait eu un barrage clandestin qui avait été démolé en juillet 2002, bon. Alors on s'entend pour le mois de juillet, donc, l'histoire du barrage?

PAR Mme DENISE MOREAULT:

2120

Oui. Moi, je vous dis que le 28 juillet, c'était à sec dans la rivière. Je peux vous le confirmer, parce que c'était la date de fête de mon mari, qu'on s'est présenté à l'île pour aller manger, puis on a vu qu'il y avait pas d'eau. Ça, c'est sûr, cette date-là, c'est coulé dans le ciment pour moi, le 28 juillet, c'était à sec.

2125

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

L'eau est revenue quand?

PAR Mme DENISE MOREAULT:

2130

Elle est revenue quelques jours après. Moi, deux (2) jours après, je suis retournée faire un pique-nique avec les enfants, puis là, j'ai dit, mon doux seigneur, il y a eu un méchant orage en haut, ça coulait, ça coulait pas normalement, là.

2135 **PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:**

Donc au mois d'août, on peut comprendre que le barrage clandestin avait disparu puis que c'était le débit normal que vous aviez?

2140 **PAR Mme DENISE MOREAULT:**

Bien, ça l'a duré plusieurs jours le gros débit, le temps que ça se stabilise. D'ailleurs j'ai su par après que ça a pris quelques jours avant que le lac arrête de baisser, là. Il a baissé de plusieurs pouces en quelques jours, là. Puis c'est ça, dans la rivière, ça peut prendre du temps aussi avant de se stabiliser par rapport à ça, mais il a pas plu du tout durant cette période-là.

Ça a peut-être pris une semaine et demie avant que vraiment, là, je m'aperçoive, oup, là, ça a rebaisé encore.

2150 **PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:**

Donc au meilleur de votre connaissance, au mois d'août puis au mois de septembre, il y avait pas de barrage?

2155 **PAR Mme DENISE MOREAULT:**

Je peux pas vous dire. Je peux pas vous dire, parce que nous, on a toujours pensé que – à ce moment-là, je le savais pas. On a appris qu'il y avait des barrages clandestins seulement à la fin du mois d'août. On l'a pas appris à la fin du mois de juillet.

2160 À ce moment-là, on a cru que c'était naturel. Donc on n'a pas porté attention particulièrement, mais je peux vous dire qu'au fil des années qu'on a été là, c'est arrivé à plusieurs reprises qu'il manque d'eau dans la rivière, puis je le voyais, parce que les enfants qui se baignent justement dans la section près de la maison où est-ce que c'est boueux, bien, ils revenaient avec de l'argile jusque dans les cheveux, là.

2165 Dans ce temps-là, c'est parce qu'il y a pas beaucoup d'eau dans la rivière, ils s'amuse à se lancer des boules d'argile, puis ils s'en mettent partout. Mais ils peuvent pas faire ça s'il y a beaucoup d'eau, là.

2170 **PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:**

2175 OK. Donc est-ce que je peux présumer, vous allez comprendre pourquoi je fais cette démarche-là, je reviens à votre photo, la photographie qui est à l'annexe 1 où on voit que c'est très asséché, qu'on est en période d'étiage, en fait il y a pas beaucoup d'eau, donc ici, je pourrais dire qu'avec ou sans barrage, il y a des périodes où le niveau de l'eau, le débit est très faible, puis il y en a pas d'eau dans la rivière?

PAR Mme DENISE MOREAULT:

2180

Ça, c'est la première fois qu'on voit ça. On n'a jamais vu ça en dix-sept (17) ans depuis qu'on est là, c'est vraiment exceptionnel que nous, on a remarqué ça comme ça, puis qu'on a vraiment porté attention, là.

2185

Mais vous dire que ça s'est reproduit à des périodes précises, je peux pas, là. On portait pas attention nécessairement à ça.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

2190

Mais quand je regarde ici la photo qu'on a pour septembre 2002, là, il y a pas de barrage, il pourrait y avoir un barrage clandestin, on n'est pas sûr...

PAR Mme DENISE MOREAULT:

2195

Je le sais pas.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

2200

... ce que je vois là pourrait être une situation tout à fait normale dans un moment de sécheresse?

PAR Mme DENISE MOREAULT:

2205

Oui, ce serait exceptionnel, là.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

2210

OK. Donc on peut avoir des moments où il y a effectivement pas beaucoup d'eau dans la rivière?

PAR Mme DENISE MOREAULT:

2215

C'est ça.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

Et ce serait pas anormal, je veux dire ce serait une sécheresse, si vous voulez, mais ce serait naturel, bon!

2220

PAR Mme DENISE MOREAULT:

Ce serait naturel.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

2225

OK, c'est ce que je voulais savoir, merci.

2230

Je reviens à autre chose que vous avez écrit dans votre mémoire. Vous nous parlez du barrage du lac Sept-Îles, vous avez consulté donc l'opérateur du barrage. Est-ce que vous pourriez peut-être nous faire part des résultats de votre discussion, à savoir s'il vous a mentionné des points positifs, des points négatifs, est-ce que vous voulez peut-être élaborer un peu?

PAR Mme DENISE MOREAULT:

2235

Bien moi, ce que je voulais savoir, c'est si c'était fait en même temps que ce qui était projeté au lac Sergent, la vidange du lac. Eux ne le font plus à l'automne, parce qu'il y avait des prises d'eau qui gelaient; donc ce qu'ils font, c'est qu'ils font baisser le lac et attendent que le lac gèle, ils le font baisser d'à peu près un pied (1 pi) pour voir une zone d'absorption s'il y a de la pluie qui se fait au mois de janvier, ça arrive occasionnellement, pour éviter que si l'eau monte, la glace brise les quais. Ils vont vidanger le lac de trois pieds (3 pi) au printemps.

2240

Au printemps, là, ils vont faire baisser le niveau du lac de trois pieds (3 pi) d'un coup, puis c'est manuel aussi comme contrôle.

2245

Je sais que l'été dernier, ils ont dû avoir des plaintes pour question de débit réservé puis augmenter un peu, parce qu'il y avait plus assez d'eau pour les gens qui étaient près du barrage.

Mais à part ça, je peux pas vous donner de précisions plus que ça. Ça a été vraiment un appel téléphonique très informel. Moi, je voulais savoir quand est-ce qu'ils vidaient le lac.

2250

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

Vous avez pas discuté des débits, des choses comme ça?

2255

PAR Mme DENISE MOREAULT:

Non. Ça, je me suis pas embarquée là-dedans, je pense que c'était pas mon rôle.

2260

Moi, je voulais savoir si l'eau allait arriver en même temps que l'eau du lac Sergent au niveau de l'embouchure de la rivière, parce que c'est vraiment tout près, là, par rapport à nous, puis il y a une zone inondable où ce que ça se rejoint, ces deux (2) rivières-là.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

2265

D'accord, merci. J'ai encore d'autres questions!

Je regarde évidemment toutes vos préoccupations, votre questionnement et tout ça, est-ce que vous pensez que c'est possible de rendre le projet acceptable?

2270 **PAR Mme DENISE MOREAULT:**

Oui, s'il y a pas de variations de débit durant l'été.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

2275

Donc votre principale préoccupation, c'est de vous assurer qu'il y a un minimum d'eau, je dirais?

PAR Mme DENISE MOREAULT:

2280

C'est pas un minimum, un débit naturel. Je veux pas que le débit naturel soit changé.

Parce que moi, je considère que les impacts, au niveau environnemental, sont pas connus, sont pas encore prévisibles. On sait pas ce qu'il y a dans la rivière.

2285

Pour être cohérent et vraiment donner un débit réservé, si on fait un ouvrage de contrôle comme on veut faire, il faut connaître les points les plus fragiles dans la rivière, puis le fixer à partir de ces points-là, comme monsieur Rochon avait déjà mentionné durant la période de questions.

2290

Mais là, ça, c'est pas fait, on le sait pas ce qu'il y a dans la rivière, puis c'est pas avec des photos par photo-interprétation qu'on va le savoir. Parce que si on prend une photo de la rivière, une photo aérienne, ce qu'on voit, c'est une ligne d'arbres. La rivière est en milieu forestier, puis les berges sont naturelles au moins à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %).

2295

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

OK. Donc vous, c'est des réponses additionnelles que vous aimeriez avoir principalement, dans un premier temps?

2300

PAR Mme DENISE MOREAULT:

Moi, je voudrais être sûre qu'on va pas briser la rivière. Je voudrais être sûre qu'on va pouvoir continuer de l'utiliser. Je voudrais être sûre de la préserver telle qu'elle est, puis qu'on s'en serve comme on s'en sert maintenant, puis que les générations futures puissent le faire aussi.

2305

Parce que si on fait un barrage, les impacts seront pas nécessairement tout de suite, on peut les avoir à plus long terme.

2310

Puis là, moi, ce que j'ai constaté au fil des années aussi, c'est une diminution de la grosseur des truites qui étaient prises. Est-ce que c'est dû aux barrages clandestins qui ont été faits, on le saura jamais. Je pose la question comme ça, sans porter d'accusation, là, mais on le sait pas ce qui a été fait en haut.

2315

Là, moi, quand j'ai appris qu'il y avait des barrages clandestins, je suis tombée de haut, je vais vous le dire franchement, là, je pensais pas que ça se faisait, ces affaires-là.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

2320

Donc vous aimeriez avoir disons ce qu'on pourrait appeler certaines garanties?

PAR Mme DENISE MOREAULT:

2325

Ah oui, des garanties plus solides que le barrage s'il vous plaît!

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

2330

D'accord. Moi, j'ai une autre question, une dernière pour vous en ce qui me concerne!

Moi, j'aimerais savoir si votre vision du projet a été modifiée depuis le début de la démarche de consultation publique?

PAR Mme DENISE MOREAULT:

2335

Dans quel sens?

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

2340

Est-ce que ça vous a aidé à approfondir votre vision, en fait vous avez consulté des dossiers, on en discute ensemble, est-ce que la démarche qui est poursuivie actuellement, est-ce que ça vous éclaire dans votre cheminement?

PAR Mme DENISE MOREAULT:

2345

Bien, je dirais que je suis de plus en plus inquiète. Parce qu'au début, c'est nouveau notre implication dans le dossier, au début, on s'est pas impliqué comme tel parce qu'on faisait confiance aux experts. Mais on réalise que les experts sont pas sur le terrain, ne vivent pas chez nous, ne savent pas ce que nous on vit avec la rivière.

2350

Et on réalise aussi qu'il y a pas beaucoup de données que les experts ont par rapport à la rivière.

2355 Donc moi, je suis de plus en plus insécure par rapport à un projet comme ça, il manque trop de données.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

2360 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Une dernière question!

2365 Madame Moreault, dans les suggestions et commentaires en page 12, vous demandez qu'il y ait pas d'interventions durant la période estivale, pendant la période que vous utilisez particulièrement la rivière, mais vous rajoutez comme condition, si vous voulez, on devrait quand même envisager des variations de niveau moins importantes dans le lac.

2370 Alors pouvez-vous préciser?

PAR Mme DENISE MOREAULT:

2375 Bien moi, en tout cas, ça tient peut-être pas debout mon affaire, mais j'essaie de proposer quelque chose, parce que ce qu'on m'offre, ça fait pas mon affaire, c'est sûr, bon.

Je vais relire la partie, vous me dites à la page 12!

PAR LA PRÉSIDENTE:

2380 Oui, le paragraphe au centre qui commence par "D'abord".

PAR Mme DENISE MOREAULT:

2385 Quand je parle d'un seuil, bon, c'est sûr que si le seuil était établi au niveau que le promoteur veut en ce moment, le problème qu'ils ont, c'est que ça peut provoquer des inondations l'été, puis pour éviter ça, bien, ils "flush" dans la rivière, bon, excusez l'expression, mais c'est vraiment ça.

2390 Si le niveau était juste un petit peu plus bas, OK, mettons au lieu d'être huit pouces (8 po) plus haut que le niveau normal, il était à quatre pouces (4 po), là, on pourrait prévoir à ce moment-là que le niveau du lac serait maintenu quand même plus haut que les étiages naturels qui auraient eu lieu normalement sans le seuil, mais que si l'eau monte un peu dans le lac à cause d'une forte pluie, ça provoque pas d'inondation dommageable, parce qu'on partirait de moins haut, OK, sans modifier le débit naturel de la rivière.

2395

Moi, le débit naturel, j'y tiens, ça, c'est sûr, là, je veux pas qu'il y ait des modifications en bas. Le débit naturel, c'est important.

2400 Donc si on a juste un seuil puis qu'on n'a pas besoin de toucher à rien durant l'été, bien, c'est sûr qu'il va y avoir des petites variations dans le lac, mais moins importantes peut-être que ce qui se ferait naturellement. Il y aurait peut-être une moins grosse baisse, parce qu'eux autres, le problème, c'est quand il y a manque d'eau, c'est quand ça baisse trop.

2405 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Madame Moreault, à partir du moment où il y aurait un engagement de ne pas modifier l'écoulement d'eau, de le maintenir naturel pendant la période estivale, d'accord, ça, ça répond à vos préoccupations?

2410

PAR Mme DENISE MOREAULT:

C'est vraiment ce que j'ai écrit, puis ça, ça fait partie d'une de mes préoccupations principales.

2415

La deuxième, c'est de ne pas créer d'impacts négatifs sur l'environnement faunique en bas, là, aussi. La question de pas jouer avec les niveaux d'eau durant l'été, c'est une question de sécurité pour nous aussi, là.

2420 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, on comprend ça. À ce moment-là, tout ce que ça implique pour la gestion de la faune, les périodes où il y aurait une modification à l'automne et au printemps, bien, il faudrait que ce soit tenu en compte, la question écologique?

2425

PAR Mme DENISE MOREAULT:

Oui.

2430 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est votre demande?

PAR Mme DENISE MOREAULT:

2435

C'est ça. Puis la question aussi en bas de pas provoquer d'érosion supplémentaire en bas. Il y a des ponts aussi en bas, même s'ils étaient pas posés dans le document. Ça, c'est important aussi, il y a des impacts qu'il faut prévoir avec les grosses variations de débit. Parce que là, c'est pas une piscine qu'on vide, c'est un lac, il y a de l'eau qui va passer.

2440

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Alors à ce moment-là, c'est que je voulais bien comprendre, votre proposition devrait quand même envisager des variations de niveau moins important.

2445

Dans le fond, c'est une suggestion que vous faites, la gestion du lac, parce que ça ne vous concerne pas, c'est que vous leur suggérez de se garder une zone tampon pour absorber une crue estivale?

PAR Mme DENISE MOREAULT:

Bien oui, on pourrait penser ça comme ça, oui, ça pourrait être ça.

Mais moi, ça me concerne, parce qu'à ce moment-là, ça me permet de garder mon débit naturel.

2455

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais si le débit était maintenu naturel, à ce moment-là le niveau d'eau du lac, est-ce qu'on peut s'entendre que ça, ça concerne les gens du lac et à ce moment-là, qu'ils décident de garder une zone tampon ou non, c'est à eux de le gérer?

2460

PAR Mme DENISE MOREAULT:

Exactement.

2465

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. À partir du moment où il n'y a pas d'interventions qui menacent les usagers de la rivière en aval, les niveaux d'eau en amont, ça devient la responsabilité des riverains du lac et ça, vous n'avez pas de problème avec ça?

2470

PAR Mme DENISE MOREAULT:

Bien non, c'est eux qui vont avoir à gérer ça.

2475

PAR LA PRÉSIDENTE:

L'approche de la gestion.

2480

PAR Mme DENISE MOREAULT:

2485 C'est ça. Là, ça, moi, j'ai pas de problème avec ça, si ça cause pas d'impacts non plus sur la faune du lac. Je pense pas, si on joue avec une moins grosse variation de niveau, on crée moins d'impacts aussi au niveau du lac.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2490 D'accord.

PAR Mme DENISE MOREAULT:

2495 Parce que moi, je suis consciente aussi qu'au niveau du lac, il y a une problématique environnementale à régler.

Mais là, en tout cas, il semble pas que le projet proposé va vraiment affecter énormément, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2500 C'est bien. De toute façon, on est toujours en contact avec les gens du ministère de l'Environnement et Faune et Parcs; on questionne, comme vous l'avez vu, par écrit, pour respecter notre code de déontologie, et on reçoit les réponses aussi, puis ça vous est communiqué.

2505 C'est toujours une préoccupation des commissions du BAPE depuis toujours, de s'assurer que les approches sont faites dans une perspective de développement durable, c'est-à-dire non seulement pour les citoyens qui vivent maintenant, mais prévoir le futur, puis regarder aussi dans une approche de bassin versant. Ça a toujours été l'approche de bassin versant pour éviter de créer des chicanes de famille, si vous voulez, dans le futur, parce que les gens n'avaient pas prévu des situations puis sont pris devant des faits accomplis.

2515 Alors on essaie de s'assurer qu'on a tout en main pour que les solutions soient les plus viables possibles pour tous. Alors on va continuer de travailler dans ce sens-là.

PAR Mme DENISE MOREAULT:

On l'apprécie beaucoup.

2520 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

On travaille dans ce sens-là. Si vous avez d'autres éléments à nous fournir, particulièrement la gestion, les gens que vous avez contactés pour le lac Sept-Îles, leur gestion, si vous pourriez donner les coordonnées au secrétariat?

2525 **PAR Mme DENISE MOREAULT:**

Oui, je vais le faire parvenir.

2530 J'avais une réponse aussi à une question que vous avez posée à monsieur le maire Gauthier, OK!

C'est la date de l'installation de la borne-fontaine, c'est en août 2000, au mois d'août 2000.

2535

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, merci.

2540 **PAR Mme DENISE MOREAULT:**

Merci.

2545

PIERRE DOLBEC

PAR LA PRÉSIDENTE:

2550 Monsieur Pierre Dolbec.

PAR M. PIERRE DOLBEC:

2555 Madame la Présidente, madame la Commissaire, je vais vous lire dans un premier temps mon mémoire!

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 1, quatrième paragraphe, treizième ligne.

2560

Le pont en aval, alors c'est le pont chemin Tour-du-Lac Sud, pourrait effectivement créer une restriction et une surélévation des niveaux d'eau. Alors il y a un effet de goulot qui se produit au niveau du pont chemin Tour-du-Lac Sud.

2565 LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 2, avant-dernier paragraphe, milieu.

Alors ce serait un débit naturel à ce moment-là.

2570

LECTURE DU MÉMOIRE.

Merci.

2575 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

2580

Bonsoir.

PAR M. PIERRE DOLBEC:

2585

Bonsoir.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

2590 J'avais une question. Je regarde, vous proposez une option à la fin de votre mémoire, bon, pourriez-vous expliquer en quoi cette option-là fonctionnerait mieux que le barrage que le promoteur propose?

Pourriez-vous un petit peu élaborer sur ce que vous proposez?

2595 **PAR M. PIERRE DOLBEC:**

J'ai fait un petit schéma, je peux le mettre. C'est très simple en fait comme structure, c'est rien de compliqué.

2600 Alors au lieu de faire un barrage tout simplement, on installe une dalle de béton. Alors au niveau de cette dalle de béton là, on installe des blocs tout simplement par-dessus pour maintenir le niveau du lac à cent cinquante-huit mètres (158 m) pour l'été.

2605 À l'automne, on enlève ces blocs graduellement, puis au printemps, après la période de crue, on les réinstalle pour maintenir tout simplement le niveau du lac à cent cinquante-huit mètres (158 m).

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

2610 Ce que vous montrez ici, j'assume qu'on se trouve...

PAR M. PIERRE DOLBEC:

C'est la décharge.

2615

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

Vous êtes à quel endroit dans la décharge, ce que vous montrez?

2620

PAR M. PIERRE DOLBEC:

Ça peut être au niveau du projet actuel de barrage.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

2625

Puis comment vous voyez ça au niveau de la gestion de ça? Quelqu'un, ce serait les gens de la municipalité qui viendraient mettre les blocs et enlever les blocs?

PAR M. PIERRE DOLBEC:

2630

Oui, c'est ça, mais ça serait nettement plus simple de gestion.

Alors c'est pas une structure très sophistiquée, c'est rien de bien bien...

2635

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

Puis ce que je vois, c'est que l'eau passerait entre les blocs de béton?

PAR M. PIERRE DOLBEC:

2640

Bon bien là, il s'agirait de voir ça avec les ingénieurs d'Enviram puis du ministère de l'Environnement qu'est-ce qu'on fait exactement. Est-ce qu'on serre les blocs beaucoup, est-ce qu'on les espace!

2645

Je pense que ça serait de toute façon une façon très simple de maintenir un débit normal, puis tout en élevant le niveau du lac l'été. Ce qui semble, en fait, ce qui est le principal, il faut pas se leurrer, c'est la principale préoccupation des gens ici au lac. C'est d'élever le niveau de l'eau l'été.

2650

Je pense pas que ça a rien à voir avec l'environnement.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

Donc si je comprends bien, ce que vous proposez là, ça répondrait à un des objectifs?

2655

PAR M. PIERRE DOLBEC:

Oui, je pense que ça répondrait au principal objectif de la plupart des gens du lac, c'est-à-dire d'élever le niveau du lac l'été.

2660

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

D'accord, merci.

2665

PAR M. PIERRE DOLBEC:

Merci.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

2670

J'aurais peut-être d'autres petites choses peut-être avant que vous quittiez!

Donc d'après vous, le barrage, le principal objectif du barrage, c'est de maintenir le niveau du lac?

2675

PAR M. PIERRE DOLBEC:

Bien, tous les commentaires des gens du lac que j'ai entendus, c'est ça en fait. On parle pas d'environnement ou d'éviter les crues printanières, réellement c'est d'avoir un niveau d'eau l'été.

2680

En fait, c'est pas un crime, en fait. Ce que les gens veulent, c'est peut-être d'avoir un niveau garanti pour faire les activités nautiques l'été. On comprend ça.

2685

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

Donc si je me fie à votre opinion, donc d'après vous, bien, est-ce que le projet pourrait être bonifié d'une quelconque façon ou d'après vous, c'est non, en fait, parce que l'objectif...

2690

PAR M. PIERRE DOLBEC:

Bien moi, le gros doute que j'ai, c'est que je veux pas faire une structure qu'on sera obligé de démolir dans deux (2) ans, parce qu'on s'aperçoit que ça répond pas aux besoins, là, puis qu'en fait, ça évite pas du tout les crues printanières.

2695

En fait, ça pourrait peut-être même les favoriser. Je pense pas que ça les rempire de beaucoup, là, mais je suis pas mal sûr que ça les évitera pas, d'après les documents que j'ai lus, là, puis d'après les commentaires d'Enviram et du ministère de l'Environnement.

2700

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

L'idée de creuser la décharge, pour vous, est-ce que c'est quelque chose qui semble adéquat ou pas?

2705 **PAR M. PIERRE DOLBEC:**

Écoutez, on peut la nettoyer, disons que ça ne fera pas de tort. Surtout que ça permettrait l'accès aux gens qui sont en amont de la structure au lac, alors les gens de la décharge, avant la structure, vont avoir accès au lac. Alors c'est une bonne chose, je pense.

2710

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

Une autre chose que je relève dans votre mémoire, vous mentionnez, bon, les poursuites judiciaires, c'est quelque chose qui vous inquiète?

2715

PAR M. PIERRE DOLBEC:

Écoutez, moi, je sais pas, il y a des gens, on a vu, en tout cas, madame Moreault qui vient d'intervenir, je pense pas qu'elle porte le projet de barrage dans son cœur. Alors si elle se retrouve devant une structure qui de fait nuit au débit de la rivière, bien moi, je me mets dans sa peau, bien, peut-être, moi, je me mettrais à sa place, peut-être que j'entreprendrais des mesures juridiques pour m'assurer d'un débit adéquat.

2720

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

2725

Vous, à l'endroit où vous habitez, est-ce que vous subissez les inondations, est-ce que vous êtes inondé chez vous?

PAR M. PIERRE DOLBEC:

2730

Non. Moi, je ne subis pas les inondations.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

2735

Donc le niveau du lac, qu'il soit haut ou bas chez vous, ça a peu d'importance, bien, je sais qu'il y avait la plage qu'on avait parlé?

PAR M. PIERRE DOLBEC:

2740

C'est ça. Il y a toujours la question de la plage, mais c'est sûr qu'on veut une bonne harmonie avec nos concitoyens du Lac-Sergent, alors on est prêt à négocier ça évidemment.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

2745

OK, merci.

PAR M. PIERRE DOLBEC:

Merci.

2750

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci de votre témoignage.

2755

GLORIA BILODEAU

PAR LA PRÉSIDENTE:

2760

Nous invitons maintenant monsieur Louis Matte et madame Gloria Bilodeau s'il vous plaît.

PAR Mme GLORIA BILODEAU:

2765

Bonsoir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2770

Bonsoir.

PAR Mme GLORIA BILODEAU:

2775

Alors je me présente comme une propriétaire riveraine de la décharge à Saint-Basile et ce, depuis un an et demi.

LECTURE DU MÉMOIRE.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2780

Merci.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

2785

Bonsoir. Vous mentionnez ici, bon, vous avez des craintes de subir des transformations, que le projet en fait vous fasse subir des transformations au niveau de la décharge, pourriez-vous élaborer un peu plus sur ça, c'est quoi vos craintes au juste plus précisément?

PAR Mme GLORIA BILODEAU:

2790

Bien, au niveau, bon, c'est sûr qu'on craint beaucoup au niveau de l'environnement, au niveau de nos activités, exemple comme la pêche, au niveau de la faune. C'est sûr qu'on est très craintif vis-à-vis de l'environnement.

2795

C'est sûr que si on nous garantissait qu'il n'y avait pas d'impacts sur la rivière, sur la décharge, alors ce serait différent.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

2800

Est-ce qu'on peut dire donc à ce stade-ci, c'est pas que vous êtes pour ou contre le projet, c'est que vous semblez manquer d'information, puis que l'information additionnelle pourrait vous sécuriser pour prendre une décision par exemple, pour savoir si le projet vous convient ou vous convient pas par exemple?

2805

PAR Mme GLORIA BILODEAU:

Bon, je vais vous dire, on n'est pas pour ou contre effectivement le projet.

2810

C'est sûr que si, comme je vous dis, on nous garantit qu'on n'en vivra pas des inconvénients, que nous aurons toujours un débit naturel, qu'au niveau de la faune, de la flore, qu'il n'y a pas d'impacts négatifs évidemment, alors on voit pas d'inconvénients à ce moment-là à un barrage.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

2815

Ça répond à ma question, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2820

Merci madame.

Nous prenons une pause de dix minutes (10 min). Il reste cinq (5) intervenants par la suite.

2825

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE

2830

PAR LA PRÉSIDENTE:

2835 Alors on reprend! Pendant que vous revenez à vous installer à vos chaises, je rappelle que nous avons donné jusqu'au 29 novembre pour indiquer votre intention de présenter un mémoire ou de faire une intervention verbale.

2840 Cependant, nous accordons le droit aux gens de venir présenter leur opinion quand même, ça se fait après ceux qui sont inscrits, conformément aux règles qui vous ont été indiquées en première partie d'audience publique. On est habitué à veiller tard, on va vous recevoir!

2845 Maintenant, c'est sûr qu'avoir su d'avance qu'il y avait quinze (15) intervenants ce soir, on aurait fait deux (2) séances, mais on va passer à travers pareil.

On vous dit quand même que si jamais vous vous découragez, puis on va être là encore, nous, mais si vous, vous êtes découragés puis vous dites, on veille pas jusqu'à minuit, ça va être trop tard pour nous, bien, vous pourrez nous faire parvenir votre opinion par écrit.

2850 Mais on va vous recevoir si vous êtes encore là, on va vous recevoir, ça va nous faire plaisir.

NICOLE LACASSE

2855

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors on reçoit madame Nicole Lacasse s'il vous plaît.

2860

PAR Mme NICOLE LACASSE:

2865 Bonsoir madame la Présidente, madame Blondeau. Je vous demanderais la permission d'installer ce petit carton là, c'est tout simplement un petit visuel qui montre que ça a seize pouces (16 po) de haut, c'est la hauteur de notre barrage. Pas plus, pas moins, alors le déversoir va être à peu près à cette hauteur là. C'est ça, les poutrelles du déversoir.

2870 Alors madame la Présidente, je suis Sergentoise depuis 1991 et résidente à l'année depuis 1994. Riveraine au lac, je remarque régulièrement les variations du niveau d'eau et évalue les bénéfices d'un barrage.

Je suis favorable au projet du barrage, tout comme les sept cent cinquante-huit (758) signataires, soit quatre-vingt-seize pour cent (96 %) des personnes rencontrées qui ont appuyé une pétition demandant à monsieur André Boisclair l'autorisation de construire un barrage.

2875

Plusieurs études demandées par la Ville de Lac-Sergent, ainsi que des correspondances avec le ministère de l'Environnement depuis 1992, recommandent la construction d'un contrôle de niveau d'eau. Même les requérants ont reconnu le besoin de creuser la décharge et de construire un barrage avec des blocs de ciment.

2880

Je pense que dans sa proposition, il a pas évalué les sédiments qui seraient brassés deux (2) fois par année lors de la pose et de l'enlèvement de ces blocs-là par une pépîne. Et aussi, je sais pas comment il va pouvoir assurer le débit pour les gens de la décharge.

2885

Je continue! Le promoteur a démontré qu'il y a toujours eu des barrages clandestins qui ont maintenu un certain niveau d'eau durant la période estivale.

2890

Je déplore les faits suivants! Les requérants n'ont adressé aucune question lors des réunions d'information tenues par le promoteur en 2001 et en 2002. En plus, ils étaient absents à la séance d'information tenue par le BAPE le 4 juin 2002. Pourquoi ce gros déploiement pour un petit barrage? C'est aussi la question que la journaliste se pose dans "Le Courrier de Portneuf": "Pourquoi ce gros déploiement?"

2895

Les barrages clandestins ont été construits pendant la période estivale lors des bas niveaux d'eau. Ils ont donc retenu l'eau. Quand ces dits barrages étaient défaits, ils ont laissé couler l'eau accumulée en une seule fois. Pourquoi les gens de la décharge n'ont-ils pas vu d'impacts à chaque année? Aucune plainte n'a été faite pour un manque d'eau ou un surplus d'eau. Pourquoi maintenant ces inquiétudes?

2900

Le promoteur a déjà modifié ses devis pour répondre à la demande du ministère. Pourquoi le ministère a-t-il encore des interrogations? Pourquoi ne peut-on compter sur l'expérience du Centre d'expertise de Québec? En d'autres mots, pas juste des questions et des demandes d'étude de leur part, mais aussi des réponses et des suggestions en se référant à d'autres barrages qu'ils contrôlent. Est-ce que nos impôts ne paient pas déjà pour ces services-là?

2905

En conclusion, madame la Présidente, j'espère un rapport favorable de votre part et je demande au gouvernement de donner les autorisations nécessaires au promoteur pour la construction du barrage à l'été 2003.

2910

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci madame Lacasse. Alors je crois que oui, il y a seulement eu une demande d'audience publique signée par deux (2) personnes.

2915

2920 Cependant, comme on voit aujourd'hui, il y a vingt-quatre (24) personnes qui ont jugé important de venir témoigner devant la Commission et dire comment ils voient la réalisation de cet ouvrage-là, les conditions gagnantes si on peut appeler. Alors ce n'est pas peine perdue, certainement pas, que d'entendre les préoccupations de chacun de façon à ce que la gestion soit la plus efficace possible.

2925 Dans le passé, ça se faisait comme ça, mais depuis vingt-cinq (25) ans, les projets qui sont susceptibles de modifier de façon sérieuse l'environnement des gens, c'est pas la grosseur du projet qui est importante, c'est son impact.

Alors c'est pour ça qu'on le regarde ensemble, je pense qu'on a tout à gagner à travailler ensemble, à faire en sorte que l'harmonie règne, continue de régner, si vous voulez, entre vos deux (2) communautés, vos deux (2) collectivités.

2930 Maintenant, les gens sont de plus en plus concernés par la qualité de leur environnement. Je pense que c'est sain qu'on ait les questions puis qu'on aille chercher les réponses, comme vous le dites dans votre mémoire, il est intéressant d'avoir des réponses des gens qui ont l'expertise.

2935 Alors c'est ça qu'on travaille avec vous. Parce que, comme vous dites, nos taxes doivent servir à bonifier notre qualité de vie, alors c'est dans ce sens-là qu'on travaille, on laisse pas le travail se faire entre quatre (4) murs, mais c'est une approche qui vise à travailler avec les citoyens pour que les solutions répondent aux attentes des citoyens. Alors c'est ça qu'on essaie de faire avec vous.

2940 C'est important d'avoir vos préoccupations puis qu'on aille chercher les réponses des experts, dans ce sens-là. Alors c'est pour ça que ça existe, les audiences publiques, puis on espère qu'on répond aux attentes des gens.

2945 Maintenant, vous souhaitez que le ministère de l'Environnement, le Centre d'expertise du Québec apporte sa contribution au design, si vous voulez, à la conception du projet. Je pense, c'est bien ça votre préoccupation ou votre suggestion?

PAR Mme NICOLE LACASSE:

2950 Au nombre de barrages qu'ils contrôlent, il y a certainement des endroits qui sont assez similaires, qu'ils peuvent déjà présumer d'une réaction de ce que le barrage au lac Sergent pourrait faire.

2955 Plutôt que le peu de données qu'on a, de demander des analyses sur peu ou pas de données, de dire, bien, on a déjà des semblables, alors partons de cette prémisse-là et allons avec les déductions de comment ça peut fonctionner.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2960

D'accord. Alors vous souhaiteriez, si je comprends bien, votre proposition que vous faites dans votre mémoire, vous souhaiteriez que les gens du Centre d'expertise hydrique du Québec accompagnent le promoteur pour s'assurer que le projet réponde le mieux possible aux objectifs qui ont été identifiés?

2965

PAR Mme NICOLE LACASSE:

Certainement.

2970

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors on va leur demander justement comment ils pourraient faire ça pour répondre davantage aux attentes des gens.

2975

Maintenant, il y a comme deux (2) objectifs, bien, il y en a quatre (4) identifiés, là, mais par rapport au niveau d'eau, il y a l'objectif gestion des crues, niveau d'eau, lorsqu'il y a des inondations, et la gestion du niveau d'eau pendant l'été.

2980

Comment vous voyez ça, vous, le fait que la demande qui est faite par plusieurs intervenants qu'on a entendus depuis le début de l'audience publique, puis aussi dans les mémoires qui sont déposés, qu'il y ait une gestion où il y aurait pas d'interventions pendant la période d'été, ce serait un écoulement naturel?

2985

PAR Mme NICOLE LACASSE:

Je pense que le promoteur a, avec le Conseil de ville de Saint-Basile, ils sont entièrement d'accord avec ce point de vue là. La hauteur du barrage est petite, alors la manipulation, elle est à son minime, puis, je veux dire, aujourd'hui, l'écoulement qu'ils ont, qu'il soit même par les barrages clandestins, si ça créait plus ou moins de problèmes, le débit réservé qu'ils vont avoir va être certainement un minimum sinon plus que ce qu'ils ont actuellement, je crois.

2990

2995

Alors je pense pas que le promoteur, son intention, c'est de modifier ça, à moins d'avoir des étiages, je dirais pas des étiages au bas, mais au haut, dans ce sens que là, à un moment donné, je pense pas que dans sa prévision, le promoteur aura l'intention de bouger quoi que ce soit durant l'été.

3000

C'est tout simplement au printemps et à l'automne qu'on peut permettre de libérer l'eau pour qu'à ce moment-là, on puisse en emmagasiner une partie au printemps et réduire les inondations et travailler cette partie-là le plus possible.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3005 D'accord. Alors vous voyez, vous, que ça répondrait aux préoccupations des gens, le fait de maintenir l'écoulement naturel pendant l'été?

PAR Mme NICOLE LACASSE:

3010 Tous les citoyens du Lac-Sergent sont d'accord avec ça, ils ne voient aucun problème, les résidents du lac.

3015 Ceux de la décharge, ils sont cent pour cent (100 %) d'accord à donner aux gens de la décharge à Saint-Basile une eau puis une meilleure eau, parce qu'on travaille depuis deux (2) ans à notre maximum pour justement améliorer la qualité de cette eau-là.

3020 Alors si on leur donne une meilleure qualité, on veut pas leur minimiser la quantité non plus; on veut s'assurer qu'ils continuent à avoir ce qu'ils ont, point final, puis je pense que le barrage va tout simplement maximiser et assurer un débit plus régulier que ce qui se faisait avec les barrages clandestins régulièrement.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

3025 Bonsoir. J'ai une question. En fait, je regarde ici le premier point que vous avez inscrit, bon, vous identifiez le requérant, vous auriez aimé que le requérant soit présent aux séances d'information, bon, et puis que c'est suite à sa demande donc qu'on est en audience publique.

Ma question est la suivante! Premièrement, est-ce que vous avez lu la demande du requérant?

3030 **PAR Mme NICOLE LACASSE:**

Oui.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

3035 Je pense que vous avez dû constater qu'à l'intérieur de sa demande, il y a beaucoup d'éléments très techniques qui sont des discussions entre le promoteur et le Centre d'expertise hydrique, je pense que vous avez été à même de voir ça?

3040 **PAR Mme NICOLE LACASSE:**

3045 Il y a beaucoup de questions, je pense que si, peut-être pas cent pour cent (100 %) de ces questions seraient répondues, mais il aurait certainement une meilleure connaissance puis au mois avoir eu la chance de poser la question au consultant d'Enviram qui a été engagé par la Ville, puis je pense que c'est la Ville seulement qui peut engager une firme d'experts pour compléter la demande d'étude d'impact, et puis s'il avait été présent à la séance du BAPE, il y

avait le ministère de l'Environnement qui était là aussi, il aurait pu avoir ou démontrer en tout cas une volonté d'apprendre, de voir c'était quoi les inquiétudes.

3050 **PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:**

J'entends ce que vous dites, sauf que ce que je vois de la demande du requérant, c'est qu'il y a énormément de données très techniques, de l'hydraulique, que probablement le requérant les a identifiées, il a vu les textes, d'accord, et probablement que lui s'est peut-être senti peut-être pas tout à fait équipé pour poursuivre dans cette démarche-là. Et c'est peut-être
3055 ce qui a fait qu'il a fait une demande, pour que des gens qui ont une expertise beaucoup plus pointue, par exemple en hydraulique, puissent poser les bonnes questions au promoteur.

Je pense que peut-être cette personne-là était très isolée, parce que c'était la seule
3060 demande, mais sauf que quand on regarde la démarche qui a été poursuivie depuis le début, on réalise qu'il y a des gens par exemple en aval qui ont soulevé d'autres questions, ce qui fait qu'initialement, on avait un seul requérant, mais que les audiences sont en train de bonifier le processus et qu'on voit qu'il y a une évolution dans la démarche actuelle.

3065 Alors je veux simplement souligner ça, parce que le requérant était très seul et on l'a à plusieurs reprises pointé très directement, et je pense que sa démarche était légitime.

PAR Mme NICOLE LACASSE:

3070 Excusez madame Blondeau, mais monsieur Dolbec a les contacts très proches au Centre d'expertise au ministère pour avoir ses réponses.

Alors je pense que s'il avait voulu démontrer une démarche autant au point de vue du promoteur comme au point de vue du ministère, il aurait pu avoir les réponses aussi et nous
3075 apporter certaines informations en tout cas là-dessus.

PAR LA PRÉSIDENTE:

En tout cas, on essaie d'en avoir, nous. Ça fait un mois qu'on travaille là-dessus, puis on
3080 les a pas toutes encore, on va continuer à travailler. Puis même le promoteur nous a dit qu'il souhaitait avoir l'information manquante pour bonifier le projet. On va continuer à travailler dans ce sens-là.

On souhaite qu'il y ait une bonne collaboration de tout le monde puis qu'il y ait de
3085 l'harmonie dans la région. Que ça reste positif pour que les gens continuent à vivre ensemble, puis bonifier les projets. Je pense que c'est pas peine perdue que d'entendre les gens puis essayer de trouver des réponses pour tout le monde.

PAR Mme NICOLE LACASSE:

3090

Oui madame la Présidente, sauf qu'on se dit aux quantités de barrages qu'il y a partout au Québec, que la majorité des lacs sont équipés de barrages, il y a certainement des bonnes raisons d'en avoir.

3095 Puis là-dedans, c'est certainement d'évacuer une quantité d'eau pour peu importe les raisons, que ce soit réduire les crues printanières, améliorer notre qualité d'eau à cause des éléments épurateurs qui vont dedans, peu importe, tous les lacs sont dotés d'un barrage, c'est certainement pour une ou des raisons qu'on a.

3100 Je crois que tous les résidents puis tous les gens qui sont concernés ici, notre premier objectif, c'est vraiment celui-là qui est prioritaire et non avoir un peu plus d'eau l'été pour pouvoir se promener en bateau. Les bateaux, il y en a pas cent cinquante (150) au lac, il y a à peu près quatre-vingts (80) bateaux, c'est tout. Alors les motos marines, on n'en parle pas, ça va dans quelques pouces d'eau, alors c'est vraiment pour une question de couper ou de réduire les crues printanières.

3105 Puis je sais pas, les autres barrages, si ça fait partie d'une de leurs préoccupations, mais il y a certainement une raison si chaque lac réduit son niveau d'eau, comme chaque piscine on les baisse à l'automne, il y a certainement une raison, puis je pense qu'on peut le comparer à un lac aussi.

3110 Alors je me dis, si on prend le temps, l'argent pour s'impliquer là-dedans puis pouvoir le concrétiser, on a certainement aussi à cœur de le réaliser.

3115 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Alors on va essayer d'avoir des réponses.

3120 Maintenant, on verra au plan technique jusqu'à quel niveau les ouvrages peuvent répondre à l'objectif justement de réduire l'inondation.

3125 C'est une des questions, un des objectifs qui est soumis, cette réponse-là, on n'a pas encore de précision sur cet aspect-là, on travaille là-dessus pour voir si effectivement, l'ouvrage pourrait répondre et à quel niveau par rapport aux inondations.

PAR Mme NICOLE LACASSE:

C'est ça, OK.

3130 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord!

PAR Mme NICOLE LACASSE:

3135

Merci bien.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3140

Merci beaucoup.

ANDRÉ MÉTIVIER

3145

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur André Métivier s'il vous plaît.

3150

PAR M. ANDRÉ MÉTIVIER:

Bonsoir mesdames.

3155

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bonsoir.

PAR M. ANDRÉ MÉTIVIER:

3160

Bonsoir monsieur. Moi, je suis résident du Lac-Sergent, saisonnier depuis trente-six (36) ans. Ça fait que j'ai quand même vu le lac évoluer quand même beaucoup ces dernières années.

3165

C'est grâce à la vigilance des gens qui sont ici comme résidents, le conseil municipal, parce qu'avec un lac qui est fragile comme nous avons, il a fallu apporter des alternatives à des fosses septiques qu'il y avait voilà plusieurs années, parce qu'ici, on peut dire que ça a été bâti dans les années trente à peu près, ça fait qu'il y avait pas beaucoup de réglementation, c'est pour ça qu'il y a certaines parties qui sont dans des secteurs qui sont plus inondables que d'autres.

3170

Ça fait que c'est sûr qu'au printemps, ayant pas de débit, de contrôle de débit d'eau sur le lac, certaines parties sont inondées, pas en grosse quantité. Le contrôle a pas besoin d'avoir une emprise énorme. C'est pour ça que le barrage, en fin de compte, il est pas tellement gros.

3175

Puis je pense que les intervenants qui sont venus ce soir, j'ai assisté aux deux (2) autres audiences avant, puis je me suis rendu compte que les gens sont pas contre le barrage. C'est beaucoup plus une peur de débit d'eau ou quoi que ce soit.

3180 Mais il faudrait que ces gens-là prennent en considération que depuis des années, il y a eu des barrages clandestins, puis c'est pas d'aujourd'hui. Il y a vingt-cinq (25) ans, il s'en faisait pareil. Sauf qu'on a été conscient qu'à un moment donné, il faut que ce soit géré d'une façon disciplinaire comme une municipalité qui prend la gérance. En bon père de famille, je pense que ça peut être géré de façon que ce soit efficace pour tout le monde.

3185 Au Lac-Sergent, je fais partie du Comité consultatif de l'environnement à titre bénévole, puis je suis conscient qu'il y a des choses qu'il faut améliorer. Les fosses septiques, ça a été une première phase; la deuxième phase, c'est un barrage. Ça prend un contrôle de l'eau. Puis la troisième phase, c'est la renaturalisation des berges.

3190 Mais ça, c'est tous des efforts qu'on demande aux citoyens du Lac-Sergent, puis les citoyens du Lac-Sergent sont quand même d'accord, parce qu'avec le dernier sondage qui a été fait, qui est quand même à quatre-vingt-quinze pour cent (96 %) ou quatre-vingt-seize pour cent (96 %) des gens qui ont accepté le barrage. Ça fait qu'ils ont accepté les fosses septiques, ils
3195 ont accepté le barrage, puis encore probablement qu'il y a une grosse majorité, les gens vont sacrifier leur bord du lac pour garder un bel environnement, pour donner un héritage à nos enfants.

3200 Parce que s'il faut se dire qu'on perd le lac, la rivière, il y en aura plus de rivière. Ça fait que c'est un enchaînement. Il faut sauver la mère si on veut sauver les enfants. Ça fait que le lac est quand même l'outil principal, c'est le cœur du litige.

Ça fait que si le lac est sain, tout le monde en bénéficie.

3205 Puis je pense que depuis dix (10) ans, on a fait des études, on a fait des recherches, on a donné ça dans les mains d'experts, puis je vois pas l'utilité encore de mettre des études par-dessus études à n'en plus finir. Parce qu'on arrive à un résultat qu'on fait rien que payer puis on n'avance pas. Ça fait qu'on est rendu à un terme où il faut prendre des décisions, on est rendu au jour H, il faut avancer, il faut continuer. Parce que si ça bloque à cette étape-là, bien, je sais
3210 pas si les gens vont avoir le goût de continuer pour essayer de revitaliser leurs berges, ainsi de suite.

3215 Le lac est important pour tout le monde, il est important pour nous, on veut essayer de le gérer en bon père de famille, puis je pense que les gens qui bénéficient de la rivière ont le droit à leur part dans un lac qui est prospère puis qui est sain.

3220 Moi, c'est ça que j'ai comme conclusion pour le barrage, puis je suis très favorable à ça. C'est pas quelque chose qui est d'envergure d'une façon ou d'une autre, c'est un barrage qui est quand même à seize pouces (16 po) de haut, c'est avec le moins possible de manipulations humaines.

3225 Puis je pense qu'avec les protocoles qui existent pour que justement les gens de Saint-Basile soient capables de donner leurs opinions, bien, puis tout le monde est d'accord, parce que même les gens qui nous ont emmenés ici en audience publique sont arrivés avec des solutions pour faire un barrage, puis je pense que la Ville a jugé puis a pris les bonnes décisions, ça a été mis entre les mains d'experts.

3230 C'est sûr qu'il y a toujours des problèmes, la nature, on peut pas arriver contre la nature. Il y a des barrages comme LG-2 qui sont calculés par des experts puis des ingénieurs un peu partout à travers la province, puis ils vivent des difficultés pareil, ils ont des problèmes d'environnement où présentement, il paraît qu'il y a un débit de trente-cinq pieds (35 pi) plus bas que la normale.

3235 La nature est incontrôlable, sauf que peut-être l'intervention humaine peut avoir un avantage si elle est bien faite, si elle est bien appliquée. Puis dans le cas qu'on vit présentement au lac, c'est que ça fait partie des solutions pour améliorer la qualité du lac, puis c'est un enchaînement que tout le monde va bénéficier.

3240 C'est l'intervention que j'avais à faire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3245 Merci monsieur Métivier. Ente la première et la deuxième partie d'audience publique, le projet a quand même cheminé au plan de la gestion pour une entente mutuelle entre les deux (2) municipalités.

3250 En première partie, il était question d'interventions mineures, non définies, en période estivale; ce soir, ce qu'on a entendu du promoteur, c'est qu'il était prêt à maintenir une gestion naturelle pendant la période estivale.

3255 Alors on reconnaît une progression dans la gestion. C'est parce qu'il y a des gens qui ont entendu les préoccupations des autres puis qui ont compris qu'il y avait en quelque part des gens inquiets, puis qu'ils avaient raison d'être inquiets, peut-être. À ce moment-là, il y a eu une écoute, une écoute, puis le promoteur a répondu favorablement à une demande qui était faite par plusieurs dans leur mémoire.

3260 Alors ça, cet aspect-là, c'est que les gens justement autour du lac, si le maire a dit on est prêt à laisser tomber la gestion pendant l'été, si j'ai bien compris l'engagement du maire, pour répondre aux préoccupations des gens de la décharge et de Saint-Basile, c'est qu'il y a eu une écoute active qui a été faite pour comprendre qu'il y avait des gens qui avaient des inquiétudes, pour maintenir leur qualité de vie.

3265 C'est dans ce sens-là qu'on va continuer à travailler pour aller chercher des précisions, si vous voulez, pour que le projet soit le plus intéressant possible pour tous, si c'est possible de le faire, on va regarder ça avec la collaboration des experts.

Le ministère de l'Environnement fournit une collaboration très grande, et on a des réponses très rapidement. C'est court le délai, mais on va travailler activement pour aller chercher les réponses justement pendant cette période-là d'échanges.

3270

On vous remercie de votre témoignage.

PAR M. ANDRÉ MÉTIVIER:

3275

J'aurais des photos, je sais pas si vous voulez les voir. Ça, c'est des photos, c'est au printemps, c'est les chalets qui sont justement dans la partie inondable.

J'aurais une couple de photos à vous soumettre.

3280

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui. Est-ce que vous allez nous les prêter pour les faire photocopier?

PAR M. ANDRÉ MÉTIVIER:

3285

Je vous les laisse.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3290

On va donner des numéros!

PAR M. ANDRÉ MÉTIVIER:

3295

La partie inondable, c'est la partie à peu près où le Manoir du Lac-Sergent. Ça, c'est quand même des parties que ça fait soixante (60) ans à peu près que ça a été bâti.

3300

C'est sûr que les installations septiques sont conformes à la réglementation d'aujourd'hui, mais par contre, avec les débordements qui se font un petit peu dans cette partie-là, bien, comme j'ai déjà expliqué, c'est que l'eau recouvre les fosses septiques, puis dans les fosses septiques, il y a des événements sur le dessus pour les vider.

3305

Ça fait que quand on est à une période de quatre-cinq (4-5) jours où l'eau est sur les fosses septiques, bien, l'eau chaude qui est dans la fosse septique, elle est plus légère, elle sort puis elle s'en va dans le lac. Ça fait que ça, ça emmène à un moment donné, quand le lac se redécharge, bien, ça emmène ça dans la décharge du lac.

Puis l'inondation est pas fréquente à tous les ans. Mais par contre, avec juste peut-être, en fin de compte, les travaux sont quand même très bons parce qu'on creuse le lit de la rivière de trente centimètres (30 cm), ça fait que ça va permettre de donner un meilleur dégagement de

3310 volume d'eau au printemps. Même en plus, on part avec un lac plus bas, pour permettre justement que le débit d'eau soit pas trop énorme pour la rivière. Parce que tu sais, un barrage de seize pouces (16 po) fera pas un raz-de-marée à quatre kilomètres (4 km) dans la rivière. C'est toujours en fonction du débit d'eau.

3315 Puis le pont, bien, c'est qu'il y a quand même certaines restrictions. Mais en creusant, on augmente la possibilité de sortir de l'eau plus rapidement. Puis c'est sûr qu'on peut calculer techniquement au centimètre, mais c'est juste des approximatifs qui vont être développés là-dessus, puis c'est pas évident, parce que c'est assez complexe. J'écoutais la madame, puis bien des fois, madame Clavet, elle pouvait se contredire parce que c'est technique, là, c'est facile là-dedans. Regarde les experts à la Baie-James, ils se sont trompés sur bien des points de vue, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3325 D'accord. Voulez-vous donner des informations particulières...

PAR M. ANDRÉ MÉTIVIER:

3330 Regardez, je vais vous donner mon adresse, puis je vais vous les faire parvenir, c'est quelqu'un qui me les a prêtées.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ah d'accord!

3335

PAR M. ANDRÉ MÉTIVIER:

Ah, je peux lui donner? Alors tout est là!

3340 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bon bien, merci beaucoup de votre témoignage!

3345

HÉLÈNE D. MICHAUD

PAR LA PRÉSIDENTE:

3350 Alors nous invitons madame Hélène Michaud.

PAR Mme HÉLÈNE D. MICHAUD:

3355 Bonsoir madame la Présidente, mesdames et messieurs! Mon nom est Hélène Michaud et je suis citoyenne riveraine au Lac-Sergent et conseillère municipale.

Le conseil représenté ce soir par notre maire, monsieur Guy Beaudoin, a pour sa part présenté le mémoire de la Ville tout à l'heure et donné sa position face au projet.

3360 Ce soir, je désire donner mon opinion personnelle à titre de résidente de Lac-Sergent et non à titre de conseillère municipale.

3365 Par la suite, madame la Présidente, je vous déposerai la copie originale du mémoire que j'ai préparé et dont vous avez déjà reçu copie par courriel.

Je veux par mon intervention signifier mon opinion au Bureau d'audiences publiques ainsi qu'aux personnes ici présentes, concernant notre projet de construction de barrage.

3370 Tout d'abord, en tout respect, madame la Présidente, je veux ouvrir une petite parenthèse à l'effet que le BAPE incite toutes personnes intéressées à soumettre leurs opinions et commentaires et que par expérience, j'ai constaté que malheureusement, les textes soumis sont filtrés, voire même censurés.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3375 Pouvez-vous expliquer ce que vous dites là?

PAR Mme HÉLÈNE D. MICHAUD:

3380 C'est que j'ai transmis un mémoire la semaine dernière par courriel à madame Poliquin du BAPE et elle m'a retourné une note courriel me disant que mon mémoire ne pouvait pas être accepté dans son intégralité et que je devais revoir des parties de texte.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3385 Oui, je suis au courant. Votre mémoire est lu comme tous les autres mémoires, ça me fait plaisir de l'expliquer, parce qu'on a une procédure qui est transparente, alors on va vous expliquer ce qu'il en est, si ça n'a pas été bien expliqué.

3390 Nous avons un code de déontologie et ce code de déontologie fait appel au respect mutuel. Alors tous les mémoires sont lus, il arrive occasionnellement, on peut dire peut-être un cas sur deux cents (200) où on doit appeler une personne qui a signé un mémoire et dans lequel mémoire il y avait une phrase qui était une attaque personnelle, qui est une attaque personnelle soit à un individu, soit à un organisme.

3395 Dans ces cas-là, nous appelons et c'est la procédure du BAPE, nous appelons le signataire du mémoire pour éviter qu'il y ait des poursuites qui soient entreprises et également

pour éviter qu'il y ait une situation conflictuelle. Alors nous lui demandons de retirer la phrase qui est une attaque personnelle.

3400

Nous sommes toujours accompagnés à ce moment-là par un conseiller juridique au bureau. Alors si la personne désire maintenir son mémoire, cette personne-là peut l'écrire avec les attaques qu'elle voudra bien faire à la personne en question, elle peut le distribuer aux journalistes, mais nous ne distribuons pas des rapports qui présentent des phrases qui seraient

3405

considérées comme des attaques ou qui, si vous voulez, pourraient entraîner des poursuites.

Alors c'est dans ce sens-là que la démarche a été faite. C'est pour accompagner les gens, pour éviter justement qu'il y ait des problèmes par la suite entre les individus.

3410

Alors c'est une démarche qui est requise par notre code de déontologie et demandée par l'assemblée des membres et soutenu par le responsable de la déontologie au bureau.

PAR Mme HÉLÈNE D. MICHAUD:

3415

Je pourrais vous dire là-dessus que j'avais bien compris l'intervention de madame Poliquin du BAPE. Cependant, moi, je ne voyais pas du tout mes paroles écrites comme des attaques, mais c'était plutôt des constatations que je voulais faire.

Mais j'ai bien compris et j'ai révisé mon texte, j'en ai transmis un autre.

3420

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, on vous remercie.

3425

PAR Mme HÉLÈNE D. MICHAUD:

Et j'ai enlevé les phrases que je ne devais pas dire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3430

C'est pas une approche pour filtrer, c'est une approche pour maintenir, si vous voulez, le respect mutuel des gens.

PAR Mme HÉLÈNE D. MICHAUD:

3435

C'est beau. Alors en guise d'introduction, je voudrais dire que je suis résidente au Lac-Sergent depuis plus de vingt-cinq (25) ans. J'y ai élevé ma famille et j'ai investi dans une résidence aux abords du lac, justement pour profiter du lac et de son environnement. Et je tiens à mentionner que sans notre lac, ma résidence n'aurait plus de valeur.

3440

Voici mes intérêts en rapport au projet! Toutes ces années vécues aux abords du lac me permettent de me prononcer sur le sujet. Notre lac est notre richesse, sa santé et sa survie sont à mes yeux primordiales.

3445 D'année en année, j'ai vu le lac se détériorer, j'ai vu les plantes aquatiques progresser, j'ai vécu l'implantation des fosses septiques vers les années 78-79, j'ai également vu les barrages clandestins se construire et se défaire, ainsi que leurs bienfaits et les inconvénients qu'ils occasionnent.

3450 Ce n'est pas de cette année que la population ressent le besoin d'un contrôle de niveau d'eau. La construction des barrages clandestins en est une excellente preuve.

3455 L'été, je veux pouvoir profiter du lac, pratiquer des sports nautiques et me balader en bateau sans briser mon pied de moteur sur les roches qui se trouvent au fond de l'eau.

Au printemps, je désire que les inondations des crues printanières puissent être diminuées. Ma maison n'est pas construite dans une zone inondable, et en avril dernier, j'ai tout de même eu dix pouces (10 po) d'eau dans mon sous-sol qui est aménagé et décoré. Les murs vaguaient et de même que mes meubles.

3460 Et cet été, suite à la destruction des barrages clandestins, la situation n'était pas à son meilleur non plus. Je ne pouvais même plus me rendre à mon quai en kayak sans accrocher le fond de l'eau. Nul besoin de parler de mon bateau. Je pouvais même prendre une marche sur le bord de mon terrain sans me mouiller les pieds. Juste pour vous dire à quel point on avait un manque d'eau qui était dramatique.

3465 En ce qui concerne le projet de construction d'un barrage, je n'ai pas besoin de me faire convaincre de l'utilité de sa mise en place.

3470 D'abord la qualité de l'eau du lac a besoin d'être améliorée, et toutes les études faites à date vont en ce sens. Des recommandations ont d'ailleurs été faites par des experts qui prônent de nous inculquer de nouvelles habitudes de vie, entre autres en n'utilisant pas d'engrais chimiques ni pesticides, en se servant de savon sans phosphate, sans nitrate, en renaturalisant les rives, en contrôlant le niveau de l'eau, et j'en passe.

3475 Je participe à tous ces moyens pour améliorer notre lac. La seule des choses que je ne peux pas faire seule, c'est de contrôler le niveau de l'eau, ce qui ne peut se faire intelligemment que par la construction d'un barrage.

3480 Il n'est pas nécessaire d'avoir fait une étude pour réaliser que draguer le lac et mettre de l'enrochement à la décharge ne suffira jamais à la tâche, il nous occasionnera plus de problèmes qu'autre chose.

3485 Nous avons la chance d'avoir un conseil municipal qui travaille selon la volonté des citoyens et qui veut répondre aux besoins signifiés en construisant un barrage, mais la tâche ne leur est pas rendue facile, comme nous pouvons le constater depuis le début des audiences.

3490 Si ce n'eût été des embûches vécues depuis deux (2) ans, le barrage serait sûrement déjà en place, et je ne serais pas ici ce soir à essayer de vous démontrer sa nécessité.

3495 La tenue des audiences publiques est-elle nécessaire? À mon avis, il est très déplorable que les demandeurs n'aient jamais soumis au promoteur et-ou à son consultant leurs préoccupations. Cela aurait été légitime d'au moins leur donner une possibilité d'y répondre, avant d'entreprendre tout le processus des audiences publiques et d'engendrer des frais supplémentaires.

3500 Tel qu'avancé par le ministère de l'Environnement, les coûts engendrés par la tenue de ces audiences sont de l'ordre de plus quatre-vingt mille dollars (80 000 \$) pour les contribuables du Québec et occasionnent également des coûts supplémentaires pour les citoyens du Lac-Sergent pouvant se situer possiblement entre dix mille (10 000 \$) et trente mille dollars (30 000 \$), dépendamment des études supplémentaires qui seront exigées par le ministère de l'Environnement et du travail requis par le consultant assigné au dossier, suite à ces audiences, sans compter également que ces audiences allongent le processus d'impacts en environnement.

3505 J'estime qu'il est également important de souligner que l'ajout des coûts engendrés à la Ville par ces audiences compromettra par surcroît différents projets dont celui de la construction du Club nautique, améliorations du Club nautique je pourrais dire, et amputera sûrement des services aux citoyens, pour en payer les frais.

3510 En résumé, tous les citoyens en subiront les conséquences.

3515 Il aurait sûrement été très bénéfique pour les demandeurs d'assister aux séances d'information tenues par la Ville sur le projet en 2001 et en 2002, ainsi qu'à la réunion d'information tenue par le BAPE le 4 juin dernier; ils auraient alors pu poser toutes les questions voulues et à coup sûr y trouver des réponses adéquates.

3520 De plus, le demandeur avait la chance de pouvoir trouver réponses à ses questions auprès de la Direction des services hydriques du ministère de l'Environnement, par le biais de son frère qui y travaille. Que doit-on en penser?

3525 La tenue des audiences publiques serviront-elles à bonifier notre projet? Je n'en suis vraiment pas convaincue, mais j'espère fortement que les coûts investis serviront au moins à quelque chose. Ces audiences ont permis à des citoyens de revoir tout le questionnement des effets du barrage.

Au Lac-Sergent, il n'y a eu que les demandeurs se disant négatifs au barrage; les citoyens de Saint-Basile ont été ceux qui ont retenu presque toute l'attention en première partie

3530 d'audience et pratiquement, on pourrait considérer également pour la deuxième partie des audiences, car ils avaient vécu un barrage clandestin en 2002 qui leur a soulevé des inquiétudes, mais ces gens-là aussi ne veulent plus des barrages clandestins, considérant les effets négatifs. C'est ce que j'ai pu voir.

3535 À mon avis, leurs inquiétudes sont exagérées et maladives. Comment peut-on freiner leurs élans? Le protocole d'entente avec la Ville de Saint-Basile ne pourrait-il pas faire l'affaire?

Il y a tout de même lieu de se questionner sur leur réaction, car il y a toujours eu des barrages clandestins et ils ne s'en sont jamais plaints auparavant.

3540 Il est tout de même dommage d'en être rendu là après deux (2) ans de travail de la part de notre conseil municipal, à se demander si le projet répondra enfin aux exigences du ministère ainsi qu'aux besoins des citoyens.

3545 Il ne faut pas oublier que le niveau de l'eau avec le barrage sera sensiblement le même qu'avec un barrage clandestin, sauf que celui-ci sera contrôlable. Alors où est le problème?

Il est tout de même important de considérer que nous désirons construire un barrage de soixante mille dollars (60 000 \$) et non six millions (6 M\$), et que son envergure est de seize pouces (16 po) et non de seize pieds (16 pi). Cessons donc d'amplifier la situation inutilement.

3550 En conclusion, madame la Présidente, je désire vous mentionner que les citoyens de Lac-Sergent ont démontré leur volonté et leur appui au conseil municipal par la pétition qui a circulé cet été afin de demander au ministre de l'Environnement, monsieur Boisclair, d'accélérer le processus de construction du barrage à la décharge du lac Sergent. C'est avec empressement que je l'ai signée, de même que tous les membres de ma famille. J'ai même
3555 incité des voisins et des amis à faire de même et plus de sept cent cinquante-huit (758) signataires ont appuyé la démarche. C'est quand même très significatif d'un besoin au lac Sergent.

3560 Je crois à la nécessité de contrôler le niveau de l'eau du lac et j'ose espérer qu'après la fin des audiences, une recommandation positive de votre part et de la part de la Direction des services hydriques du ministère de l'Environnement nous sera enfin donnée, afin de procéder à la construction de notre barrage en juillet 2003 et qu'enfin, nous pourrions contrer les problèmes de vivre sans barrage, et améliorer enfin notre qualité de vie.

3565 Il est faux de prétendre que la construction du barrage au lac Sergent n'est que pour améliorer la vie des plaisanciers et des sports nautiques. Notre préoccupation première, c'est la qualité et la survie de notre lac, et le barrage est un des éléments parmi les recommandations du plan directeur pour réussir à obtenir cet objectif.

3570 Je tiens enfin à rassurer les demandeurs que suite à la présentation de monsieur Beaudoin, en première partie d'audience, il n'y a vraiment pas lieu de s'inquiéter pour la survie

de la plage Dolbec, car le niveau de l'eau avec le barrage sera sensiblement le même qu'avec un barrage clandestin.

3575 Cette demande d'audience a soulevé les questions des citoyens de Saint-Basile et par conséquent, tout ceci aurait été évité si nous avions pas eu une demande d'audience publique. Je suis également à me questionner sur les questions soulevées par le demandeur qui, selon moi, sont des questions déguisées et présentent plutôt une divergence d'opinion politique.

3580 Je vous remercie beaucoup, madame la Présidente, d'avoir bien voulu me donner la chance de m'exprimer ce soir, car je crois au projet et je tiens à mon lac, et je crois vraiment que la construction d'un barrage au lac Sergent sera bénéfique pour tous les citoyens.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3585 Merci de votre témoignage.

3590 Dans les mémoires qu'on a reçus, plusieurs ne sont pas lus ce soir, mais ils vont être déposés, ils vont être rendus publics, il y a des gens qui ont posé la question : est-ce que l'ouvrage, compte tenu de l'historique des barrages clandestins, est-ce que le fait de faire un ouvrage avec une passe à poissons, l'approche qui est proposée, pourrait rendre plus facile des interventions humaines pour bloquer justement le passage, la passe à poissons, de façon à faire remonter, ou d'autres interventions sur l'ouvrage, de façon à faire remonter davantage le niveau d'eau en cas d'étiage sévère, comment vous voyez ça?

3595 **PAR Mme HÉLÈNE D. MICHAUD:**

3600 Moi, je crois vraiment que le barrage répondra aux objectifs signifiés et que personne n'aura envie de construire des barrages clandestins, parce que l'ouvrage fera l'affaire. Il contrôlera le niveau de l'eau adéquatement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3605 Comme il a été dit ce soir, le barrage, en tout cas, ce qu'on a entendu, c'est qu'il y aurait pas d'opération pendant l'été. Donc le niveau d'eau pourrait baisser pendant l'été, il y aurait un seuil, mais cependant lors d'étiage sévère, l'absorption de cet étiage-là serait perçue non seulement dans la rivière mais aussi dans le lac.

3610 À ce moment-là, est-ce que vous croyez encore que des gens n'auraient pas d'intérêt à tenter de modifier l'ouvrage?

PAR Mme HÉLÈNE D. MICHAUD:

3615 Je crois pas, parce qu'à ce moment-là, la situation qu'on vivra, c'est la situation qu'on vit lorsqu'il y a un barrage clandestin et en juillet, on avait un barrage clandestin qui était là, et le niveau d'eau était très acceptable.

3620 Le problème qu'on a vécu, c'est lorsque le barrage a été défait, on a vécu un niveau d'eau vraiment inadéquat, très très bas. C'est vraiment ce qui nous démontre que le barrage va répondre aux besoins.

L'avantage du barrage, c'est qu'il va être contrôlable, mais avec les barrages clandestins, il y a rien de contrôlable.

3625 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, merci pour votre témoignage.

3630 **PAR Mme HÉLÈNE D. MICHAUD:**

Ça me fait plaisir.

3635

PIERRE BEAULIEU

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Pierre Beaulieu s'il vous plaît.

3640 **PAR M. PIERRE BEAULIEU:**

Bonsoir mesdames, bonsoir messieurs. Mon nom est Pierre Beaulieu, je suis propriétaire riverain de la décharge du lac Sergent à Saint-Basile.

3645 J'aimerais souligner une journée historique aujourd'hui! Le gouvernement fédéral a adopté l'Accord de Kyoto. Ça, ça va influencer nos vies d'une façon assez radicale, parce qu'on parle d'une diminution des gaz à effet de serre de trente pour cent (30 %) par rapport à aujourd'hui, entre vingt-cinq (25 %) et trente pour cent (30 %), donc une diminution de vingt-cinq (25 %) à trente pour cent (30 %) de nos émanations de gaz à effet de serre, aujourd'hui, pour respecter Kyoto, environ, là. C'est trente pour cent (30 %) en 2012.

3655 Donc c'est comme si on arrêterait d'utiliser nos véhicules moteurs environ le tiers du temps, que ce soit l'automobile ou les véhicules de plaisance, on peut dire les quatre (4) roues, skidoo, etc., etc.

Donc c'est sûr que ça va influencer nos vies dans les prochaines années, ça s'est signé aujourd'hui, s'il n'y a pas de passe-droit là-dedans, normalement ça devrait influencer nos vies.

3660 Aussi, depuis notre dernière rencontre, le gouvernement du Québec a établi une nouvelle Politique de l'eau, ce qui a eu comme conséquence de l'arrêt de multiples projets de barrages sur les rivières du Québec dont la chute du cinq-piastres à Notre-Dame-de-Montauban.

3665 Je suis particulièrement content que cette rivière-là soit protégée pour la protection de l'héritage écologique. C'est un très très bel emplacement.

3670 Donc comme on peut voir, de plus en plus il y a une conscientisation face au développement durable ou en tout cas de nos acquis qu'on a aujourd'hui, qu'on s'aperçoit qu'on peut plus faire qu'est-ce qu'on veut avec n'importe quoi, parce qu'il y a des conséquences. On en a eu une bonne preuve avec la rivière Chaude, il y a peut-être une trentaine d'années on s'occupait moins de ces choses-là, mais aujourd'hui de plus en plus, on va être conscientisé, et de plus en plus ça va être sévère. Donc il faut tenir compte de ça, là.

3675 Donc le fait que qu'est-ce qu'on faisait dans les quarante (40) dernières années ne sera peut-être pas garant de qu'est-ce qu'on va faire dans les quarante (40) prochaines années. Donc utilisation d'énergie renouvelable par rapport aux combustibles fossiles. Donc de plus en plus, on va s'en aller vers une diminution de l'utilisation des moteurs à explosion, combustion à éthane, quelque chose qui est assez primitif d'ailleurs. Mais que voulez-vous, c'est encore utilisé.

3680 Donc le but de la demande du promoteur est, d'après moi, de faciliter l'utilisation du plan d'eau pour des activités aquatiques, que ce soit à moteur ou à force de bras, là. Donc pour que ça soit réalisé, il faut que l'investissement que les contribuables du Lac-Sergent font soit rentable, que ce soit un projet qui soit efficace.

3685 Bon, dans le projet qui nous est présenté, il y a une très très grande inconnue, il y a d'ailleurs une question que j'ai posée à la dernière rencontre, c'est quel va être le débit minimum garanti par rapport au débit naturel? Bon, aujourd'hui, on s'est aperçu que le débit naturel, étant donné que depuis trente (30) ans il y a des barrages clandestins, on n'a aucune idée c'est quoi, le débit naturel.

3695 Sauf qu'on s'est aperçu que nous, en aval du lac, on s'en avait pas aperçu qu'il y avait des barrages clandestins, parce qu'on avait une quantité d'eau qui nous permettait de dire, bien, c'est la nature. Une rivière ça vit, un lac ça vit, donc c'est normal que les niveaux montent, les niveaux baissent, qu'il y ait des inondations, qu'il y ait des assèchements, c'est normal, c'est la vie d'un cours d'eau, c'est la vie d'un lac.

3700 Donc moi, ma principale préoccupation est la même que j'avais il y a trois (3) semaines-un mois environ, et j'avais une question qui avait été posée là-dessus, et en date d'aujourd'hui, il y a pas eu de réponse. La réponse a été remise au 17 décembre. Puis ma question, c'était :

pour une pression constante, par rapport à un tuyau, c'est quoi la différence entre le débit minimum et le débit normal qui nous permet de vivre la rivière, donc de profiter des bienfaits de la rivière? Donc je pense qu'il y a pas eu vraiment de réponse à cette question-là.

3705 Donc pour parler des vraies choses, parce que notre principale préoccupation, nous, propriétaires du coin où la décharge du lac Sergent passe à Saint-Basile, c'est de savoir c'est quoi le débit réel, c'est quoi un débit qui serait raisonnable, qui nous permettrait de profiter et qui aurait pas, sans avoir de certitude, trop d'influence sur l'environnement!

3710 Et je pense que la seule façon d'avoir une réponse à cette question-là, c'est de le mesurer, le débit, de mesurer le débit normal sans barrage clandestin, pour ensuite déterminer si le quatre-vingt-dix litres-seconde (90 l/s), lorsque le barrage est à un niveau stable à cent cinquante-huit (158 m), et que si le barrage tombe en bas de ça, donc le débit va diminuer, si c'est réaliste, si ça nous donne un débit qui nous permet de profiter pleinement de la rivière et de
3715 laisser de l'eau pour les animaux, la faune, la flore, etc.

 Donc je pense, si on n'a pas cette réponse-là ou quel est le débit normal, et le débit réservé va correspondre à quel pourcentage du débit normal, tant qu'on n'a pas cette réponse-là, on peut pas être rassuré. On se mettra pas la tête dans le sable, il nous manque une donnée bien
3720 bien bien importante.

 Et je me mets à la place des contribuables du Lac-Sergent. Si le projet est réalisé sans tenir compte des données réelles du débit dans la décharge du lac Sergent, et si ça fonctionne pas, bien, c'est soixante mille piastres (60 000 \$) qui va être jeté à l'eau, c'est le cas de le dire.
3725 Donc, je pense autant pour les contribuables du Lac-Sergent que pour nous reconforter, nous, propriétaires de Saint-Basile où la rivière serpente sur nos terres, bien, d'avoir cette donnée-là.

 C'est parce qu'un barrage comme ça, j'espère que tant qu'à investir, c'est pour une longue période de temps. Donc tant qu'à le construire, être sûr au moins qu'on obtienne, en tout
3730 cas du moins que le promoteur et les citoyens du Lac-Sergent obtiennent des résultats. Donc il y a comme une obligation de résultat à un projet de cette dimension-là, parce que soixante mille piastres (60 000 \$), pour une petite municipalité, c'est quand même beaucoup.

 Donc moi, c'est encore ma préoccupation, j'ai pas eu ma réponse à ça, c'est : quel est le
3735 débit normal et quel va être le pourcentage du débit réservé par rapport au débit normal? Pour que ça nous donne une idée de qu'est-ce que ça va correspondre.

 Tant qu'on n'a pas cette réponse-là, on n'a vraiment aucune idée, et c'est la même chose pour les contribuables du Lac-Sergent. Si le projet va de l'avant avec un débit minimum qui varie
3740 de quatre-vingt-dix (90 l/s) à soixante litres par seconde (60 l/s), et on s'aperçoit que l'eau descend même plus jusqu'à la rivière Portneuf parce qu'elle s'évapore, elle entre dans la terre avant, bien, ça fonctionne pas, là!

3745 Donc s'il faut agrandir la passe à poissons pour accorder un débit minimum, qu'il y ait de l'eau qui coule dans la rivière, puis qu'il y a aucune façon de régulariser le lac avec ça, donc le barrage va être d'aucune efficacité.

3750 Donc je pense que tant qu'on n'a pas une valeur réelle du débit normal, bien, on pourra pas imaginer c'est quoi le débit réservé.

Parce que, oui, il y a eu des barrages clandestins dans les dernières années, mais est-ce que le débit qui était accordé, entre parenthèses, par ces barrages clandestins là, était le double, le triple, le quadruple du débit minimum réservé présentement dans le projet du promoteur?

3755 Donc tant qu'on n'a pas la réponse à cette question-là, on pourra vraiment pas se faire une idée si c'est un projet qui est catastrophique pour la rivière, si c'est un projet qui va avoir des effets mitigés ou que ce serait un projet qui aurait aucun effet, parce que là, on pourrait avoir un débit minimum très très satisfaisant, puis qui ferait qu'on verrait même pas de différence par rapport à qu'est-ce qu'on a connu dans les dernières années.

3760 Mais tant qu'on n'a pas une réponse à ce questionnement-là, on reste dans l'inconnu puis on tourne en rond. Donc je pense que c'est ça notre principal, en tout cas, moi, dans mon cas, je veux avoir de l'eau dans la rivière. J'ai une rivière, si j'ai plus d'eau dedans, j'ai plus de rivière. Là présentement, j'ai une rivière, je veux pas avoir un ruisseau avec un filet d'eau.

3765 La seule façon de m'assurer que j'ai de l'eau, c'est normalement quand j'ai de l'eau dans la rivière, c'est quoi le débit. Et ensuite, c'est quoi le débit minimum réservé. Si c'est dix (10) fois moins, bien, laissez-moi vous dire que je suis pas vraiment intéressé par le projet.

3770 Et si la municipalité va de l'avant avec un débit minimum qui est vraiment pas réaliste, puis on s'aperçoit que ça fonctionne pas, bien là, si le barrage ne fonctionne pas, bien, c'est soixante mille piastres (60 000 \$) flambées.

3775 Donc c'est bien bien important d'avoir toutes les données avant d'effectuer un projet de cette envergure-là. C'est vrai que seize pouces (16 po), c'est pas haut, mais si on n'a plus d'eau, donc ça fonctionne pas aussi facilement que ça, là.

3780 Donc il faudrait au moins savoir c'est quoi le débit normal dans la décharge du lac Sergent et ça, le débit normal, vous savez le débit normal pour l'été, le débit normal pour l'hiver, donc c'est quand même des chiffres qui peuvent s'échelonner dans le temps. Sauf qu'un coup que le promoteur va avoir ces chiffres-là, bien là au moins, il va pouvoir parler de choses plus concrètes, en tout cas face à mes yeux. Il va savoir au moins ça correspond à quoi.

3785 Puis si je reviens à Kyoto aussi, dites-vous que la sécheresse exceptionnelle qu'on a eue en 2002 va peut-être être la norme dans les prochaines années. On parle d'une augmentation de un point quatre (1,4 °C) à cinq point huit degrés Celsius (5,8 °C) dans les cent (100) prochaines années, et plus ça va, plus que l'échéance se rapproche. Donc peut-être qu'il va

venir un temps où la sauvegarde du lac, ça va être carrément la regarder descendre, parce qu'il va y avoir de l'évaporation, puis qu'on n'aura pas le contrôle là-dessus.

3790

C'est peut-être des scénarios apocalyptiques, mais Hydro-Québec a fait ces scénarios-là pour leurs réservoirs à la Baie-James, et ils se sont aperçus que ça descend aussi, là.

3795

Donc l'avenir, on le sait pas c'est quoi, sauf que pour investir dans un projet de cette dimension-là, il faudrait au moins s'assurer de respecter tout le monde, de respecter ceux qui vont subir les conséquences probables d'une diminution de débit qui va créer un changement dans notre façon de voir notre rivière et aussi pour les contribuables du Lac-Sergent, qu'ils en aient pour leur argent.

3800

Parce qu'on n'est pas contre le projet. Moi en tout cas personnellement, je suis pas contre le projet, sauf que si j'ai moins d'eau dans la rivière, bien là, c'est plaisir à un puis déplaire à l'autre.

3805

Je pense qu'il faut y aller avec une notion de respect pour tout le monde, puis si on va dans ce sens-là, bien, je pense que c'est un projet qui va être intéressant, mais il faut avoir toutes les données sur la table, puis je pense qu'il nous manque des données pour l'instant. C'est beau.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3810

Merci. Alors la Commission va examiner l'ensemble du dossier. Elle a un devoir aussi, on se fait un devoir de faire de la vulgarisation scientifique dans nos rapports, dans ce sens qu'il y a peut-être des choses qui sont moins bien comprises, des fois, qu'est-ce que c'est un barrage au fil de l'eau, qu'est-ce que c'est une gestion naturelle, maintenir un débit naturel, à ce moment-là la notion de débit réservé n'entre plus en ligne de compte.

3815

On va travailler ça pour que l'information soit complète, mais simple et vulgarisée. Alors on vous invite à lire le rapport qu'on va produire.

3820

PAR M. PIERRE BEAULIEU:

OK. Parce que, madame Journault, il semble que tantôt, vous avez perçu que lorsque le promoteur parlait d'une diminution, de pas jouer avec les niveaux l'été, bien, c'est le débit minimum garanti, là. Même s'il joue pas avec les niveaux, c'est la diminution du lac, plus que le lac va diminuer, moins qu'il va y avoir d'eau qui va passer dans le trou à poissons, là. Donc c'est le débit minimum à quatre-vingt-dix litres-seconde (90 l/s) lorsque le niveau va être à cent cinquante-huit (158 m), et il va baisser, il va baisser, il va baisser jusqu'à temps qu'il y ait d'autres pluies que le niveau remonte.

3825

3830

Mais pendant qu'il va y avoir stabilisation du niveau du lac, si ça passe pas par-dessus, les montants on peut dire, les deux par dix (2 x 10), puis le déversoir, bien, c'est le débit

minimum qu'on a, là. Puis si ce débit minimum là nous permet pas de profiter de la rivière, puis il permet pas à la faune puis à la flore de s'épanouir pleinement, bien, c'est dramatique pour l'environnement, là.

3835

Puis si c'est dramatique pour l'environnement, bien là, je sais pas jusqu'à quel point que le barrage peut être déclaré inutilisable ou pas efficace. Là, dans ce cas-là, c'est soixante mille piastres (60 000 \$).

3840

Donc ça vaut la peine de faire bien ses devoirs, pour que tout le monde soit content, et c'est d'ailleurs le but des audiences publiques qui, d'après moi, c'est un bon placement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3845

Bon bien, on va continuer à travailler dans ce sens-là. Merci beaucoup.

ANDRÉ BÉDARD

3850

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur André Bédard s'il vous plaît.

3855

PAR M. ANDRÉ BÉDARD:

Madame la Présidente, madame Blondeau, bonsoir. Monsieur.

3860

Moi, ce qui me préoccupe beaucoup, c'est la qualité de l'eau. Mes enfants, moi, je suis André Bédard, je suis résident de Saint-Basile, j'habite, la rivière passe sur mes terres. Puis ce qui me préoccupe beaucoup, c'est la qualité de l'eau, parce que mes enfants se baignent dans cette rivière-là, moi aussi d'ailleurs.

3865

Et puis ce que j'ai remarqué, c'est qu'au cours de la période de questions précédente, l'autre jour, en audience, j'ai demandé des informations pour clarifier une situation des plus ambiguës. En effet, le promoteur inclut dans la justification de son projet la diminution des crues printanières de trente centimètres (30 cm), car ces dernières viennent saper les éléments épurateurs.

3870

Dans le Guide d'interprétation et d'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, page 123, annexe 3, tableau 1, document DB3, il est pourtant mentionné:

3875

"Tout système de traitement ou toute partie d'un tel système étanche ou non étanche doit être installé dans un endroit où il n'est pas susceptible d'être submergé."

De plus, toujours dans le même Guide, dans la section "Gestion des nuisances et des causes d'insalubrité", on mentionne à la page 11 qu'il n'y a pas de droits acquis en matière de nuisances et de causes d'insalubrité:

3880

"À cet égard, la Cour a établi que le droit acquis ne permet pas de créer ou de maintenir des nuisances ou des situations dangereuses pour la santé publique ou la qualité de l'environnement. Enfin, les droits acquis ne s'attachent qu'à l'immeuble et ne couvrent pas ses activités polluantes."

3885

Je comprends qu'il faut souvent composer avec les erreurs du passé, mais parfois une mise à jour et un examen de conscience s'imposent pour ne pas hypothéquer l'avenir.

3890

Toujours est-il qu'en réponse à mes questions, j'apprends qu'il n'y a pas de zones inondables identifiées autour du lac Sergent, que la Ville de Lac-Sergent n'a pas déterminé la ligne des hautes eaux qui ceinture le plan d'eau. Selon monsieur Jacques Landry de la MRC, je vais vous citer une transcription du 12 novembre 2002, page 62 et je cite :

3895

"Ce qui est assez particulier dans le cas du lac Sergent, c'est que depuis qu'on s'intéresse à la question des zones inondables, aucune zone n'apparaît à l'heure actuelle au schéma d'aménagement.

3900

"Donc depuis les vingt (20) dernières années, autant la municipalité que le ministère ou de relevés empiriques, rien ne nous a amenés à identifier des zones inondables. Je suis un peu surpris d'apprendre qu'il y en a certaines. Alors c'est une invitation que je lance à la municipalité, il y a là peut-être lieu ici de revoir la cartographie ou la désignation des zones inondables."

3905

Comment le porte-parole du promoteur peut-il affirmer que toutes les installations septiques sont conformes si elles sont inondées lors de la crue printanière? Des citoyens ont même rapporté que leur fosse étanche s'était retrouvée submergée le printemps dernier par un pied (1 pi) d'eau.

3910

En réponse aux questions complémentaires du 20 novembre, le promoteur mentionne pourtant que ces installations étaient conformes à leur installation. Comment se fait-il alors qu'elles soient ennoyées? Est-ce que parce que la ligne des hautes eaux n'est pas définie qu'on peut permettre ce type d'installation au bord du lac? Est-ce que la règle, qui dit que ces installations doivent être installées dans un endroit où elles ne sont pas susceptibles d'être submergées, a été ajoutée récemment à la loi Q2R8 ne s'appliquait-elle pas en 1978-79, au moment de la construction de la majorité de ces installations?

3915

Quant au taux d'efficacité des installations existantes, il est plutôt inquiétant. Dans le plan directeur de la Ville de Lac-Sergent, daté du 19 décembre 2001, document DA7, on rapporte que:

3920

"Des secteurs du lac possèdent un nombre élevé de systèmes qui sont aujourd'hui arrivés à la fin de leur vie utile ou ont des défauts majeurs de conception: la profondeur de sol sec sous les drains est inadéquate, les distances au lac ou au cours d'eau ne sont pas respectées, le pouvoir d'épuration de ces systèmes est alors faible ou nul."

3925

Dans la période de questions, les experts ne semblaient pas convaincus que le problème d'inondation des berges serait résolu avec le barrage. Et je cite:

3930

"On ne peut s'assurer, on peut pas avoir la certitude que le barrage va remplir le mandat pour lequel il est présenté."

Patricia Clavet, référence transcription aux séances du 12 novembre 2002, page 12: "alors pourquoi le construire!"

3935

De toute façon, les installations septiques devront être modifiées, sinon elles risquent encore d'être inondées.

3940

Pour ce qui est de régulariser le niveau d'eau l'été, je crois qu'il faut prendre certains éléments en considération. Le rapport de la firme Technisol-Environnement daté du 19 décembre 2001 propose qu'un contrôle du niveau des crues soit intégré à un plan de gestion écologique. Il recommande que la ligne des hautes eaux soit déterminée de façon précise et de tenir compte de la végétation et de l'écosystème riverain pour déterminer le niveau d'eau moyen en été.

3945

Pourquoi on mentionne aussi que dans son règlement d'urbanisme, la municipalité de Lac-Sergent ne définit pas les milieux humides et ne considère aucune mesure de protection particulière en ce qui les concerne?

3950

Alors comment peut-on être sûr que le niveau qu'on propose de maintenir pour le projet à l'étude est le niveau écologique souhaitable pour le lac? Il me semble que ce niveau a été déterminé uniquement en fonction des usages récréatifs, sans tenir compte de l'écologie du lac et de la rivière.

3955

Il s'agit uniquement d'un niveau de référence servant à déterminer la profondeur du lac. Ce niveau altimétrique varie au cours des saisons. Des variations de niveau ont un impact direct sur les écosystèmes riverains qui ont un rôle important à jouer dans la santé du lac. Ces variations naturelles font partie intégrante de son rythme écologique. Le niveau de référence semble être rarement atteint naturellement certaines années.

3960

Selon l'étude faite par CEB inc. en 1989, le niveau optimal du lac a été déterminé pour favoriser les activités nautiques, et je cite:

3965

"Un ouvrage de contrôle, barrage, du niveau d'eau du lac Sergent pourrait permettre de stabiliser le niveau d'eau durant la période estivale, ce qui favoriserait les usages récréatifs sur le lac Sergent."

Page 17. On mentionne aussi, en parlant des périodes estivales de 88-89:

3970

"Ce niveau bas limite des usages récréatifs du lac, tels que le ski nautique et la navigation de plaisance."

Page 17 aussi:

3975

"Un plan de gestion écologique du lac devrait prendre en considération le rôle de la décharge dans le renouvellement de l'eau du lac et des impacts de variation des niveaux du lac sur les écosystèmes de la rivière."

3980

Si on commence par régler le problème des installations septiques polluantes qui contaminent le lac et qu'on renaturalise les berges pour créer une zone tampon pour absorber ces polluants, je crois qu'on n'aura pas besoin d'un barrage pour dépolluer le lac. On peut alors penser qu'à moyen terme, la qualité de l'eau du lac s'améliorera de façon significative et que les plantes aquatiques cesseront de proliférer de façon invasive.

3985

En ne construisant pas de barrage, on évitera de provoquer des problèmes à l'environnement dans la décharge, en modifiant les débits naturels dans cette belle rivière. La construction d'un barrage ressemble plus à une dilution du problème qu'à une solution.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3990

Merci de votre témoignage.

3995

Ce soir, on a entendu beaucoup de gens, puis dans les mémoires aussi, les gens craignaient pour la question d'un débit réduit pendant la période estivale. Le promoteur a pris l'engagement, en tout cas s'est montré ouvert à ce que la gestion pendant la période d'été suive un cours normal, naturel, c'est-à-dire qu'il y ait pas de rétention d'eau. On verra comment la conception de l'ouvrage devra être faite pour répondre à cet objectif-là.

4000

Si cet engagement-là peut être maintenu par des considérations techniques de conception du barrage, est-ce que ça répondrait à vos préoccupations, si l'ouvrage ne faisait que maintenir un seuil, un niveau plus haut du lac que naturellement, parce qu'il y aurait une accumulation d'eau au moment où il y a une crue printanière, mais après ça, il y aurait plus d'interventions pour retenir davantage l'eau que ce qui coulerait naturellement, ça, comment vous voyez ça, cette option-là?

4005

PAR M. ANDRÉ BÉDARD:

En fait, moi, ce qui me préoccupe beaucoup, comme je disais tout à l'heure, c'est la qualité de l'eau, OK. Le promoteur veut faire un barrage en partie pour améliorer la qualité d'eau pour empêcher les installations septiques d'être submergées, si j'ai bien compris...

4010

PAR LA PRÉSIDENTE:

Entre autres, c'est un des objectifs.

4015

PAR M. ANDRÉ BÉDARD:

Un des objectifs. Mais la ligne de hautes eaux n'est pas déterminée, comment est-ce qu'on peut construire des éléments épurateurs selon les normes si on sait pas où est la ligne des hautes eaux?

4020

Moi, je crois que le problème a été pris à l'envers, tout simplement. Pourquoi est-ce que c'est permis d'avoir des installations septiques qui se font ennoyer, parce que par définition de la loi, si elles se font ennoyer, elles ne sont pas conformes à la loi.

4025

Donc en principe, il faudrait commencer par corriger – et là, ce que j'ai l'impression, c'est qu'on veut corriger le lac pour mettre les installations septiques conformes. Alors qu'on devrait faire l'inverse.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4030

D'accord. Alors vous souhaitez qu'il y ait des interventions au niveau des fosses septiques pour éviter qu'il y ait un mélange entre le contenu de ces fosses septiques là et le lac?

PAR M. ANDRÉ BÉDARD:

4035

Bien, qu'ils commencent par déterminer la ligne de hautes eaux.

Monsieur Landry le mentionne ici, je peux le répéter, est-ce que je peux le répéter?

4040

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui.

PAR M. ANDRÉ BÉDARD:

4045

C'est ce que monsieur Landry de la MRC dit:

"Ce qui est assez particulier dans le cas du lac Sergent, c'est que depuis qu'on s'intéresse à la question des zones inondables – c'est un des problèmes qu'ils ont – aucune zone n'apparaît à l'heure actuellement au schéma d'aménagement."

4050

Ils ont des inondations, mais ils savent pas elles sont où.

4055 "Donc autant la municipalité que le ministère ou de relevés empiriques – j'ai écrit tel quel ce qu'il avait dit – rien ne nous a amenés à identifier les zones inondables. Je suis un peu surpris d'apprendre qu'il y en a certaines. Alors c'est une invitation que je lance à la municipalité, il y a peut-être lieu ici de revoir la cartographie ou la désignation des zones inondables."

4060 En somme, ce que ça dit, c'est que si la municipalité au départ avait fait ses devoirs, aurait établi des zones inondables, il y a peut-être des champs épurateurs maintenant qui seraient pas dans l'eau.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4065 D'accord. On comprend pour le futur, la délimitation d'une zone inondable, vous auriez souhaité qu'elle se fasse dans le passé, là...

PAR M. ANDRÉ BÉDARD:

4070 Oui, mais même pour le futur.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4075 Maintenant pour le futur, il y aurait moyen, selon votre proposition, de limiter ça.

Mais ce qui est fait, ce qui est déjà fait, comment vous voyez ça, pour éviter que les fosses contaminent le lac?

4080 **PAR M. ANDRÉ BÉDARD:**

4085 Le barrage ne règlera pas ça. C'est ce qui m'inquiète d'ailleurs, parce que madame Clavet mentionne qu'un barrage, et puis monsieur Dolbec en a parlé tout à l'heure aussi, un barrage n'éliminera pas les inondations, parce que c'est l'ouvrage qui est en aval qui va retenir celles du pont du chemin Tour-du-Lac, donc on règlera pas le problème des installations septiques inondées.

4090 Ce qu'il faut régler, c'est les installations septiques qui sont pas conformes et non le lac, voyez-vous!

Ça, c'est pour ce qui est de la qualité de l'eau. Pour les autres choses, là, ça a pas rapport, mais pour ce qui est de la qualité de l'eau.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4095

Oui. On va essayer de faire un travail de vulgarisation aussi dans le rapport, parce qu'il y a une question bactériologique, il y a une question de charge en matières nutritives. C'est deux (2) problèmes différents.

4100

PAR M. ANDRÉ BÉDARD:

Deux (2) problèmes différents qui sont créés par le même...

PAR LA PRÉSIDENTE:

4105

Bien, ils peuvent être créés en partie par la question des fosses septiques, mais la question d'eutrophisation peut être créée en grande partie aussi par le bassin versant, par les tributaires.

4110

PAR M. ANDRÉ BÉDARD:

Quand vous parlez d'eutrophisation, c'est la prolifération de plantes?

PAR LA PRÉSIDENTE:

4115

Oui et d'algues.

PAR M. ANDRÉ BÉDARD:

4120

Le spécialiste l'autre jour semblait dire que c'était causé par le phosphore, surtout par le phosphore. Le phosphore, c'est justement les champs d'épuration...

PAR LA PRÉSIDENTE:

4125

Entre autres.

PAR M. ANDRÉ BÉDARD:

4130

... ou les champs d'évacuation qui sont inondés. Donc si on règle, si en partant on règle ça, on va régler la qualité de l'eau.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4135

Il est tard, là, mais c'est que c'est certain que les champs d'épuration peuvent contaminer un lac au plan bactériologique, ça, c'est sûr.

Maintenant, vous avez la chance d'avoir un lac qui évacue rapidement ses eaux, particulièrement au printemps, d'accord!

4140 Alors lorsqu'on examine la qualité bactériologique de l'eau, ça semble être quand même relativement bon actuellement.

 Il y a un problème qui est perçu en termes d'eutrophisation, c'est-à-dire apport de phosphore. Lorsqu'un lac a un changement assez rapide, comme c'est le cas pour le lac
4145 Sergent, le lac agit comme zone de sédimentation. À ce moment-là, il va chercher les tributaires, oui les apports autour du lac, mais va aussi chercher les tributaires, ce qui arrive du bassin versant par les tributaires, et les sédiments qui sont maintenus en suspension dans ces tributaires-là, qui sont chargés de phosphore, surtout lorsqu'il y a des terres agricoles autour, bien là, vont sédimenter dans le lac.

4150 Alors ça prend pas beaucoup de temps que ces matières-là en suspension viennent recharger un lac.

PAR M. ANDRÉ BÉDARD:

4155 Mais en quoi le barrage va empêcher ces tributaires-là d'envoyer leurs sédiments?

PAR LA PRÉSIDENTE:

4160 Là, je discuterai pas de ça, mais je sais qu'il y a aussi à considérer les apports qui viennent. En termes de phosphore, il faut considérer une approche de bassin versant, c'est ça qui est important.

 Alors on va regarder ça pour voir comment l'ouvrage peut influencer ou non, tant l'aspect
4165 eutrophisation que l'aspect bactériologique, mais c'est deux (2) choses qui se comportent différemment.

 Mais on comprend bien le besoin des gens de maintenir un lac de qualité tant au plan
bactériologique qu'au plan des charges en phosphore, puis c'est très louable de faire plein
4170 d'efforts pour maintenir la qualité du lac et même l'améliorer. Ça, chapeau, les gens du Lac-Sergent, pour travailler dans ce sens-là, puis je pense qu'il y a une adhésion de l'ensemble de la communauté.

PAR M. ANDRÉ BÉDARD:

4175 Oui, je suis d'accord pour faire des installations septiques, mais si on ne connaît pas la ligne des hautes eaux, on peut pas faire des installations septiques conformes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4180 Oui, on comprend. C'était simplement pour distinguer la charge en phosphore qui pouvait venir, oui, des fosses septiques, mais aussi de l'ensemble du bassin versant.

4185 Mais votre préoccupation, c'est justement de zoner l'endroit où il y a des inondations pour éviter des nouvelles construction aussi en zone inondable.

PAR M. ANDRÉ BÉDARD:

4190 C'est ça, c'est ma préoccupation et celle de la MRC aussi, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4195 D'accord. Savez-vous si la MRC est intervenue pour qu'il y ait une délimitation justement de la ligne des hautes eaux?

PAR M. ANDRÉ BÉDARD:

4200 Oui, ils sont intervenus à différentes reprises, peut-être que monsieur Beaudoin pourrait nous le dire, là. Mais les dates exactes, je les connais pas.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

4205 **PAR M. ANDRÉ BÉDARD:**

Mais c'est un devoir d'une municipalité de présenter un schéma d'aménagement à la MRC.

4210 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci de votre témoignage.

PAR M. ANDRÉ BÉDARD:

4215 Merci.

4220

CLAUDE MORIN

PAR LA PRÉSIDENTE:

4225 Monsieur Claude Morin s'il vous plaît.

PAR M. CLAUDE MORIN:

Bonsoir madame la Présidente.

4230 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bonsoir.

4235 **PAR M. CLAUDE MORIN:**

Je ne connaissais pas le contenu des personnes qui m'ont précédé. Cependant, je tiens à vous dire que monsieur Métivier tantôt quand il est venu vous a transmis mon message!

4240 C'est à peu près l'ensemble de ce que je voulais vous mentionner, donc je ne répèterai pas ce que monsieur Métivier a mentionné tantôt.

Cependant, j'insiste quand même à prendre la parole pour vous dire que je suis surpris sur un point, c'est l'interprétation qu'on essaie de donner à l'objectif prioritaire du document qui vous a été déposé par monsieur le maire.

4245 Cependant, j'insiste quand même à prendre la parole pour vous dire que je suis surpris sur un point, c'est l'interprétation qu'on essaie de donner à l'objectif prioritaire du document qui vous a été déposé par monsieur le maire.

Les gens pensent que ce n'est vraiment pas l'objectif. On interprète, je pense, et on essaie de faire dire au document qui vous a été déposé que c'est un autre objectif qui est prioritaire que plutôt que celui de la qualité, de vouloir améliorer la qualité de l'eau du lac Sergent. Et je pense que tous les gens de Lac-Sergent, depuis de nombreuses années, veulent obtenir une eau de qualité et de protéger le lac.

4255 Moi, je me souviens, et ça fait plus de quarante (40) ans que je viens au lac, et je suis propriétaire depuis, l'an prochain ça fera vingt-cinq (25) ans, et quand j'ai acheté au Lac-Sergent, ça me faisait plaisir, parce que le conseil municipal du temps avait déjà une politique pour protéger le lac. Il obligeait tous les propriétaires à avoir un champ d'épuration et des fosses septiques.

4260 Et la propriété sur laquelle j'avais une vue avait justement dans la porte un scellé, donc les gens qui étaient en place étaient des gens responsables et ont obligé les gens qui ne voulaient pas se conformer à ne pas profiter de leur propriété.

Donc c'est ce qui m'a, à ce moment-là, incité à dire, je pense que je fais une bonne démarche en achetant au Lac-Sergent, parce qu'on veut protéger la qualité du lac.

4265 Et pendant ces vingt-cinq (25) ans-là, j'ai constaté que l'ensemble des citoyens du Lac-Sergent se sont engagés, se sont engagés dans différents comités, se sont engagés en protégeant les berges du lac Sergent. Il y a quinze (15) ans, pendant trois (3) ans ou quatre (4) ans, plusieurs citoyens venaient pendant l'hiver préparer les arbustes pour faire une transplantation pour protéger les berges.

4270

On aurait voulu continuer cette politique, mais il y a eu des difficultés et à un moment donné, le comité des citoyens n'a pas pu donner suite à cette démarche.

4275 Mais il s'est fait, pendant ces années-là, de la transplantation, tout près de dix mille (10 000) arbustes autour du lac.

Il y a eu, à chaque année, que ce soit le conseil de ville ou que ce soit le comité des citoyens, des réunions de consultation, d'information par rapport à l'environnement.

4280 Il y a eu aussi, par rapport au présent conseil, des demandes faites aux citoyens du Lac-Sergent par rapport au nitrate, par rapport aux engrais, par rapport au savon. Donc les gens en place veulent se donner des outils.

4285 Et le barrage n'est peut-être pas l'outil le plus parfait pour répondre aux besoins de la qualité de l'eau du lac Sergent, mais c'était un outil, et le maire s'est engagé à ce qu'on puisse, parce que ça fait quand même plusieurs années qu'on en parle, lui a dit, il faudrait que ça se réalise, on va faire un pas de plus dans la bonne direction!

4290 Et sincèrement, moi, je pense que l'objectif premier de la démarche n'est pas de favoriser l'utilisation du bateau à moteur au Lac-Sergent. Les gens, ça fait trop longtemps qu'ils se préoccupent de la qualité de l'eau pour que ce soit maintenant leur préoccupation première d'utiliser un bateau à moteur. On utilise le bateau à moteur, pour certaines personnes, et l'ensemble de nos jeunes au Club nautique utilisent le kayak, et je pense que vous connaissez aussi la réputation des gens du Lac-Sergent pour ce qui est du kayak. Ces années-ci, c'est le
4295 Lac-Beauport qui a de très bons résultats, mais dans les années passées, le Lac-Sergent a toujours été une localité où on primait au niveau de la pratique du sport qui était le canot kayak.

4300 Donc notre préoccupation des gens du Lac-Sergent, c'est de protéger notre lac et de bénéficier de notre lac. Les gens qui nous voisent se préoccupent de la rivière et je les comprends.

4305 Notre préoccupation à nous, c'était la qualité de l'eau, et depuis plusieurs années, on essaie de se donner des outils, on n'a peut-être pas l'outil parfait, mais on essaie de faire un pas de plus dans la bonne direction.

4310 Et je voudrais pas qu'on interprète volontairement l'objectif de la démarche. Je pense que les gens du Lac-Sergent ont droit au respect de leur démarche et sincèrement, c'est une préoccupation de la qualité du lac plutôt que de l'utilisation du bateau à moteur. Merci beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Morin. Je pense qu'il y a plein de bonne volonté partout, il s'agit de trouver les bons outils pour atteindre les objectifs.

4315

Vous êtes très préoccupé par la qualité des eaux du lac, vos concitoyens également, particulièrement est-ce que c'est l'aspect bactériologique qui vous concerne ou plus la prolifération des plantes et des algues aquatiques?

4320

PAR M. CLAUDE MORIN:

4325

Moi, je pense que c'est l'aspect bactériologique et des plantes aussi. Quand monsieur disait tantôt qu'il aurait fallu avoir une description des zones inondables, je pense qu'il y a pas eu de carte d'établie, mais nos responsables municipaux connaissent les endroits inondables, connaissent les problèmes des champs d'épuration, et qu'est-ce que vous voulez, ici au Lac-Sergent, il y a présentement tout près de quatre-vingts (80) propriétés qui sont considérées comme en zone inondable.

4330

Je sais pas si on a fait un dessin de tout ça, mais ils sont capables de nous dire que c'est tout près de quatre-vingts (80) propriétés. C'est peut-être une interprétation, mais il me semble d'avoir entendu en tout cas cette information.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4335

D'accord. Selon l'information qu'on a eue en première partie d'audience publique, la qualité bactériologique semble quand même relativement bonne au lac.

4340

Les plages sont bien cotées, est-ce que les gens se baignent en face de votre propriété, vous?

PAR M. CLAUDE MORIN:

4345

Oui, les gens se baignent en face. Cependant, il reste qu'au printemps, nos terrains sont inondés, et il est sûr...

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est pas le temps de se baigner!

4350

PAR M. CLAUDE MORIN:

Les champs d'épuration, à ce moment-là, même si ça dure deux (2) jours, cinq (5) jours, sept (7) jours, bien, c'est lavé par l'inondation que l'on subit.

4355

Et je pense que si on est capable de baisser le niveau du lac pour la période du printemps, ça va aider. Cependant, ça veut pas dire que les gens de la municipalité vont arrêter de chercher d'autres moyens pour corriger cette situation-là; même nous, on se questionne et on veut offrir à la municipalité différentes interventions pour corriger cette situation-là.

4360 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci de votre témoignage.

4365 **PAR M. CLAUDE MORIN:**

Merci.

4370 **RAYMOND LABEL**

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Raymond Label s'il vous plaît.

4375

PAR M. RAYMOND LABEL:

Madame, bonsoir. J'ai pas de mémoire à présenter, parce que je suis arrivé à l'assemblée, et avec les présentations qui ont été faites, je me suis senti interpellé.

4380

Ma présentation serait pas du côté technique comme du côté pratique. Parce que du côté technique, peu importe l'analyse qu'on peut faire de quelque chose ou un rapport d'expert, il peut toujours être contredit par un autre expert, les choses étant ce qu'elles sont, on va laisser ça de côté.

4385

Pour ce qui est du côté pratique, il y a cinq (5) éléments ici. Il y a l'eau, le barrage, les riverains du lac, les riverains en aval dans la rivière et la sécurité. Sécurité sera le dernier, mais il y a le premier point!

4390

L'eau! Présentement, on est aux prises avec Dame Nature, puis on sait pas quelle quantité d'eau il va tomber quand il pleut. Donc on a une rivière, un lac et une rivière qui se gorgent et le niveau d'eau monte dans le lac et la rivière voit son cours d'eau grossir ou rapetisser. Ça, c'est pour ce qui est de la question de l'eau.

4395

Un barrage réglerait cette question-là et régulariserait le niveau d'eau tant du lac que de la rivière.

4400

Pour ce qui est des riverains du lac, il y a aucun riverain du lac qui ne s'est plaint que la construction d'un barrage viendrait inonder son terrain. Donc pour ce qui est des riverains du lac, aucune plainte.

La seule plainte qui nous proviendrait donc, le serait des riverains en aval. Donc c'est d'eux qu'on va parler.

4405 On parlait tout à l'heure, une dame parlait de question de sécurité. Les enfants vont se baigner et soudainement, la crue des eaux peut avoir provoqué un flux d'eau plus gros que normal, et ce serait, ce que j'ai compris, discutable pour ce qui est de la question de sécurité. Les scouts vont là aléatoirement, ainsi de suite, et on sait pas quand le niveau d'eau va monter ou descendre dans la rivière. Donc on parle de sécurité.

4410 Et on parle de qualité de vie pour les riverains en aval, parce que si le niveau d'eau est régularisé et puis que la rivière ne fait que couler d'une façon presque permanente de la même façon, autant les berges de la rivière et autant que son niveau d'eau est régularisé, il devient donc sécuritaire pour tous ceux qui pratiquent un exercice aquatique quelconque sur la rivière.

4415 Donc le but que les riverains en aval devraient rechercher est la construction d'un barrage. C'est eux qui devraient être ici aujourd'hui demandant la construction d'un barrage pour leur propre sécurité et leurs enfants.

4420 Je parlerai même pas du lac Sergent dont je suis riverain moi-même, parce que je me préoccupe plus finalement de la sécurité, comme je vous dis aucun riverain du lac ne s'est plaint, donc on devrait s'attarder plutôt aux questions posées par les riverains en aval et leur donner des réponses pour calmer leurs inquiétudes vis-à-vis le flux d'eau, s'il va être plus gros ou moins gros.

4425 Donc en réalité, le barrage, ce que j'ai entendu ce soir, est la meilleure de toutes les solutions et la plus sécuritaire pour tout le monde et nous offre une meilleure qualité de vie, finalement, autant aux riverains du lac qu'aux riverains en aval par sa construction.

4430 Donc je ne vois pas pourquoi on serait contre ni d'un bord ni de l'autre.

4435 Je profiterais de l'occasion en terminant pour féliciter et remercier monsieur le maire et son équipe, avec les heures énormes de bénévolat qu'ils mettent dans des dossiers comme ça, puis je les félicite de leur projet. Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Guy Métivier s'il vous plaît. Ah, monsieur Guy Métivier a quitté, d'accord!

4440

DROIT DE RECTIFICATION

PAR LA PRÉSIDENTE:

4445

On est rendu à la période de rectification, monsieur Yves Rochon s'il vous plaît.

PAR M. YVES ROCHON:

4450 Bonsoir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4455 Bonsoir.

PAR M. YVES ROCHON:

4460 Yves Rochon du ministère de l'Environnement! Je me dois de rectifier quelques faits qui ont été énoncés ce soir, principalement sur trois (3) mémoires, là.

Il y a eu le mémoire de madame Michaud, je crois. En passant, le texte qu'elle a lu et le texte du mémoire déposé diffère. On peut comprendre quelle version elle a lue, là, mais ça aurait été intéressant d'avoir les mêmes versions.

4465 Bon, c'est un élément qui a été dans son mémoire, qui a été énoncé dans plusieurs mémoires aussi, à l'effet qu'aucune plainte n'a été déposée au ministère, au niveau de la gestion, la présence d'un barrage clandestin, alors qu'il y a plusieurs plaintes.

4470 Je pourrais vous fournir dans la semaine un petit résumé des plaintes que le ministère, la Direction régionale a reçues à cet effet. Donc on peut pas dire qu'il y a jamais eu de plaintes là-dessus.

4475 Madame a fait aussi des accusations de conflit d'intérêts entre un personnel du ministère, à l'effet que c'est monsieur Michel Dolbec. Je peux affirmer que monsieur Dolbec a fait une déclaration d'apparence de conflit d'intérêts, comme il doit le faire dans le cadre, nous aussi on a un règlement sur la Fonction publique qui nous dicte les mesures à suivre.

4480 Et compte tenu qu'il avait effectivement des liens familiaux avec des personnes reliées au projet, toutes les mesures ont été prises pour que monsieur Dolbec n'ait pas à traiter ce dossier et ne soit pas absolument lié d'aucune manière à ce dossier.

4485 Troisième élément, il semblerait qu'aussi dans ce mémoire, on mentionne que les exigences du ministère sont influencées par les audiences. Il faut bien comprendre que les exigences du ministère ne sont pas influencées par les audiences, c'est-à-dire l'information que le ministère demande à un promoteur est toujours en fonction des problématiques techniques et des impacts appréhendés d'un projet.

4490 Ce qui est visé, c'est d'offrir l'information la plus pertinente au public lors de la période d'information, d'où l'analyse de recevabilité, et aussi à fournir l'information la plus pertinente pour la prise de décision par le Conseil des ministres.

D'ailleurs la loi permet au ministre à tout moment de poser des questions supplémentaires au promoteur.

4495 Et aussi le Centre d'expertise hydrique applique la Loi sur le régime des eaux et sur la sécurité des barrages, et par le fait de cette application-là, est amené à poser des questions au promoteur qui réalise un barrage et ceci n'est vraiment aucunement influencé par une audience publique.

4500 Dans un autre mémoire, il est mentionné que tout lac a son barrage, je n'ai pas cette vision-là des lacs du Québec. Je vais vérifier et vous donner l'information à savoir comment il y a de lacs au Québec à peu près, parce que je pense qu'on n'a pas tous les chiffres exacts, puis comment de lacs ont des barrages, ça par exemple, on a les données assez précises là-dessus, on pourrait avoir vraiment des faits exacts là-dessus.

4505 Une précision aussi sur le mémoire de monsieur Pierre Dolbec qui me cite, à l'effet que le projet, il fait une citation à l'effet que le projet n'aurait pas d'effet sur la qualité de l'eau. Il faut bien comprendre! La question portait sur le maintien du niveau d'eau en période estivale. Cette réponse que j'ai adressée à la Commission ne comprenait pas la problématique des inondations printanières qui, elles, peuvent influencer, si elles sont réduites, des problématiques de qualité de l'eau.

Alors c'est tout.

4515 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bien. J'en profite pour faire une rectification à mon tour!

4520 Il a été dit que l'audience publique retarde une autorisation. Alors l'audience publique, ça dure quatre (4) mois, et pendant ces quatre (4) mois-là, il y a un travail en parallèle qui se fait par le ministère de l'Environnement, qui doit se faire par le ministère de l'Environnement, pour préparer un projet de décret.

4525 Et en même temps, le projet qu'on étudie présentement est assujéti à la loi, au Règlement sur la sécurité des barrages. Alors il y a un travail qui doit être fait pour démontrer que l'ouvrage répond aux exigences de sécurité des barrages.

4530 Donc ça, ça se fait en parallèle, en même temps. Alors on n'attend pas que l'audience soit terminée au ministère de l'Environnement pour, par la suite, continuer à travailler puis à faire les démarches. L'analyse environnementale se fait en parallèle avec l'audience publique.

Est-ce que c'est conforme à la réalité?

PAR M. YVES ROCHON:

4535

Effectivement, c'est deux (2) démarches qui se font en parallèle.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4540

Alors je tenais à souligner qu'on n'a pas perdu de temps avec vous. Je pense qu'on fait tout simplement travailler ensemble. Il y a un travail qui se fait au ministère de l'Environnement, il y a un travail qui se fait en parallèle, c'est la partie publique qui se fait. Alors c'est important de le dire.

4545

MOT DE LA FIN

PAR LA PRÉSIDENTE:

4550

Bien, merci beaucoup tout le monde de votre patience! On vous invite si vous avez des compléments d'information à fournir à les faire parvenir au bureau, date limite le 11 janvier, parce qu'on tient compte du fait que toutes les réponses ne sont pas encore entrées. Alors il est possible que l'information puisse vous aider à compléter vos mémoires.

4555

Merci beaucoup. Oui monsieur le Maire!

PAR M. GUY BEAUDOIN:

4560

J'avais demandé de passer en dernier! J'avais demandé ça à madame Poliquin tantôt de pouvoir revenir.

Je veux juste vous souligner, disons vous remercier pour tout le temps que vous prenez et l'attention que vous allez apporter à notre ouvrage.

4565

J'espère que vous allez réaliser que le but de construire un barrage au Lac-Sergent n'est pas de créer des problèmes mais d'essayer d'en diminuer, des problèmes, c'est ça qu'est le but.

4570

Et puis quand on mentionne que la majorité des lacs importants ont un barrage, bien, on parle surtout des lacs qui sont occupés par des citoyens. Il est évident que tous les lacs qui sont dans les ZEC et tous les lacs qui sont au Québec, c'est des milliers de lacs, il est évident qu'ils n'ont pas de barrage.

4575

Mais disons, comme le lac Sept-Îles tantôt, on parlait de quatre pieds (4 pi) qu'il diminue le printemps, nous, on demande un pied (1 pi), on demande trente centimètres (30 cm).

Maintenant, il est certain que notre ouvrage n'est pas parfait, on veut travailler à l'amélioration de ça, autant pour le protocole d'opération, on veut rassurer tout le monde avec ça, et je vous remercie beaucoup.

4580

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

4585

Je soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la traduction fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

4590

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.